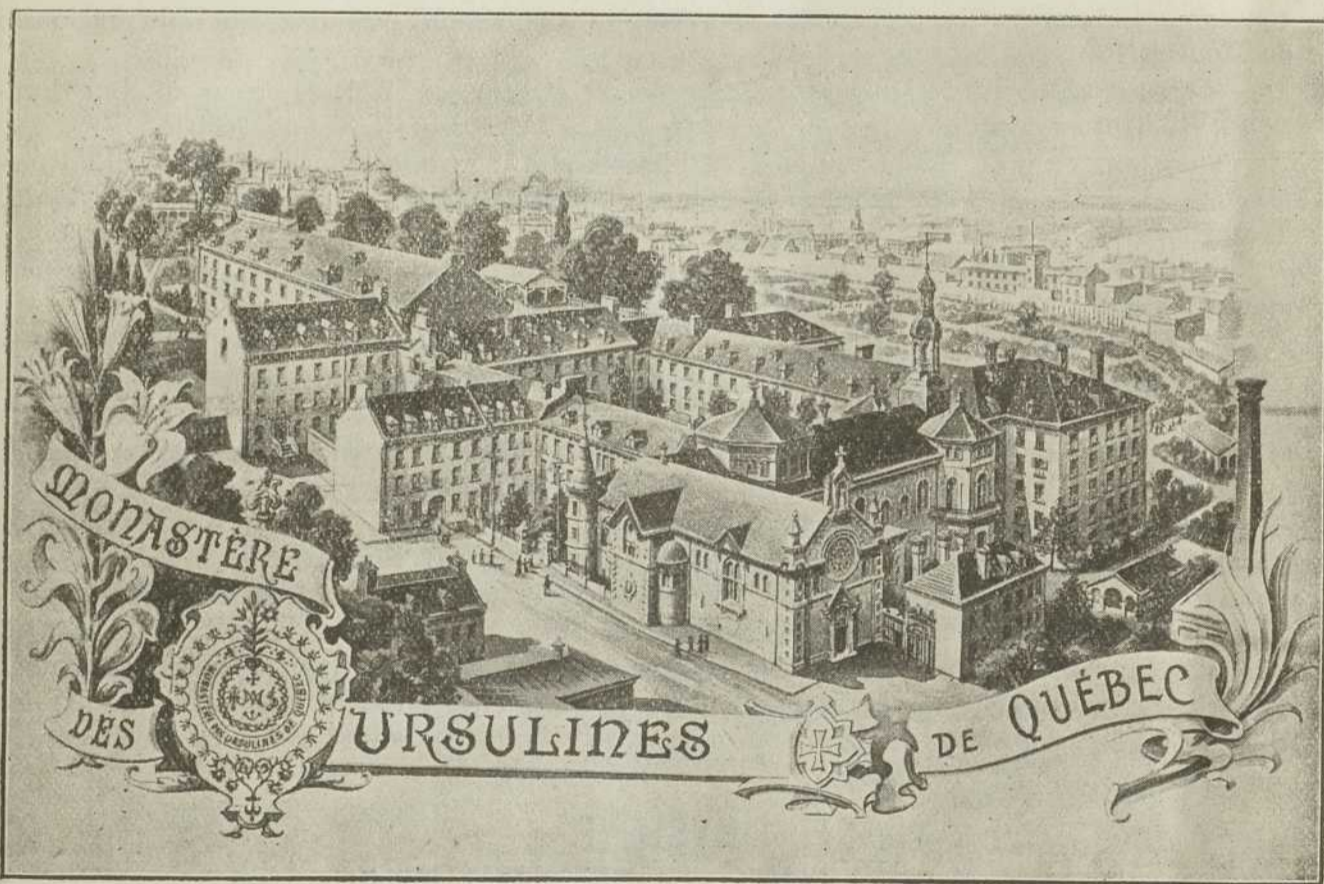


L'Enseignement Primaire

Revue illustrée de l'Ecole et de la Famille

C.-J. MAGNAN Propriétaire et Rédacteur-en-chef



MONASTÈRE DES URSULINES, QUEBEC

Fondé en 1639 par Mme de la Peltrie. La Vénérable Marie de l'Incarnation en fut la première supérieure. Cette importante institution comprend: la maison mère, le noviciat, un pensionnat, un demi-pensionnat, l'école normale des filles, un externat. Le personnel du monastère est composé de 54 Religieuses du chœur de la communauté et de 21 Religieuses converses. Au noviciat, 26 jeunes filles se forment à la vie religieuse tout en se préparant à l'enseignement.

Le couvent des Ursulines de Québec est la première école de filles établie au Canada. Cette maison est affiliée à l'Université Laval: section de l'Enseignement primaire supérieur.

L'Instruction publique au dernier Congrès de l'A.C.J.C.

Les 28, 29 et 30 juin dernier, l'Association catholique de la Jeunesse canadienne-française se réunissait en congrès aux Trois-Rivières. Ce congrès, très bien organisé, s'occupa presque exclusivement de l'Instruction publique. Des travaux fort intéressants furent soumis et des discussions sérieuses et instructives suivirent à chaque séance la lecture des travaux.

A la séance d'ouverture, S. G. Mgr Cloutier prononça une éloquente allocution où Elle exposa avec autorité les doctrines de l'Eglise en matière d'Education.

Voici les sujets traités à chacune des séances publiques :

PREMIERE SEANCE (Dimanche, 29 juin, 8 heures p. m.): "*Historique de l'enseignement primaire dans la province de Québec*."—Rapporteur: M. CAMILLE TESSIER, avocat au Barreau de Montréal, vice-président de l'A.C.J.C.

"*Organisation actuelle de l'Instruction publique*."—Rapporteur: M. CHARLES-NAPOLEON DORION, étudiant en droit à l'Université Laval de Québec.

DEUXIEME SEANCE (Lundi, 30 juin, 9 heures a. m.): "*Résultats obtenus par le système en vigueur dans Québec*."—Rapporteur: M. ANATOLE VANIER, avocat, président de l'Union régionale de Montréal.

"*Coup d'œil sur les autres provinces canadiennes et l'étranger*."—Rapporteur M. LEO PELLAND, étudiant en droit, président du Cercle Casault, à l'Université Laval de Québec.

TROISIEME SEANCE (Lundi, 30 juin, 2.30 heures p.m.): "*Modifications inopportunes au système scolaire de Québec*."—Rapporteur: M. HERVE BRUNELLE, du Cercle Saint-Thomas d'Aquin, Trois-Rivières.

"*Améliorations désirables*."—Rapporteur: M. V.-E. BEAUPRE, professeur à l'Ecole Polytechnique de Montréal, président du Cercle Saint-Louis et ancien président général de l'A.C.J.C.

A chacune des séances du Congrès, des personnages étrangers à l'Association furent spécialement invités à adresser la parole: M. l'abbé Joseph Gélinas, professeur au Séminaire des Trois-Rivières; M. C.-J. Magnan, Inspecteur général des écoles catholiques; le Dr. Ed. Baril, de Montréal; M. Amédée Denault, chef du Secrétariat des Œuvres de l'Action Sociale Catholique de Québec; M. Arthur Saint-Pierre, secrétaire de l'Ecole Sociale de Montréal, M. l'abbé J.-A. D'Amours, de l'Action Sociale, de Québec; M. Adjutor Rivard, secrétaire du Comité permanent du Congrès de la Langue Française; M. l'abbé E. Cloutier, des Trois-Rivières, M. Alex. Grenon, etc., etc., furent tour à tour invités à prendre part aux discussions qui suivirent la lecture des différents rapports.

Il faut louer les directeurs de l'A.C.J.C. pour le succès légitime qu'a remporté leur beau et utile congrès; mais il faut les louer surtout d'avoir abordé avec une maîtrise parfaite du sujet, l'important problème de l'Instruction publique. Les mémoires présentés au congrès des Trois-Rivières font honneur à leurs auteurs: ils formeront un volume important que les amis de l'Instruction publique aimeront à consulter.

HYGIÈNE

DE L'AIR DANS LA CLASSE.

Nous revenons sur cette question si souvent traitée, l'extrême importance de l'air pur dans la classe. On ne peut pas vivre sans air, notre sang a besoin d'oxygène, et ce gaz vivifiant ne se trouve que dans l'air pur. Si nos institutrices pouvaient se bien persuader qu'il est de leur devoir strict de veiller sur la santé des enfants qu'on leur confie et que, dans une très grande mesure, elles peuvent conserver, améliorer cette santé, héritage si précieux de l'enfance et de la jeunesse qu'elles forment et dirigent, il y aurait moins de tuberculeux et de rachitiques. D'un autre côté, un enfant dont le sang est purifié par une ration suffisante d'oxygène, travaille beaucoup mieux et donne de bien meilleurs résultats que celui qui est confiné dans une atmosphère cent et mille fois respirée. Ce précepte est élémentaire, et l'on en fait l'expérience tous les jours.

Nous prions donc les institutrices, nous les conjurons de donner à leurs élèves ce que la Providence a créé de si bon pour ces chers petits: l'air de son ciel si pur et son bon soleil.

J.-G. PARADIS, M.D.

PEDAGOGIE

“L'ENSEIGNEMENT DU FRANÇAIS DANS LA PROVINCE DE QUEBEC”

(STATISTIQUE DE L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE)

Mémoire présenté à la Section pédagogique du premier Congrès de la langue française au Canada, par M. C.-J. MAGNAN, M. A., Inspecteur général des écoles catholiques de la province de Québec.

Le cours régulier de langue française comprend la lecture, la récitation, l'écriture, la grammaire, l'analyse, grammaticale et logique, l'orthographe, la rédaction et la composition. Enseigner une langue, ce n'est pas seulement donner l'habitude d'en déchiffrer ou d'en assembler les caractères, c'est encore et surtout fournir les moyens de la bien parler et d'en faire l'instrument de sa pensée. C'est le principe qui a guidé les rédacteurs du programme d'études des écoles catholiques de la province de Québec. Ce programme aborde dès la première année toutes les spécialités de la langue, proportionnant les difficultés à l'âge des élèves; il initie les élèves du cours élémentaire aux beautés de la langue française, dès le cours intermédiaire, il donne le goût des bonnes et saines lectures, et arrivé au cours supérieur, il étudie les préceptes littéraires et fait large part à la composition française.

A tous les degrés de l'école primaire, le programme d'études des écoles catholiques de la province de Québec conseille d'enseigner la grammaire de telle sorte que cet enseignement tende non seulement à former des écoliers à l'art d'écrire, mais aussi, et peut-être plus encore, à l'art de parler. De la 1^{ère} à la 8^e année, des exercices gradués d'analyse grammaticale et d'analyse logique habituent les élèves à réfléchir et à observer et leur font comprendre le rôle des mots et des propositions dans la phrase.

La lecture, de la 1^{ère} année du cours primaire élémentaire à la 8^e du cours primaire supérieur, donne lieu à de nombreux exercices de langue. C'est ainsi que dès la fin de la première année les maîtres et les maîtresses doivent donner des explications, sous forme de causerie, du texte et de quelques mots tirés de la leçon. A la troisième année, on aborde l'explication du texte, des mots et des expressions les plus difficiles, et l'élève est invité à la recherche de l'idée générale et à l'indication des idées secondaires. La recherche orale et l'analyse écrite des sentiments et des idées renfermés dans le texte de la leçon de lecture sont prescrites à la 5^e année (1^{ère} du cours intermédiaire), et avec les 7^e et 8^e années (cours supérieur) c'est “L'analyse littéraire, orale et écrite, des textes lus ou déclamés”, qui favorise largement l'enseignement de la langue française.

C'est encore la dictée qui, de la 1^{ère} à la 8^e année, permet de familiariser l'élève avec les difficultés de l'orthographe d'usage, lui fournit l'occasion d'appliquer les règles de la grammaire et lui fait acquérir des notions de lexicologie très utiles.

Enfin, ce sont les exercices de langage et de rédaction qui, échelonnés sur la route de tout le cours primaire, amènent les élèves à faire la composition française.

Je dois ajouter qu'à partir de la 5^e année, le programme prescrit des notions de littérature très substantielles.

On le voit, le programme de langue française suivi dans les écoles de la province de Québec a beaucoup d'ampleur, il ne néglige aucun exercice propre à faire acquérir aux élèves non seulement les règles et les usages qui régissent cette langue, mais encore à leur en faire goûter la beauté et à leur en révéler le génie.

Combien d'élèves, maintenant, suivent ce programme si bien ordonné? combien le suivent chaque année? En répondant à cette question, j'établirai avec autant d'exactitude que me le permettent les statistiques officielles, dans quelle mesure est enseignée la langue française dans les 5,769 écoles primaires catholiques de la province de Québec. (Les chiffres qui suivent sont tirés du *Rapport du Surintendant de l'Instruction publique*, 1910-11).

Ces six mille écoles près sont distribuées dans les 1,219 municipalités scolaires. Elles sont fréquentées (1) d'après les bulletins des inspecteurs, par 340.024 élèves répartis dans les huit années du cours primaire (2)

Voici comment se partagent les élèves catholiques fréquentant les écoles primaires de la province de Québec:

Elèves français: 323,450
Elèves anglais: 16,574

Détail intéressant à faire connaître, 9,871 élèves de langue anglaise étudient la langue française dans les écoles catholiques de la province de Québec; 1,726 au cours intermédiaire; 4,961 au cours moyen et 3,184 au cours supérieur.

Et dans les 933 écoles protestantes de la province de Québec, 20,000 élèves anglais étudient le français sur un total de 46,182(3)

Voici maintenant la classification des élèves catholiques par année de chaque cours:

Cours primaire élémentaire (4 ans).
1^e année, 130,490
2^e année, 86,086

(1) Statistiques 1910-11.

(2) Le cycle du cours primaire comprend trois degrés, le cours élémentaire, 4 ans; le cours intermédiaire, 2 ans; le cours supérieur, 2 ans.

(3) Voir Rapport du Surintendant de l'Instruction publique de Québec, pages 344 et suivantes.

3e année,	63,905
4e année,	33,162
Cours primaire intermédiaire (2 ans). (1)	
5e année,	14,414
6e année,	7,436
Cours primaire supérieur (2 ans).	
7e année,	2,913
8e année,	1,618

Pour bien comprendre la signification des statistiques qui précèdent, il faut se rappeler que dès la première année les explications de mots, à l'occasion des exercices de lecture, la rédaction de morceaux très courts lus et expliqués d'abord; la grammaire orale des éléments indispensables à la proposition: noms, qualificatifs, verbes; les premiers éléments d'analyse logique et d'analyse grammaticale; les petites dictées de mots et de phrases très simples; les exercices de langage et de rédaction sous forme de questions familières ayant pour objet d'apprendre aux enfants à observer, à réfléchir, à parler correctement et à s'exprimer nettement, il faut se rappeler, dis-je, que tous ces éléments constitutifs de la langue française sont étudiés dès la première année.

Aujourd'hui, dans les écoles primaires de la province de Québec, la *langue française*, et non seulement la *grammaire*, est enseignée à tous les degrés du cours.

Il n'en a pas toujours été ainsi. Et afin de démontrer les progrès réalisés dans l'enseignement de la langue française en cette province depuis un demi-siècle, permettez-moi de donner ici quelques statistiques empruntées aux rapports officiels sur l'Instruction publique, année 1855.

A cette date, 43,407 élèves lisaient bien mais 22,260 seulement étudiaient la grammaire, et de ces derniers, 16,439 apprenaient l'analyse grammaticale. Dans les onze écoles primaires sous contrôle de la commission scolaire de la cité de Montréal, fréquentées alors par 600 élèves, 168 étudiaient la grammaire, 44 apprenaient l'analyse grammaticale, 44 étudiaient la formation et conjugaison des verbes et 44 donnaient les quatre premières règles des participes.(2)

Dans le rapport de M. l'Inspecteur Germain (1856) on remarque le petit tableau qui suit:

Elèves lisant bien	2,164
Elèves apprenant l'orthographe	973

(1) En 1910-11, 101,377 élèves fréquentaient les écoles modèles. (Rapp. de 1910-11.)

En 1901-02, 78,700 seulement les fréquentaient. (Rapp. de 1901-02, P. 250.)

(2) Voir le "*Rapport du Surintendant pour le Bas-Canada*, pour l'année 1855.

(3) Voir le *Journal de l'Instruction publique de 1852*, page 201.

Elèves apprenant la grammaire	2,123
Elèves apprenant l'analyse grammaticale raisonnée	1,531
Elèves apprenant le style épistolaire	423

En 1862, un progrès notable dans l'enseignement du français est signalé dans le rapport du Surintendant; à la page 9, on constate que sur 77,108 élèves lisant bien, 61,314 apprennent la grammaire et 50,893 font de l'analyse grammaticale. Grâce à l'établissement des écoles normales (1857) les procédés d'enseignement s'améliorèrent sensiblement. Néanmoins, il a fallu des années pour faire triompher la vraie méthode dans l'enseignement du français. En 1882, M. l'inspecteur Prémont (Comté de Montmorency) fournit les statistiques suivantes: Elèves lisant couramment, 3,892, apprenant la grammaire 1,952, l'orthographe, 2,054, le style épistolaire, 1,088. (Rapport du Surintendant pour l'année 1881-82, P. 119).

Mais c'est depuis un quart de siècle surtout que l'enseignement de la langue française s'est amélioré. Grâce aux écoles normales, au nombre de douze aujourd'hui, en comptant celles de Joliette et de St-Hyacinthe dont les cours commenceront en septembre 1912, aux associations d'instituteurs et d'institutrices, aux revues pédagogiques (1) aux congrès pédagogiques diocésains, aux conférences et aux conseils des inspecteurs d'écoles. et grâce aussi, dans une large mesure, au nouveau programme d'études du Comité catholique, autorisé en 1906, dans toutes les écoles de la province on tend vers un enseignement raisonné de la langue maternelle. Le personnel enseignant comprend aujourd'hui que cet enseignement a pour but d'apprendre à l'élève à *parler* correctement et à *rédigier*, sans le secours de personne, soit une lettre, soit une description ou une narration; qu'une personne sait la langue française lorsqu'elle est *capable de rendre* dans cet idiome avec clarté, justesse et correction, ses idées, ses pensées et ses sentiments.

Aujourd'hui dans les écoles catholiques de la province où l'on suit le programme d'études convenablement—et au témoignage des inspecteurs d'écoles (2) le programme officiel est généralement bien suivi—tous les élèves qui lisent bien, étudient la *grammaire*, *l'analyse*, *l'orthographe*, la *rédaction*.

De plus, dans les écoles normales catholiques de la province et devant le Bureau des examinateurs établis pour délivrer des brevets de capacité qui donnent le droit d'enseigner dans les écoles sous le contrôle des commissaires, la *Dictée française*, la *grammaire* et la *composition* sont des matières éliminatoires pour les candidats qui ne conservant pas 60 pour cent pour ces spécialités, à l'école normale, et 50 pour cent devant le Bureau.

(1) L'une d'elles, *L'Enseignement Primaire*, a survécu à ses consœurs; publiée mensuellement à 64 pages, elle est adressée chaque mois par le gouvernement à toutes les écoles catholiques.

(2) Voir le témoignage de l'Inspecteur général des écoles catholiques "Rapport du Surintendant", 1911-12.

Depuis 1898, environ 1,600 candidats au brevet se présentent chaque année aux examens du Bureau central(1) et l'année dernière 669 ont suivi les cours des écoles normales catholiques de la province de Québec(2).

Néanmoins, il faut admettre que le nombre des élèves qui abandonnent la classe après la quatrième année est trop considérable. Au cours intermédiaire (5^e et 6^e année) le programme de l'enseignement du français a plus d'ampleur, le but à atteindre se dessine déjà nettement: *parler* correctement et *rédigé* avec clarté, correction et précision.

Il serait donc à souhaiter que la durée de la fréquentation scolaire se prolongeât pour un plus grand nombre d'élèves.

Une mesure déjà à l'étude, celle de l'établissement d'un certificat d'études primaires(3), pourrait, je crois, encourager les enfants à fréquenter les classes au delà de la 5^e année et stimuler le zèle des parents.

Après avoir longtemps reproché à nos écoles primaires l'abus du livre, l'emploi de la méthode purement expositive, les leçons trop abstraites, on a reconnu que pour les jeunes élèves la meilleure méthode est la méthode *intuitive* ou *par l'aspect*, celle qui met les objets sous les yeux ou à défaut des objets eux-mêmes, leur représentation fidèle. *L'image* dans le livre de lecture et le cours de langue française joue aujourd'hui un rôle important dans l'enseignement. Mais il ne suffit pas de montrer des images aux enfants, il faut encore leur apprendre à les bien regarder, à les analyser, à en dégager le sens et aussi la beauté. On arrive à ce résultat par les interrogations, comme on le fait pendant les leçons de lecture, où on habitue l'élève à trouver le sens et la valeur des termes, à saisir la liaison des idées, "à sentir l'esprit sous la lettre et la vérité sous la forme." La rédaction d'après l'image commence à avoir de la vogue dans nos écoles. L'image facilite *l'exposition* du sujet à traiter; quant à *l'élocution*, la variété des sujets mis sous les yeux des enfants et les *interrogations* auxquelles ils doivent répondre la rendent relativement facile.

Presque tous les manuels approuvés par le Comité catholique depuis quelques années sont illustrés: Syllabaires, Cours de Lecture, Grammaire ou cours de Langue, Leçon de Choses.

Aussi, grâce au perfectionnement des programmes et des méthodes, les progrès réalisés dans l'enseignement du français chez nous depuis quelques lustres sont considérables; le dernier recensement (1911) nous en fournit la preuve. Voici un tableau comparatif très éloquent, c'est la conclusion de cette brève étude:

(1) Pour l'organisation et les Règlements du Bureau central, voir les *Règlements Refondus* du Comité catholique, p. 124.

(2) Voir le *Rapport du Surintendant* de l'Instruction publique de la province de Québec (1910-11.)

(3) Voir le premier rapport de l'Inspecteur-général des écoles catholiques, page 220 du *Rapport du Surintendant* de l'Instruction publique 1910-11. Voir aussi le compte-rendu officiel du Congrès des inspecteurs d'écoles catholiques, *L'Enseignement Primaire* de juin 1912, pages 586 et 598.

Comme conclusion, voici les chiffres des trois derniers recensements du Canada concernant les illettrés dans la province de Québec :

- 1891— . Personnes âgées de plus de 5 ans, 1,269,546 : sur ce nombre 389,257 ne peuvent ni lire ni écrire.
- 1901— . Personnes âgées de plus de 5 ans, 1,411,324 : sur ce nombre 311,631 ne peuvent ni lire ni écrire.
- 1911— . Personnes âgées de plus de 5 ans, 1,712,843, sur ce nombre 217,316 ne peuvent ni lire ni écrire.
- 1891— . 784,026 peuvent lire et écrire : population des personnes âgées de 5 ans et plus 1,269,546.
- 1901— . 1,099,693 peuvent lire et écrire : population des personnes âgées de 5 ans et plus 1,411,324.
- 1911— . 1,495,127 peuvent lire et écrire : population des personnes âgées de 5 ans et plus, 1,712,843.

De décade en décade, le nombre des illettrés est allé en diminuant malgré l'augmentation de la population.

DEPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

DIRECTION DU DESSIN

OFFICIEL

1.—(a) Le dessin doit être enseigné à tous les enfants *sans exception*, même à ceux qui ne savent encore ni lire ni écrire;

- (b) Dès le *commencement* de l'année scolaire;
- (c) Durant les heures *réglementaires* des classes;
- (d) En deux leçons, au moins, *chaque semaine*;
- (e) *Exclusivement* au moyen d'objets;
- (f) Sur l'ardoise, ou mieux, sur papier peu coûteux et *non ligné*.

2.—Chaque mois, un dessin de chaque élève devra être gardé dans les archives de chaque école, pour être transmis, *quand demandé*, au département de l'Instruction publique.

(Ces derniers dessins seront exécutés sur papier non ligné, et de format approchant 7 x 10 pcs. Ils n'auront pas moins de 6 pcs. de plus grande dimension.)

BOUCHER DE LABRUERE,
Surintendant.

CONSEIL

Nous engageons vivement les titulaires, désireux de renseignements sur l'enseignement correct du dessin, à consulter les numéros suivants de *L'Enseignement Primaire*: Octobre 1912;—Novembre 1912;—Février 1913;—Mars 1913;—Avril 1913.

CHS.-A. LEFEVRE,

Directeur de l'Enseignement du Dessin.

Inauguration de l'Ecole normale de Saint-Hyacinthe (1)

(27 mai 1913)

EXTRAIT DU DISCOURS DE S. G. MGR A.-X. BERNARD, EVEQUE DE SAINT-HYACINTHE.

“C'est mon privilège aujourd'hui de vous présenter l'Ecole normale de St-Hyacinthe. Cette école, M. le Surintendant, est la vôtre, puisqu'elle est placée sous votre juridiction et sous votre contrôle. C'est la vôtre aussi, Monsieur le Premier Ministre, puisqu'elle n'a pris naissance que parce que vous l'avez voulu.

Cette Ecole, je crois pouvoir l'affirmer, est en même temps la mienne. Sur ma proposition, le Comité Catholique du Conseil de l'Instruction publique en a recommandé la création. Mais elle est surtout la mienne à un autre titre: Evêque de ce diocèse, et comme tel supérieur et père en Dieu des Sœurs de la Présentation de Marie, j'ai trouvé très bon de leur confier la charge de l'ouvrir et de la faire fonctionner. Et maintenant, à ce titre et au nom des religieuses, j'ai le droit et le plaisir de vous adresser ici la plus cordiale bienvenue, de vous faire connaître en même temps, comment a été exécuté le mandat que vous avez donné.

Les révérendes Sœurs de la Présentation de Marie, sincèrement modestes, pourraient peut-être se sentir gênées de vous dire ce qu'elles ont fait. Mais il m'est bien permis à moi, de n'éprouver en ce moment qu'une fierté légitime. En vous montrant l'édifice qu'elles ont construit avec une générosité parfaite, je puis affirmer bien haut que l'Ecole normale de St-Hyacinthe est l'une des plus belles écoles du pays. Dans son architecture se révèle sans doute le goût le plus juste, mais ce n'est là que son moindre mérite. Si on y a évité avec soin, en effet, le luxe et tout ce qui ressemble au luxe, conscient qu'on était de faire une œuvre sérieuse, on n'a rien épargné pour donner aux élèves ce qui leur est nécessaire ou simplement utile. Regardez partout: les lois les plus sévères de l'hygiène sont observées et la santé des élèves apparaît comme le premier objectif en vue; la lumière éclate de toutes parts; l'air circule abondamment dans les larges espaces qu'on lui donne; les meubles eux mêmes sont faits pour rendre le travail plus facile et plus agréable. Mais la santé physique, si elle est souverainement importante, n'est pas tout. Veuillez donc regarder encore: partout vous constatez le souci de rendre l'étude plus facile. Tout ce que la pédagogie la plus moderne a imaginé pour devenir plus efficace, vous le trouverez mis à la disposition des élèves. En un mot, s'inspirant de l'expérience acquise, on a voulu faire de cette Ecole normale une école réellement supérieure, où rien ne manquerait pour l'instruction, où tout tendrait au même but: la formation religieuse, intellectuelle et morale, aussi parfaite que possible, des futures institutrices. Voilà pourquoi il ne me semble pas téméraire d'affirmer que les bonnes Sœurs y ont parfaitement réussi.

(1) Voir *L'Enseignement Primaire* de juin 1913.

Je parle ici, avec d'autant plus de liberté, que je n'oublie pas que j'assiste aujourd'hui à la réalisation d'un vieux programme, jugé autrefois presque irréalisable. Il y a cinquante-cinq ans, en effet, Monseigneur Jean-Charles Prince, premier évêque de St-Hyacinthe, caressait pieusement le rêve d'une Ecole normale, pour les jeunes filles, qui serait établie à St-Hyacinthe, sous la direction des Sœurs de la Présentation de Marie. Ce projet, il le recommandait aux prières; mais en constatant que sa réalisation serait un miracle. Evidemment, nous ne sommes pas ici en présence d'un fait en dehors des lois de la nature, de l'un de ces prodiges qui déconcertent la science humaine, en brisant ses principes et ses arrêts. Mais si l'on considère bien le monde, si l'on regarde bien le monde, si l'on regarde les luttes qui se font jour partout et qui divisent les hommes en deux camps d'adversaires irréductibles: les disciples de la foi et leur ennemis, le prodige pour être compréhensible, peut être même la résultante vraie de toutes les bonnes volontés éclairées, n'en est pas moins éclatant. C'est celui de deux pouvoirs qui, faits pour marcher ensemble, s'entr'aident mutuellement, mais divisés hélas! presque partout ailleurs, s'unissent ici dans la même volonté, dans le même élan vers le même but. Ce prodige, c'est l'accord de l'élément religieux et de l'élément civil, de l'Eglise et de l'Etat. Ces deux pouvoirs, saints l'un et l'autre puisque toute autorité émane de Dieu, tendent vers deux buts parallèles. L'un s'occupe des intérêts matériels et temporels; l'autre des intérêts spirituels et éternels: et tous deux veulent aussi le bonheur du peuple. Unis ensemble, ils sont une force incomparable; séparés, ils accumulent les ruines. Ici, dans notre catholique province de Québec, ils sont unis. Voilà pourquoi ce fait que Mgr Prince jugeait presque miraculeux est devenu une réalité. Voilà pourquoi l'Eglise dont la mission essentielle est d'enseigner, et l'Etat, qui est chargé de l'aider dans sa mission, travaillent ici ensemble à fonder nos écoles, à instruire notre peuple, à lui procurer dans le même acte, la prospérité matérielle et la prospérité spirituelle, le bonheur du ciel et le bonheur de la terre.

Grâce à cet accord bienfaisant, l'Eglise et l'Etat pour former les institutrices de demain, les maîtresses qui élèveront notre peuple canadien, joignent ensemble leurs forces. L'Eglise apporte en premier lieu ses biens à nuls autres comparables, ses biens de foi et de morale sainte. L'Etat, de son côté, apporte, avec sa protection, ses richesses précieuses, qui facilitent, dans une grande mesure, l'ouverture des temples de la science religieuse et profane. Aussi, en cette inauguration de notre Ecole Normale, je suis heureux, Monsieur le Premier Ministre, de vous attribuer une large part de mérite. Voilà pourquoi, je me fais un devoir de vous exprimer mes meilleurs remerciements.

Par tout ce que vous voyez ici, vous pouvez constater que l'Eglise elle-même fait d'importants sacrifices pour le bonheur du peuple, et qu'elle n'entend pas restreindre sa mission d'enseigner. Oui, je puis en donner l'assurance, l'Eglise de St-Hyacinthe veut cette instruction et cette éducation, qui feront notre peuple plus éclairé, plus capable de remplir sa providentielle destinée. Permettez-moi d'ajouter que, dans aucune autre région de la province, vous ne trouverez un terrain mieux préparé pour recevoir la bonne semence de l'instruction religieuse et morale, de l'instruction sous les formes les plus hautes et les plus utiles.

Touchant ces dispositions de notre population je ne veux faire aucune considération philosophique. Je me contente d'en appeler aux faits. Dès cette première année, notre Ecole normale s'est remplie d'élèves. Elles sont, en effet, ici au nombre de quatre-vingt-une, anxieuses de vous présenter à l'instant leurs hommages. Faites la comparaison avec les écoles qui sont nées plus tôt.

Notre territoire colonisé depuis longtemps dans toute son étendue, a une population déjà instruite, déjà capable de comprendre les bienfaits de l'instruction. Voilà l'explication du fait qui console grandement mon cœur de pasteur.

Mais ce fait a encore une autre explication, elle est aussi bien consolante. Depuis soixante ans, les Sœurs de la Présentation de Marie ensemencent, avec un dévouement infatigable, les âmes mêmes de mes ouailles. Elles ont ainsi conquis, avec l'admiration et la reconnaissance, une réputation de maîtresses intelligentes et habiles, zélées et instruites. Il est donc tout naturel que les élèves leur viennent. Elles méritent à tous les titres, la confiance qu'on leur donne; et je suis heureux de leur rendre ce témoignage aujourd'hui, convaincu qu'en faisant leur éloge, je travaille encore au bien de mon diocèse.

Maintenant, Monsieur le Surintendant, je ne puis oublier que vous êtes toujours un citoyen de St-Hyacinthe, bien que vos fonctions vous aient appelé ailleurs. Je sais donc que vous avez un bonheur particulier à voir l'inauguration de cette Ecole normale, et que vous donnerez à ses progrès, avec les lumières de votre expérience, un peu et même beaucoup de votre cœur. Nous vous en remercions tous avec une gratitude émue et sincère.

Monsieur le Premier Ministre, vous êtes chez vous, sans doute, dans toute la province, mais un peu plus encore, je me flatte de le dire, dans le diocèse de St-Hyacinthe, auquel vous attachent des souvenirs, des liens toujours vivants. Nous sommes donc particulièrement heureux de votre visite. Votre présence ici, aujourd'hui, malgré les obstacles que fournissent vos occupations si nombreuses et si importantes, est plus qu'un encouragement: elle est presque une promesse de vie et de prospérité pour notre Ecole. Voilà pourquoi je tiens à vous adresser mon plus respectueux et reconnaissant merci."

DISCOURS DE L'HONORABLE P.-B. DE LABRUERE, SURINTENDANT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

Monseigneur,

Monsieur le Premier ministre,

Mesdames et messieurs,

Par des paroles impressionnantes et inspirées par les nobles sentiments qui les animent, Mgr l'évêque de St-Hyacinthe vient de présenter à l'approbation du gouvernement de la province, la maison que les RR. SS. de la Présentation de Marie ont fait ériger pour y tenir une école normale, et qui, je n'en doute pas, recevra l'approbation désirée.

Cet édifice spacieux, aux belles proportions, bâti dans un endroit pittoresque, entouré de bocages aux parfums hygiéniques, peut être classé parmi les plus parfaites constructions scolaires du pays et fait grand honneur à la vénérable mère St-David et à ses dignes collaboratrices.

Avec une largeur d'idée et une générosité remarquables, ces dames n'ont songé qu'à faire beau et grand pour doter St-Hyacinthe d'une maison qui est un ornement pour la ville et d'une école normale digne de la province.

Veillez croire, monseigneur, que les personnes distinguées qui composent cet auditoire ont accueilli vos paroles avec toute la gratitude qui vous est due et qu'elles sont heureuses de venir prendre part à l'importante cérémonie du jour.

En effet, c'est un événement remarquable pour une ville que la fondation dans ses murs d'une nouvelle maison d'éducation. Aussi est-ce avec joie et avec un sentiment de légitime fierté que St-Hyacinthe voit aujourd'hui ses espérances se réaliser et salue l'ouverture d'une école normale de filles, dont la direction vient d'être confiée aux religieuses de la Présentation de Marie.

Depuis de longues années, St-Hyacinthe a été considéré comme l'un des centres intellectuels les plus actifs de la province de Québec. Dès l'instant de la fondation de son collège, il y a un siècle, par le vénéré M. Antoine Girouard, cette ville a attiré vers elle les regards et les sympathies des amis de l'éducation; à la tête de son séminaire, elle a vu briller des éducateurs renommés, tels que les Prince, les Larocque, les Raymond, les Desaulniers, les Tétreau, les Ouellette; des générations nombreuses d'élèves sont venues y puiser une saine et solide éducation et s'y former aux devoirs de la vie publique.

A côté du collège s'établit un couvent pour l'éducation des filles, et, pendant bien des années, les sœurs de la Congrégation Notre-Dame, fidèles à l'esprit et animées du zèle de leur fondatrice, la vénérable Marguerite Bourgeois, surent former des femmes au cœur vaillant et aux habitudes éminemment chrétiennes.

Au milieu du siècle dernier, un nouveau diocèse se forma dans cette région avec St-Hyacinthe comme ville épiscopale et ce fut alors que son premier évêque, Mgr Jean-Chs. Prince, appela de France, les religieuses de la Présentation de Marie qui, peu après leur arrivée, établirent en cette ville la maison mère de leur ordre au Canada. Depuis près de soixante ans, ces dignes filles de Mère Rivier ont continué l'œuvre de leurs devancières avec beaucoup de dévouement et toute la

compétence qui leur est reconnue pour l'enseignement. C'est le foyer intellectuel qui, après avoir pris un grand développement, voit maintenant sa mission fructueuse se compléter par l'ouverture d'une école normale destinée à la formation pédagogique des institutrices des écoles primaires que renferment les 75 paroisses de ce diocèse.

Comme le disait si bien Mgr Bernard dans sa lettre pastorale si remarquable du 20 mai 1912, annonçant à ses diocésains l'établissement de l'école dont nous faisons l'inauguration: "Les sœurs de la Présentation de Marie occupent une place à part dans notre diocèse. Non seulement elles ont dans notre ville épiscopale une maison mère dont l'éclat n'est que la juste récompense d'un travail couronné de succès, mais elles ont aussi semé partout, sur notre territoire, des succursales, des couvents ou fleurissent avec l'éducation chrétienne, avec le savoir, toutes les vertus et tous les mérites. Si les jeunes filles de notre diocèse ont bénéficié d'une formation intellectuelle et morale qui fait l'honneur de notre nationalité et la gloire de l'Eglise, elles le doivent pour une large part assurément aux sœurs de la Présentation de Marie.

"Ne vous étonnez pas donc, ajoutait Sa Grandeur, que ce soit à cette communauté que nous avons pensé, quand il s'est agi de fonder, pour le bien de notre diocèse, une école normale de eunes filles."

Je n'ai pas besoin de dire à cet auditoire distingué combien je suis heureux de venir présider en ma qualité de surintendant de l'Instruction publique, l'inauguration officielle de cette maison d'enseignement. J'en éprouve une satisfaction d'autant plus grande que je suis moi-même un enfant de St-Hyacinthe et ma joie est grande de voir ma ville natale appelée à profiter des résultats précieux que les cours de pédagogie ne manqueront pas de produire pour l'avantage des jeunes personnes qui viendront ici terminer leur formation professionnelle.

De tout cœur, je vous félicite, Monseigneur, d'avoir mené à bonne fin, le projet que vous entreteniez depuis longtemps de doter le chef lieu de votre diocèse d'une institution aussi importante et qui complète si heureusement le groupe des maisons d'éducation et de bienfaisance qui font de St-Hyacinthe une des villes privilégiées de notre province.

C'est aussi un agréable plaisir pour moi de constater la présence au milieu de nous, en cette circonstance solennelle, du premier ministre de la province, qui a daigné venir rehausser l'éclat de la cérémonie d'inauguration.

Depuis que vous êtes à la tête du gouvernement, Sir Lomer, vous avez acquiescé avec empressement au vœu plusieurs fois manifesté par le Comité catholique du Conseil de l'Instruction publique, de voir multiplier le nombre des écoles normales. Ces institutions sont aujourd'hui au nombre de 12, de 4 qu'elles étaient en 1900, et vous faites un grand honneur à celle de Saint-Hyacinthe en venant assister à cette fête éducationnelle.

Du reste, vous n'êtes pas un inconnu à la maison mère des sœurs de la Présentation de Marie. Les murs parlent et répercutent les échos des sentiments de reconnaissance qu'éprouvent les jeunes personnes qui vous doivent d'avoir puisé leur éducation dans ce couvent. Dans cette communauté, on n'oublie pas les bienfaits reçus. Veuillez donc agréer, M. le premier ministre, les remerciements des autorités de l'école normale et du Surintendant pour ce que vous voulez bien faire en faveur de l'Instruction de la jeunesse.

Et vous, mesdemoiselles de l'école normale, qui êtes appelées les premières à profiter des avantages de la nouvelle institution, que de reconnaissance vous devez à vos parents bien aimés pour la louable détermination qu'ils ont prise de vous placer dans cette maison. Vous allez y acquérir les connaissances pédagogiques dont vous avez besoin pour savoir diriger une classe et faire progresser vos futurs élèves, car, pour qu'une institutrice puisse réussir, il ne suffit pas de connaître sa grammaire et de vouloir écrire correctement sa langue; il lui faut de plus savoir enseigner. Il n'est pas donné à tous de posséder le don de l'enseignement, et l'aurait-on naturellement qu'il est encore presque indispensable de connaître tant de procédés utiles que l'expérience a fait connaître dans l'art si difficile d'inculquer aux autres la science que l'on a soi-même acquise. Vous devez donc vous estimer heureuses et remercier la Providence d'avoir été choisies entre beaucoup d'autres pour devenir élève d'école normale. Cette maison n'est plus le couvent des années passées: vos compagnes de classe ne sont plus des élèves qui sont à faire des cours d'études;

vous êtes ici pour apprendre une profession. On peut assimiler votre situation à celle des jeunes gens, qui, ayant terminé leurs études collégiales, s'en vont dans les universités suivre les uns, les cours de droit ou de médecine, les autres ceux de théologie ou de génie civil. C'est dire, mesdemoiselles, que l'on s'attend à vous voir bien mieux comprendre l'importance des cours de l'école normale et, par conséquent, que l'on a raison de compter sur votre zèle à vous préparer aux fonctions d'institutrices. Aussi vous livrerez vous avec ardeur et courage à l'étude de vos matières de classe et suivrez vous très attentivement les leçons du cours de pédagogie. Vos progrès seront d'autant plus complets que vous vous pénétrerez davantage de l'importance de votre mission.

Cette mission, mesdemoiselles, est auguste. Il vous faut correspondre aux vues de la Providence et l'école normale est le lieu où vous pourrez acquérir l'aptitude professionnelle et la notion exacte des devoirs que vous aurez à remplir.

Au cours de cette année scolaire, ne perdez pas de vue que vous avez choisi une carrière qui exige beaucoup de dévouement et de désintéressement. En effet, la maîtresse d'école vraiment chrétienne ne doit point se laisser détourner de sa voie par les distractions et les bruits de l'extérieur; il lui faut travailler à la solide éducation de ses élèves en donnant l'exemple des vertus qui distinguent la jeune fille accomplie.

Je vous souhaite donc une année fructueuse en bons résultats pour votre formation pédagogique. Vous êtes comme les pierres d'assise du nouvel édifice et les regards du public sont tournés vers vous. Justifiez par votre ardeur à l'étude les espérances que vous faites concevoir, donnez à l'école normale l'élan dont elle a besoin pour que de nombreux essaims de jeunes filles viennent puiser à cette source féconde l'enseignement et la formation qui en feront des institutrices dignes de leurs mission.

Et vous, M. le principal, vous êtes bien convaincu, j'en ai l'assurance, de l'importance de la tâche que votre évêque vous a demandé de remplir. Cette tâche est difficile, sans doute, et requiert des aptitudes spéciales. Elle exige un travail de tous les instants; mais votre dévouement et vos efforts sauront surmonter les difficultés du début; à l'instar des Principaux des autres écoles normales vous acquerrez une expérience qui portera ses fruits. Aussi je vous mets en main, avec confiance, au nom de l'Etat et du Comité catholique du Conseil de l'Instruction publique, la direction des élèves-maîtresses qui, désireuses de s'instruire dans l'art si difficile de l'enseignement, sauront accepter, avec reconnaissance, les conseils pratiques que vous voudrez bien leur donner.

Vous avez comme auxiliaires des femmes parfaitement au fait des méthodes éducatives, et dans M. Manning, ex-directeur de l'école primaire supérieure de St-Jean, un homme expérimenté dont le mérite et la capacité viennent de recevoir leur récompense par sa promotion au professorat de l'école normale.

J'adresse en terminant l'expression de ma gratitude aux personnes présentes qui, en assistant à cette réunion, sont venues témoigner leur sympathie et donner leur encouragement à la nouvelle institution.

Je dirai enfin, sous une direction aussi éclairée que celle du Principal et des religieuses de la Présentation de Marie, cette école de pédagogie se développera et prospérera pour le plus grand bien de la jeunesse de la belle et fertile région dont St-Hyacinthe est le centre intellectuel.

EXTRAIT DE DISCOURS DE M. L'ABBE A. FONTAINE, PRINCIPAL DE L'ECOLE NORMALE DE
SAINT-HYACINTHE.

“Quand on a la bonne fortune de posséder des orateurs comme ceux qui nous honorent aujourd'hui de leur présence, je crois réellement qu'il y a témérité à me substituer à eux, ne serait-ce qu'un instant, et à leur enlever la parole, serait-ce même pour leur exprimer les sentiments d'une reconnaissance émue et sincère.

Pourtant c'est le devoir très agréable attaché à mes fonctions de vous dire merci des aimables vœux de succès et de prospérité que vous venez de former pour l'Ecole normale de St-Hyacinthe.

Cette reconnaissance, elle s'adresse d'abord bien vive et profonde à Monsieur le Surintendant de l'Instruction publique, et d'autant plus vive que lors de sa première visite, nous n'avons pu lui faire une réception digne de la haute estime que nous avons et pour sa personne, et pour ses fonctions. On a dit avec raison que "le meilleur patriotisme est celui qui se traduit en actes utiles à l'enfance et à la jeunesse de son pays". Monsieur l'Inspecteur-Général devait penser à vous, Monsieur le Surintendant, en formulant ce jugement: car vous êtes de ceux qui savent, sans se lasser, creuser des sillons pour y jeter des idées patriotiques et des idées chrétiennes.

A l'heure actuelle, il y a tant de funestes semeurs qui se disputent le champ des jeunes et y répandent des doctrines menteuses; il y a tant d'esprits étranges qui ne trouvent bon que ce qui se fait ailleurs; vous leur opposez, partout et jusque dans le quartier de nos écoles, une défense hardie et persévérante qui honore le pays, la liberté, la foi.

Puis notre reconnaissance s'en va, toute filiale vers vous, Monseigneur de St-Hyacinthe, qui venez inaugurer aujourd'hui une œuvre qui vous est chère, une œuvre que vous bénissez depuis longtemps en pensées et en désirs, et que vous êtes venu, à diverses reprises au cours de l'année, bénir en paroles et en action.

Nous sommes aussi vivement touchés de la bonne grâce avec laquelle Monsieur le Premier Ministre a daigné répondre à notre humble invitation. L'intelligence et le dévouement qu'il consacre aux intérêts de la Province, ses enthousiastes revendications pour la justice et la liberté de l'école, nous rend sa présence bien chère; elle donne à notre fête un véritable cachet de solennité. A ce cachet de solennité, vous ajoutez tous Messieurs, un caractère touchant de fraternité. Votre concours est la preuve évidente que les autorités civiles et religieuses sont unies dans notre Province, et que si leur action s'exerce dans une sphère différente, elle tend néanmoins au même but et qu'elles ont le même étendard: Jeunesse, Religion, Patrie.

J'aurais voulu pour chacun de nos invités un mot qui eût rappelé leur mérite et la raison de leur présence au milieu de nous. Mais on comprend que ce serait blesser inutilement des modestes. Je me contenterai donc de leur exprimer toute ma gratitude pour ce témoignage de bienveillante sympathie qu'ils sont venus donner à notre Ecole.

Cette Ecole, je l'aime trop sans doute pour ne pas vous en dire beaucoup de bien. On vient de mettre sous vos yeux ses actes de naissance. Vous êtes venus fêter son entrée dans la vie, écrire sa première page glorieuse. Laissez-moi vous rappeler les espérances qui planent sur son berceau et vous faire l'histoire de ses premiers pas. Monsieur le Surintendant vient de dire aux élèves qu'elles sont ici "pour apprendre une profession."

Toute profession exige une préparation théorique et pratique d'autant plus longue et soignée que l'objet en est plus relevé, l'exercice plus complexe et le but plus difficile à atteindre. Le prêtre, l'avocat, le médecin y consacrent de longues et laborieuses années. Il n'en peut être autrement pour l'instituteur. Sans doute, il n'est pas donné à chacun de devenir un pédagogue de génie, pas plus que tout artiste ne devient un peintre ou un compositeur illustre. Sans doute aussi, il arrive que les élèves eux-mêmes sont les éducateurs de leurs maîtres; car ce n'est pas un paradoxe de dire que ce sont les enfants que nous élevons et que nous instruisons, qui nous enseignent la vraie pédagogie.

En observant les difficultés que rencontre, pour être fructueux, l'enseignement qu'il leur donne, le maître se rend compte des défauts de la méthode qu'il pratique; il la corrige, il imagine de nouveaux procédés plus pénétrants, plus appropriés pour ouvrir leurs esprits et former leurs caractères.

Mais la véritable vocation pédagogique, quoique souvent inspiratrice, les aptitudes et les qualités naturelles, voire même l'instruction acquise à son plus haut degré, ne sauraient suppléer complètement à la préparation professionnelle sans nuire, dans une certaine mesure, à l'éducateur lui-même, à ses disciples et au plein succès de l'œuvre à accomplir.

Or, c'est une préparation professionnelle que l'élève institutrice vient recevoir à nos Ecoles normales de jeunes filles. Ici, en effet, on la met en présence des enfants. On lui confie de vraies classes. L'école d'application est le théâtre de ses premiers essais; et elle retire de cet exercice un double avantage: celui d'abord de l'initier à la pratique de l'enseignement; celui, en outre de cultiver son langage: car la nécessité où elle se trouve d'improviser l'expression de sa pensée, et

les difficultés qu'elle y rencontre, lui font sentir le besoin d'étudier davantage sa langue maternelle pour parvenir à la manière avec plus d'aisance.

Il est vrai qu'il manquera toujours quelque chose à ces premières expériences. L'élève institutrice n'est pas tout à fait abandonnée à elle-même: elle est surveillée et contrôlée par les professeurs et le directeur de l'Ecole; elle n'y connaît pas encore les responsabilités réelles qui l'attendent. Mais pour n'être qu'un apprentissage, et tous les apprentissages sont insuffisants, le stage pédagogique de nos normaliennes n'en sera pas moins fécond.

Les circonstances ne nous ont pas permis d'ouvrir, l'automne dernier, notre maison n'étant pas suffisamment terminée, une école annexe, dépendant de l'Ecole normale. Mais les premières démarches que j'ai déjà faites auprès de Monsieur le président de la commission Scolaire de cette ville, la bienveillance avec laquelle il m'a accueilli, l'appui efficace qu'il m'a promis, l'intérêt bien connu qu'il porte à la cause de l'éducation me donnent l'assurance que nous pourrons, l'an prochain, compléter facilement notre organisation scolaire et remplir cette partie essentielle du programme des Ecoles Normales. C'est au pensionnat de la Maison-Mère que nos élèves ont fait leurs premières armes. La Révérende Mère St-David nous a donné l'hospitalité tous les jours pendant une heure. Trois classes nombreuses ont été mises à notre disposition; nous les avons multipliées en les subdivisant, et grâce à ce procédé et à la bonne entente qui existe entre les Directrices des deux écoles, chaque élève institutrice a pu faire de l'enseignement professionnel pendant deux mois consécutifs.

Monsieur l'Inspecteur Général a daigné, en décembre dernier, assister à quelques-uns de leurs cours. Il a couvert d'un voile d'indulgence affectueuse leurs imperfections de novices. On dit qu'il n'y a que les âmes petites à voir le mal en détail. Monsieur l'Inspecteur n'est pas de celles-là: il est digne du nom qu'il porte.

La note "très satisfaisant" qui termine le compte-rendu de sa visite me permet donc d'espérer que si nos élèves à leur sortie de l'Ecole ne sont pas encore des Institutrices expérimentées, elles seront du moins tout à fait aptes à le devenir. Témoin moi-même de la bonne volonté qu'elles ont mises à se préparer à leur futur ministère, je suis convaincu qu'elles seront dignes de l'affection de leurs élèves de demain, de l'estime des parents et des suffrages de la société.

En faisant ainsi, Messieurs, l'éloge de l'Ecole normale en général, je fais en même temps l'éloge de tous ceux qui ont voulu, désiré, réalisé celle que nous inaugurons aujourd'hui. Je fais l'éloge de Monsieur le Surintendant qui en a été l'âme inspiratrice et vivante. Je fais l'éloge de Monseigneur de St-Hyacinthe, qui, dans une lettre pastorale datée du mois de mai dernier—le mois de mai fera époque dans les annales de notre histoire—annonçait à ses diocésains, comme un "heureux événement" l'ouverture prochaine d'une Ecole normale dans sa ville épiscopale.

Je fais l'éloge de nos chefs d'Etat qui l'ont placée sous la tutelle de l'Eglise, reconnaissant par là qu'il n'y a pas de clôture entre l'esprit et le cœur de l'enfant, qu'il n'y a pas d'antagonisme entre la science et la foi, entre l'enseignement des vérités profanes et celui des vérités chrétiennes.

Beaucoup de pays dont les institutions sont marquées au coin du rationalisme doivent nous envier cet avantage.

Mais ce qui ne fait pas moins l'éloge de tous ceux qui ont fondé cette Ecole, c'est de l'avoir confiée aux soins des Sœurs de la Présentation de Marie. Héritière de l'esprit et des vertus d'une sainte Fondatrice, cette communauté religieuse se trouve encore, après plus d'un siècle, telle que la Vénérable Mère Rivier l'a laissée. C'est le même zèle, la même sagesse, la même abnégation la même simplicité. Faire le plus de bien avec le moins de bruit possible, être propres à tout et ne se croire bonnes à rien, éclairer les âmes en les instruisant, en s'immolant soi-même, en y sacrifiant son repos, sa liberté, sa vie: telle semble être la devise de ces Religieuses. Qu'elles me pardonnent cet hommage. Pour en expier l'orgueil, elles feront, soyez-en sûrs, des sacrifices de plus dont nous aurons encore tout le bénéfice. Il y a de ces âmes qu'il faut ainsi broyer pour en extraire tout le parfum.

Je n'ai que des louanges à adresser aussi à Monsieur le professeur Manning. Ceux qui l'ont choisi ont été bien inspirés. Il mériterait ici plus qu'une mention honorable, et si nous étions à un jour de distribution de prix, je n'hésiterais pas à lui en décerner un de compétence, de régu-

larité, de dignité, et il va sans dire un prix d'excellence en mathématiques: car Monsieur le Professeur est notre homme de chiffres. Tous les jours il additionne, il soustrait, il multiplie, il divise.

Il additionne—il est même allé faire une addition chez Monsieur le Premier Ministre une addition à son salaire. Il soustrait ses élèves à la monotonie. Il multiplie ses bons procédés envers les autorités de l'Ecole, et si son cœur est partagé entre le culte de la famille et celui de l'Ecole, si comme le Père LaFontaine, il divise son temps en deux parts, je vous assure que c'est n'est pas à dormir et à ne rien faire!

A-t-on été aussi heureusement inspiré dans le choix du Principal? Evidemment s'il y a des ombres au tableau, elle sont ici, et malgré les paroles bienveillantes que viennent de m'adresser les élèves et qui peuvent faire supposer en moi bien des qualités, malgré même le mot plaisant de Monsieur le Curé de la Cathédrale qui se vante d'avoir donné "le principal" à l'Ecole normale en donnant son ancien et heureux Vicaire—je suis tenté de dire avec Cicéron plaidant sa première cause. "On m'a choisi parce qu'il y avait moins de danger à le faire" afin que si le succès couronne nos modestes efforts, on ne puisse l'attribuer qu'à l'utilité de l'œuvre que je dirige et que si, au contraire, le succès vient les trahir, on ne s'en prenne qu'à ma faiblesse et à mon inexpérience. Confiant tout de même dans le secours de Dieu, j'accepte avec reconnaissance la direction de l'Ecole que vient de me confier Monsieur le Surintendant.

Voilà neuf mois que je vis de la vie de l'Ecole. Le désir de faire du bien qui m'animait au début de l'année n'a fait qu'augmenter et se perfectionner. Secondé par la jeune et intelligente activité de Monsieur le professeur et par le dévouement des Religieuses, je partage avec eux les mêmes joies et les mêmes espérances.

Nos joies, c'est de voir notre Ecole terminée, digne de l'Eglise et du pays. Nos joies, c'est d'avoir eu un grand nombre d'élèves exemptes pendant l'année de toute maladie sérieuse, assidues au travail, animées d'un bon esprit. Nos joies, c'est de nous sentir unis et d'être comme une seule famille où tous les cœurs et toutes les âmes vibrent ensemble au souffle généreux des saintes et nobles inspirations qui viennent de Dieu. Nos espérances, c'est de contribuer au bien de la religion, en indiquant à la jeune fille dans quels principes elle trouvera sa force, dans quelles idées elle puisera ses consolations, sur quelles convictions elle assoiera le rigide amour de ses devoirs. Et puisque c'est à l'école primaire que le peuple va s'instruire, puisque c'est sur les bancs de la "petite école" qu'il reçoit ces notions et impressions premières qui ne s'effacent jamais, puisque par le fait même, le chef de l'école a une influence réelle sur l'avenir d'une nation, nos espérances c'est aussi de contribuer au bien du pays, en lui donnant des institutrices zélées, compétentes et véritablement à la hauteur de la mission qu'elles sont appelées à remplir.

Nos espérances enfin, c'est de pouvoir nous présenter sans crainte à la religion et à la patrie, lorsqu'elles nous demanderont compte de notre mission, et de leur offrir non seulement les fleurs que nous avons promises, mais encore une moisson vigoureuse et des fruits prêts à cueillir.

DOCUMENTS OFFICIELS

BUREAU CENTRAL DES EXAMINATEURS CATHOLIQUES

SESSION DE JUIN 1913

1951 aspirants (114 garçons et 1837 filles) ont été admis à subir les examens. Ces aspirants se répartissent ainsi:

152 pour le diplôme d'école primaire supérieure; 866 pour le diplôme d'école primaire intermédiaire; 933 pour le diplôme d'école primaire élémentaire.

1485 ont subi leurs examens avec succès, savoir:

Diplôme élémentaire 730.

Diplôme intermédiaire 676.

Diplôme supérieur 79.

De ce nombre, 343 étaient des reprises, c'est-à-dire des candidats qui, l'année précédente, avaient échoué sur une ou plusieurs matières.

466 n'ont pas réussi, savoir:

203 pour le brevet d'école élémentaire.

190 pour le brevet d'école intermédiaire.

73 pour le brevet d'école supérieur.

Soit une moyenne de 76% qui ont obtenu un diplôme, et de 24% qui ont été renvoyés.

Voici maintenant l'opinion des membres du Bureau sur l'ensemble des épreuves qu'ils ont corrigées.

MATIERES	ELEMENTAIRE	MODELE	ACADEMIQUE
Prières et catéchisme.....	Très bien.....	Très bien.....	Très bien.....
Lecture française.....	Bien.....	Bien.....	Très bien.....
Lecture latine.....	Bien.....	Très bien.....	Très bien.....
Grammaire française et analyse.....	Très bien.....	Très bien.....	Très bien.....
Dictée française.....	Bien.....	Bien.....	Passable.....
Ecriture.....	Passable.....	Passable.....	Passable.....
Littérature (préceptes).....	Bien.....	Très bien.....	Très bien.....
Composition française.....	Bien.....	Faible.....	Assez bien.....
Histoire Sainte.....	Très bien.....	Bien.....
Histoire du Canada.....	Bien.....	Très bien.....	Très bien.....
Géographie.....	Passable.....	Passable.....	Passable.....
Instruction civique.....	Bien.....	Bien.....	Bien.....
Arithmétique.....	Bien.....	Bien.....	Bien.....
Calcul mental.....	Bien.....	Très bien.....	Très bien.....
Toisé.....	Bien.....	Assez bien.....
Comptabilité.....	Assez bien.....	Bien.....	Bien.....
Pédagogie.....	Assez bien.....	Bien.....	Très bien.....
Agriculture.....	Assez bien.....	Assez bien.....	Assez bien.....
Connaissances scientifiques usuelles.....	Assez bien.....	Bien.....	Bien.....
Hygiène.....	Assez bien.....	Très bien.....	Très bien.....
Bienséances.....	Médiocre.....	Assez bien.....	Assez bien.....
Dessin.....	Bien.....	Assez bien.....	Passable.....
Histoire de France.....	Très bien.....	Bien.....
Histoire d'Angleterre.....	Bien.....	Bien.....
Histoire des Etats-Unis.....	Très bien.....
Histoire ancienne et romaine.....	Très bien.....
Histoire de l'Eglise.....	Bien.....
Algèbre.....	Assez bien.....
Physique.....	Bien.....
Cosmographie.....	Assez bien.....

LANGUE ANGLAISE

Grammaire anglaise.....	Faible.....	Passable.....	Très mal.....
Dictée anglaise.....	Très bien.....	Très bien.....	Très bien.....
Composition anglaise.....	Bien.....	Bien.....	Très bien.....
Littérature anglaise.....	Faible.....	Assez bien.....	Faible.....

ANGLAIS POUR LES CANDIDATS DONT LA LANGUE MATERNELLE EST
LE FRANÇAIS

Grammaire anglaise.....	Passable.....	Faible.....	Assez bien.....
Dictée anglaise.....	Bien.....	Très bien.....	Très bien.....
Composition anglaise.....	Mal.....	Très mal.....	Passable.....

Notes du Bureau

Le Bureau signale particulièrement à l'attention du personnel enseignant et aux aspirantes et aspirants, les matières suivantes: BREVET ELEMENTAIRE: Ecriture, *passable*; Géographie, *passable*; Pédagogie, *assez bien*; Bienséances, *médiocre*; Comptabilité, *assez bien*.—BREVET INTERMEDIARE: Ecriture, *passable*; Composition française, *faible*; Géographie, *passable*; .—BREVET SUPERIEUR: Ecriture, *passable*; Dictée française, *passable*. Composition, *assez bien*; Géographie, *passable*; Dessin, *passable*.

LANGUE ANGLAISE.—BREVET ELEMENTAIRE: Littérature, *faible*; Grammaire, *faible*, et *passable* pour les aspirants de langue française; Composition anglaise, *mal*, pour les aspirants de langue française.—BREVET INTERMEDIARE: Grammaire, *passable*; et *faible* pour les aspirants de langue française; Composition anglaise, *très mal*, pour les aspirants de langue française.—BREVET SUPERIEUR: Grammaire, *très mal*; Composition, *passable* pour les aspirants de la langue française.

REMARQUES:—*Pédagogie*: au degré élémentaire, on abuse du mot à mot dans la composition pédagogique, le travail des candidats n'est pas assez personnel; au degré modèle, plusieurs candidats n'ont pas traité le sujet demandé, et le développement est souvent incomplet.

Composition française: le sujet n'est pas assez développé, plusieurs se contentent d'un canevas; les *idées* ne sont pas toujours exprimées dans l'ordre logique, et souvent l'expression choisie ne leur convient pas: impropiété des termes; plusieurs candidats pêchent contre les règles de la grammaire et de la syntaxe: par exemple, on emploie *dont* au lieu de *que*: "la personne *que* je vous parle."

A propos de la composition, le Bureau signale aux candidats futurs l'importance des trois arties élémentaires de la rhétorique: *invention*, *disposition*, *élocution*; elles correspondent aux opérations que l'esprit doit nécessairement accomplir dans le travail de la composition, soit littéraire, soit pédagogique.

DOCUMENTS SCOLAIRES

Le mouvement scolaire, de plus en plus intense dans notre province, indique bien tout l'intérêt que les Canadiens français portent à la cause de l'Instruction publique. Dans une autre page, nous disons brièvement ce que fut le dernier congrès de l'A. C. J. C., congrès qui eut pour obje t

unique: l'Instruction publique. En mai et juin, les Associations d'Instituteurs et d'Institutrices tenaient leurs assises traditionnelles; puis en juillet et août, eurent lieu successivement, sous la présidence du Surintendant de l'Instruction publique, le congrès pédagogique de Grand.e-Rivière et les conventions régionales des commissaires d'écoles à Bonaventure, Rimouski et Trois-Rivières.

Procédant par ordre chronologique, nous publions aujourd'hui un compte-rendu substantiel de ces différents congrès scolaires.

ASSOCIATION DES INSTITUTEURS CATHOLIQUES DE QUEBEC

PROCES-VERBAL DE LA 155^e REUNION DE L'ASSOCIATION DES INSTITUTEURS DE LA CIRCONSCRIPTION DE L'ÉCOLE NORMALE LAVAL, LE 15 JUIN 1913.

Présents: M. J.-D. Frève, président de l'Association; C.-J. Magnan, Inspecteur général; MM. Chs.-A. Lefèvre, Directeur général de l'enseignement du dessin; M. J. Ahern, M. C. I. P.; H. Nansot, J.-A. Chabot, L.-P. Goulet, G.-E. Marquis, insp. d'écoles; L.-S. Langlois et R. Fréchette, professeurs à l'E. N. L.; J.-E. Gauvreau, E. Jolin, J. Guimont, J.-A. Bélanger, J.-N. Gingras, C.-A. Pelletier, A. Beaudet, P. Boucher, E. Desgagné, F. Faucher, G. Goulet, I. Jolin, J.-A. Marquis, J.-C. Mercier, C.-A. Plante, P. Simard, A. Létourneau, R. Tousignant, G. Morneau, P. Vézina, H. Garon, A. Roy, T. Labrecque, A. Chouinard, D. Champagne, C. Meunier, E. Simard, V. Gagné, A. Dupuis, V. Gignac, A. Beaulieu, L. Belleau, etc., etc., et les élèves de l'École normale Laval.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu par le secrétaire et adopté.

L'élection au scrutin secret des officiers de l'Association, pour 1913-14, a donné le résultat qui suit:

Président: M. J.-D. Frève, réélu; Vice-président: M. J.-E. Gauvreau, réélu; Trésorier: M. L.-P. Goulet, réélu; Secrétaire: M. G.-E. Marquis, réélu; Délégué au Fonds de pension: M. John Ahern.

Comité de régie: les mêmes membres sont réélus en bloc.

De la Gymnastique à l'école

Tel était le premier sujet inscrit au programme. M. J.-Emile Jolin, professeur à l'Académie St-Joseph de Québec, et aussi instituteur de gymnastique scolaire, donne une instructive conférence à ce propos. Il démontre les avantages de la culture physique pour former des enfants forts et bien faits, en outre des avantages moraux qui en résultent par les habitudes d'ordre et de discipline qui en découlent. Pour être complète, toute éducation doit développer l'enfant au triple point de vue moral, intellectuel et physique, car il y a une corrélation intime entre les trois.

L'Enseignement Primaire, à la demande de son directeur, publiera cette conférence en entier, dans un prochain numéro.

Joignant la pratique à la théorie, le conférencier donne une exhibition d'exercices physiques, militaires et chorégraphiques par ses élèves, soit une trentaine de bambins de 6 à 10 ans. Pendant au-delà d'une demi-heure, ces jeunes écoliers ont évolué de façon surprenante et exécuté des mouvements simples et gracieux qui ont fort été goûtés par les nombreux spectateurs. A remarquer que ces marmots n'ont eu qu'un quart d'heure d'exercice par jour. Cette démonstration s'est terminée par les chants patriotiques "O Canada!" et "Dieu sauve le Roi" rendus par cette classe.

MM. C.-J. Magnan, Inspecteur général et J.-D. Frève, président, ont chaleureusement félicité le jeune conférencier.

Séance de l'après-midi

Présents: les mêmes.

M. C.-J. Magnan propose, appuyé par M. H. Nansot, et il est résolu unanimement:

"Que cette Association a appris avec un vif sentiment de joie la récente nomination de M. Nérée Tremblay au poste de membre-adjoint du Comité Catholique du Conseil de l'Instruction

publique, et qu'elle profite de cette occasion pour lui offrir ses félicitations les plus cordiales comme les plus sincères."

M. John Ahern propose, appuyé par M. H. Nansot:

"Qu'à l'avenir, les élèves-maîtres de l'Ecole normale Laval, âgés de 18 ans et porteurs de brevet, soient admis à faire partie de l'Association des Instituteurs de la circonscription de l'Ecole normale Laval."

M. S.-L. Langlois propose, un amendement, appuyé par M. Côté:

"Que la considération de cette proposition soit remise à une séance ultérieure."

Cet amendement, mis au vote, est rejeté par une majorité de quatre voix. La motion principale est alors adoptée."

M. John Ahern propose, appuyé par M. J.-A. Chabot, inspecteur d'écoles, et il est résolu unanimement:

"Que dorénavant, la séance qui avait lieu le dernier samedi du mois soit tenue le 2e samedi de juin.

Le programme suivant a été arrêté pour la prochaine réunion, le dernier samedi de janvier 1914:

1° Histoire du Canada, par S.-E. Dorion.

2° Rôle de l'instituteur dans les écoles rurales de garçons, par J.-U. Gingras.

3° Débat sur un sujet pédagogique par les Académiciens de l'Ecole normale-Laval.

La séance est ajournée et levée à trois heures p. m.

G.-E. MARQUIS,
Secrétaire.

ASSOCIATION DES INSTITUTEURS CATHOLIQUES DE MONTREAL

137e CONFERENCE DE L'ASSOCIATION DES INSTITUTEURS DE LA CIRCONSCRIPTION DE L'ECOLE NORMALE JACQUES-CARTIER. (30 MAI 1913)

Membres présents: MM. J.-J. Hogan, président, A.-C. Miller, vice-président; W. O'Donoghue, trésorier; R. P. Dugas, S. J.; l'abbé Naz. Dubois, visiteur-général des Ecoles catholiques de Montréal; J.-N. Perrault, directeur-général; l'abbé A. Desrosiers, principal de l'Ecole normale J. C.; l'abbé Maurice, vice principal de l'Ecole normale J. C.; J.-P. Labarre; D. Malone, A. Leblond de Brumath, Patrick Ahern, Patrick Malone, H. Mondoux, A. Cléroux, A. Méthot, J.-B. Turcotte, J.-O. Beauchemin, J. Lebreuil, J. Parayre, Ives LeRouzès, A. Lefebvre, R. Létourneau, Z. Guérin, Nap. Allaire, J.-J. McCullen, J.-L. Tremblay, J.-A. Boivin, Z. Nantel, S. Boutin, J.-L. Beauregard, A. Dorais, G.-A.-C. Trudel, J.-B. St-Amour, J.-S. Tremblay, G.-E. Pagé, J.-L.-R. Pagé, P.-E. Smith, J.-M. Tremblay, J.-A. Primeau, O. Carrière, N. Eudore Gobeil, G. Ducharme, J.-A. Dupuis, F.-X. St-Laurent, A.-L. Auger, P. Bilodeau, D. Morin, D. Mathieu, J. Corriveau, J.-P. Fortin, D. Brabant, J.-A. Langlois, Al. Robert, l'abbé Lefebvre, H.-J. Withney, J.-A. Lebeau, J.-D.-R. Bergeron, N. Bélisle, R.-A. Robitaille, J.-R. E. Ducharme, J.-E. Bernier, T. Ferland, F.-X. Desjardins, J.-A. Lefrançois, O. Roy, J.-E. Bélanger, J. Brabant, A. Leconte, J.-D. Tourigny, J.-B. Martel, J.-A. Morin, P. Meunier, J.-A. Dupuis, J.-E. Rouleau, H. Valois, J.-E. Paquin, I. Beauchemin, J.-H. Bergeron, F. Viens, S.-H. Lalonde, D. Brisebois, J.-A. Brisebois, A.-G. Lemerise, J.-A. Guérin, C. Leblanc, J.-D. Pilon, J.-A. Gagnon, E. Bertrand, G. Chabot, L.-P.-J. Jasmin, T. O'Connor, L.-J. Jasmin, J. Charbonneau, J.-E. Giguère, R. Laberge, A. St Jacques, J.-A. Lussier, F. Gougoux, A.-P. Gélinas, J.-A. Sauvé, H. Pilon, J.-E. Lamarre, G. Pelletier, L.-A. Gariépy, J.-D. Guérin, C. Marchildon, A. Ladouceur, W. Gallagher, J. Lyng, J.-A. Beauchesne, H. Morel, S. Laprade, A. Farmer, G. Bourget, T.-F. Cuddihy, T.-S. Banks, D.-R. Cartier, R. O'Neil, A. St-Martin, T.-K. Brennan, R.-J.-L. Cuddihy, J.-A. Archambault, J.-M. Dionne, W.-J. Brennan, A.-J. Clarke, J. Coppins, O.-D. O'Keefe, J.-J. Fahey, P.-Z. Nadon, Z. Michaud, A. Fitzpatrick, F.-L. Tourillon, J.-T. Lebrun, J.-T. McCarthy, J.-J. Tynan, W. Kelly, A.-B. Charbonneau et tous les élèves-maîtres de l'Ecole normale Jacques-Cartier.

Les minutes de la 136e conférence sont lues par le secrétaire, puis adoptées.

Le président présente le R. P. Dugas, S. J., qui vient inviter les instituteurs à assister à leur retraite fermée qui commencera le 28 juin au soir. Le Réverend Père se fait très persuasif et l'on peut espérer que plusieurs se rendront à son invitation.

Le Délégué de l'Association à la Commission administrative du Fonds de retraite, appelé à rendre compte de ses fonctions, s'excuse de ne pas rééditer le résumé des séances de la commission paru dans *L'Enseignement Primaire*. Il aimerait seulement à savoir l'opinion des membres de l'association au sujet de l'augmentation du maximum de la pension. La question a été référée à la commission et il voudrait représenter cet opinion.

Le rapport du comité de la cinématographie à l'école soulève une forte discussion. Il se lisait comme suit:

"A une séance tenue le 28 mai 1913, à l'Ecole normale Jacques-Cartier, à laquelle étaient présents MM. A. Desrosiers, principal de l'Ecole normale J. C., A.-C. Miller, principal de l'école Olier, J.-P. Labarre, principal de l'école Champlain, et A.-B. Charbonneau, secrétaire de l'association, tous membres du comité ci-nommé, les conclusions suivantes ont été adoptées, et sont soumises aux considérations de l'association:

1° Que le comité reconnaît l'utilité et même la nécessité d'adopter la cinématographie à l'enseignement scolaire parce qu'elle double les moyens du maître.

2° Que le comité propose qu'un rapport soit fait par le secrétaire à la séance de janvier 1914, sur les avantages de cet enseignement, sur le coût probable de l'entreprise, sur la possibilité de se procurer les pellicules (*films*) nécessaires, et sur l'organisation générale en consultant les directeurs d'écoles où cet enseignement est donné."

M. N.-Eudore Gobeil s'oppose fortement à l'adoption de ce rapport parce qu'il croit que cette innovation sera préjudiciable à l'enfant et il en propose le rejet immédiatement.

MM. les abbés Desrosiers et Dubois parlent en faveur du projet, M. J.-N. Perrault demande plus d'explication, et finalement M. H. Mondoux propose, appuyé par M. A. Leblond de Brumath, que le paragraphe deuxième du rapport soit adopté. Cette motion est votée.

M. le président annonce la conférence de M. N.-Eudore Gobeil sur le sujet suivant: "Le maître doit-il préparer ses classes?"

M. Gobeil, qui venait de se signaler par le vif débat soutenu sur la cinématographie à l'école, montre la même vigueur dans sa conférence.

Il prêche d'exemple: il a bien préparé sa conférence. Comme celle-ci doit être publiée dans *L'Enseignement Primaire*, je ne résumerai pas ce travail qui a valu à son auteur un concert d'éloges. Tour à tour, MM. P. Ahern, les abbés Dubois, Desrosiers, Dugas, Maurice et M. Perrault adressèrent des félicitations à M. Gobeil.

Séance du soir (2.30 heures p. m.)

La séance du soir s'ouvre par une discussion au programme: "Comment stimuler le travail de l'élève? par des récompenses ou par des punitions, où par les deux à la fois?"

Plusieurs de ceux qui s'étaient inscrits pour la discussion brillèrent par leur absence. De plus braves exprimèrent leur avis sur l'un ou l'autre moyen. M. J.-E. Bernier veut des récompenses, encourager ceux qui travaillent au lieu de songer à toujours punir ceux qui ne travaillent pas, *seulement*. M. P.-E. Smith croit qu'il faut employer les deux moyens parce qu'il y a dans l'enfant, comme dans l'homme, deux natures: la bonne et la mauvaise.

M. Nap. Brisebois admet la nécessité des punitions corporelles. M. le secrétaire dit qu'il faut évoluer; il faut être de son siècle. Les droits de l'enfant sont souverains de nos jours. La mentalité actuelle est faite de mansuétude. Les parents comme la société trouvent barbares les châtiements; donc, il faut récompenser plutôt que punir.

M. J.-N. Perrault trouve très intéressant le débat et il voudrait le voir continuer; c'est pourquoi M. le président l'ajourne à la prochaine séance.

Au chapitre des motions, l'Association répond à la demande du délégué à la Commission administrative du fonds de retraite touchant l'augmentation du maximum. Une discussion s'engage

et, finalement, M. N.-Eudore Gobeil propose, appuyé par M. J.-P. Labarre, que M. J.-N. Perault soit laissé libre d'agir au meilleur de sa connaissance.

Et la séance est levée.

A.-B. CHARBONNEAU,
Secrétaire.

Montréal, 30 mai 1913.

ASSOCIATION DES INSTITUTRICES CATHOLIQUES (SECTION DE MONTREAL)

Le 23 mai dernier avait lieu l'assemblée bi-annuelle des Institutrices Catholiques, Section de Montréal.

A l'issue d'une messe dite à Notre-Dame de Lourdes par leur dévoué chapelain, M. l'abbé Dubois, toutes se réunissaient à l'Académie Marchand. Après la lecture des minutes, on procéda aux élections générales, lesquelles donnèrent le résultat suivant: Présidente, Mlle M.-A. Lalime; Vice-Présidente, Mlle M. McCullen; Secrétaire, Mlle T. Moquin; Trésorière, Mlle F. Tremblay; Deux questions furent proposées à l'étude: "Le meilleur mode pour la distribution des prix, et la fréquentation scolaire."

Dans l'après-midi, M. l'abbé Coste, de St-Jacques, chapelain de l'Académie Marchand, sut intéresser son auditoire dans une charmante causerie sur l'enseignement de la langue française.

M. le chapelain de l'Association fit ensuite quelques commentaires très appropriés.

Mlle Lalime remercia les officières démissionnaires du dévouement et de l'urbanité qu'elles avaient apportés à la direction de l'Association, et la séance fut levée.

T. MOQUIN,
Secrétaire.

LE CONGRES PEDAGOGIQUE DE GRANDE-RIVIERE, COMTE DE GASPE.

Demandé par S. G. Mgr Blais, évêque de Rimouski et organisé par l'honorable P.-B. de LaBruère, Surintendant de l'Instruction publique, le congrès de Grande-Rivière a eu un légitime succès.

Voici le programme de ce congrès:

Programme des séances du Congrès pédagogique des Institutrices du Diocèse de Rimouski, à Grande Rivière, comté de Gaspé, du 7 au 12 juillet 1913.

1er jour: Lundi, 7 juillet 1913, 7.30 heures du soir. Ouverture du congrès sous la présidence du Surintendant de l'Instruction publique.

2e jour: Mardi, 8 juillet 1913, 8.30 heures du matin. Conférence de M. le chanoine F.-X. Ross, Principal de l'école normale de Rimouski. *Sujet:* LA FORMATION MORALE ET RELIGIEUSE DE L'ENFANT A L'ECOLE PRIMAIRE.

10 heures du matin. Conférence par M. B.-O. Filteau, professeur à l'école normale de Nicolet. *Sujet:* L'ENSEIGNEMENT DE L'ARITHMETIQUE A L'ECOLE ELEMENTAIRE.

2.30 heures de l'après-midi. Conférence par le même. *Sujet:* L'ENSEIGNEMENT DE L'ARITHMETIQUE A L'ECOLE MODELE.

3e jour, Mercredi, 9 juillet 1913, 8.30 heures du matin. Conférence par M. J.-P. Labarre, principal de l'école Champlain, à Montréal. *Sujet:* L'ENSEIGNEMENT DE LA GRAMMAIRE A L'ECOLE ELEMENTAIRE.

10 heures du matin. Conférence par le même. *Sujet:* L'ENSEIGNEMENT DE LA GRAMMAIRE A L'ECOLE INTERMEDIAIRE.

2.30 de l'après-midi. Conférence par M. Adjutor Rivard, professeur d'élocution à l'Université Laval. *Sujet:* L'ELOCUTION A L'ECOLE PRIMAIRE.

4e jour, Jeudi, 10 juillet 1913, 8.30 heures du matin. Conférence par M. J.-D. Frève, profes-

seur à l'école normale Laval. *Sujet: L'ENSEIGNEMENT DE LA GEOGRAPHIE A L'ECOLE PRIMAIRE*
10 heures du matin. Conférence par M. Chs.-A. Lefèvre, directeur-général de l'enseignement
 du dessin. *Sujet: L'ENSEIGNEMENT DU DESSIN A L'ECOLE PRIMAIRE.*

2.30 heures de l'après-midi. Conférence par le même. *Sujet: Continuation du même sujet.*

5e jour, Vendredi, 11 juillet 1913, 8.30 heures du matin. Conférence par M. H. Nansot,
 inspecteur d'écoles. *Sujet: DES LEÇONS DE CHOSES.*

10 heures du matin. Conférence par M. G.-E. Marquis, inspecteur d'écoles. *Sujet: L'ENSEI-
 GNEMENT BILINGUE A L'ECOLE PRIMAIRE.*

2.30 heures de l'après-midi. Conférence par M. O.-E. Dalairé, directeur de l'école provinciale
 d'industrie laitière à Saint-Hyacinthe. *Sujet: L'ENSEIGNEMENT DE L'AGRICULTURE A L'ECOLE
 PRIMAIRE.*

6e jour, Samedi matin, 12 juillet 1913, clôture du Congrès.

Le Progrès du Golfe de Rimouski, a publié un fidèle compte-rendu du congrès, nous le repro-
 duisons ici avec plaisir:

Le Congrès pédagogique qui vient de se tenir à Grande-Rivière—il a commencé le 7 pour se
 terminer le 12—a obtenu un franc succès à tous les points de vue. Presque toutes les institu-
 trices qui y avaient été convoquées—150 sur à peu près 160—y ont assisté; la température a
 été idéale pendant toute la semaine; la population de Grande-Rivière a reçu les congressistes avec
 beaucoup d'empressement et d'affabilité; et surtout, les conférenciers, qui s'étaient rendus ici
 à la demande de M. le Surintendant de l'Instruction publique, leur ont offert des mets exquis qui,
 si elles savent se les assimiler, ne manqueront pas de leur communiquer une force toute nouvelle
 dont bénéficiera leur noble mission.

A la séance d'ouverture, lundi soir, le premier discours fut fait par M. le surintendant de
 l'Instruction publique, président du congrès. Il est heureux de voir la Gaspésie, cette terre décou-
 verte par Cartier et qui se rattache à tant de souvenirs glorieux. Le diocèse de Rimouski est
 immense. Cette grande étendue a nécessité deux congrès dans ce diocèse. Il remercia Monsei-
 gneur Blais, qui a interrompu sa visite pastorale pour assister à cette première séance, du dévouement
 dont il a toujours fait preuve pour la cause de l'éducation. Aux institutrices, il dit combien il
 est satisfait de les voir en si grand nombre, puis leur parle du but de ce congrès. Educatrices des
 enfants, elles doivent les former intégralement: c'est un rôle difficile qui demande du zèle, du tact,
 et de la constance.

Une institutrice doit toujours augmenter ses connaissances. Il voudrait pour cette fin des
 bibliothèques dans toutes les écoles. Il insiste tout particulièrement sur l'enseignement de l'his-
 toire du Canada qui fait naître dans le cœur des enfants l'amour du sol natal, et sur celui de l'agri-
 culture qui les attache à la terre. Les institutrices exercent un apostolat et doivent avoir pour
 devise: "Dieu, famille, patrie." S'ouvre une semaine précieuse qui rendra plus facile leur tâche.

Mgr Blais parle ensuite de la sublimité de la mission des institutrices. Le mot éducation vient
 de "educere". L'homme seul est susceptible d'éducation. Seul il monte ou s'abaisse suivant
 l'usage qu'il fait de ses facultés. L'éducation est en quelque sorte une autre création. Au com-
 mencement les ténèbres couvraient la surface de la terre. L'homme sans éducation est aussi dans
 les ténèbres. Ce fut un beau jour que celui où Dieu dit: que la lumière soit! Beau jour aussi, celui
 où par le soin de nos mères, notre intelligence s'est ouverte aux vérités de la foi. Dieu sépara
 la terre des eaux; c'était nécessaire à l'ordre de la nature. Cet ordre veut aussi que chez l'enfant
 l'équilibre existe entre ses facultés supérieures et ses facultés inférieures. Pour que cet équilibre
 existe, il faut faire l'éducation de sa volonté. C'est un devoir difficile et sublime; il incombe aux
 institutrices.

A la séance de mardi matin, M. le chanoine Ross, principal de l'Ecole normale de Rimouski,
 parla de la formation morale et religieuse de l'enfant à l'école primaire. Une fois de plus, M.
 Ross a prouvé sa compétence dans la matière. Dans cette formation, il y a deux choses à faire:
 éclairer l'intelligence pour lui faire voir le chemin et diriger la volonté pour le lui faire suivre.

Le devoir d'enseignement et le devoir de formation. Le premier banc de l'école c'est le
 bras de la mère. Imitons en classe les procédés maternels. L'enseignement occasionnel et direct.

L'enseignement occasionnel ne doit jamais cesser. Sachons faire voir l'action de la Providence partout. L'occasion s'offre d'elle-même. L'histoire, la nature, les hommes, tout nous montre la main de Dieu qui dirige le monde. Dans l'enseignement direct, apprenons à l'enfant les prières, le catéchisme et l'histoire sainte. Mais qu'il comprenne avant d'apprendre. Soyons infatigables dans nos explications. Mais pour intéresser les élèves il faut que nous préparions nos leçons. Formons des enfants qui aient plus tard une religion vécue, faisons des hommes.

Dans deux entretiens successifs, M. B.-O. Filteau, professeur à l'École normale de Nicolet, dit ce que doit être l'enseignement de l'arithmétique à l'école élémentaire et à l'école modèle. Il parle d'abord de l'utilité de l'arithmétique, de son double but : utilitaire et éducatif; des deux méthodes mises en usage : méthode expositive et méthode socratique, et sans tarder donne ses préférences à la dernière. Le reste de la conférence est employé à donner des exemples qui expliquent son choix. Nul doute que les institutrices profiteront des moyens pratiques que leur a donnés M. Filteau pour leur assurer le succès.

Sur ce terrain pratique, s'est également tenu M. Labarre, principal de l'école Champlain, à Montréal, dans deux conférences sur l'enseignement de la grammaire. Les principes de la pédagogie sont toujours les mêmes. Il faut se mettre à la portée des élèves. Une leçon doit être simple. On doit faire appel à l'attention de l'enfant et lui permettre de prendre à cette leçon une part active qui satisfasse son besoin d'activité. L'enfant a encore besoin d'émulation; il faut l'intéresser aux explications données et son intelligence doit être cultivée avec sa mémoire. Et M. Labarre prêche l'exemple. Les trois leçons qu'il a données sur le nom, le verbe et le participe ont vivement intéressé son auditoire.

Après la grammaire, la géographie. M. J. D. Frève, professeur à l'École normale Laval, dans une intéressante conférence, dit les beautés de cette étude et les moyens de la faire aimer des enfants.

La séance du lendemain matin réservait aux congressistes le plaisir d'entendre M. Adjutor Rivard qui avait à traiter de l'élocution à l'école primaire. L'institutrice collabore avec le prêtre au bâtiment de notre nationalité. La conservation de notre foi est intimement liée à la conservation de notre langue. De là l'importance de notre langue, de savoir l'écrire, et aussi,—surtout peut-être—de savoir la parler.

Dans l'élocution il y a à faire une distinction entre les défauts de prononciation et les fautes d'articulation. Ces dernières peuvent se corriger par des exercices persévérants, en particulier par celui de la gamme vocalique.

À l'école primaire on n'a pas—et c'est heureux—à former des orateurs, des politiciens ou des acteurs. La récitation est pour l'élève un exercice par lequel il s'habitue à bien parler, à réfléchir, à voir, à comprendre. La leçon de diction n'a donc pas pour but de former un diseur, mais bien de former l'âme et l'intelligence de l'enfant.

L'enseignement du dessin à l'école primaire, était un des sujets du programme, et M. Chs. A. Lefèvre, Directeur général de l'enseignement du dessin, sut captiver l'attention de ses auditeurs dans deux conférences successives sur l'importance de cette matière du programme.

Pour lui le dessin n'a pas une portée aussi restreinte qu'on l'admet généralement. On rencontre son influence partout. Dessiner, c'est voir et apprécier. Et c'est ce à quoi les institutrices doivent s'appliquer : montrer à voir. Suivent une foule de conseils pratiques sur la manière de l'enseigner.

À la séance du matin, après la conférence de M. Rivard, M. le chanoine Ouellet avait annoncé pour le soir une séance de déclamation. Et les congressistes purent ainsi se récréer—tout en s'instruisant—en entendant pendant plus d'une heure l'artiste distingué dont la réputation n'est plus à faire.

Vendredi matin, M. H. Nansot, inspecteur d'écoles, parla des leçons de choses. Elles sont de deux sortes : occasionnelles et spéciales. Il faut les rendre attrayantes. L'enfant trouve un grand plaisir à découvrir quelque chose de lui-même; il faut lui en offrir l'occasion. Il faut encore que l'enfant tende vers la science; non pas qu'il s'y résigne. Cette conférence fut fort goûtée.

L'enseignement bilingue fut aussi le sujet d'un magnifique entretien de la part de M. G.-E. Marquis, inspecteur d'écoles. Il préconise un enseignement direct sans l'aide de la traduction.

M. O.-E. Dallaire, le dernier conférencier, n'était pas venu dans la Gaspésie depuis 20 ans. Il constate beaucoup de progrès au point de vue de l'agriculture. Il démontre l'importance de cette dernière par une classification qu'il fait des choses naturelles. Toutes les choses sont bonnes; nous-mêmes les rendons mauvaises. Les unes sont utiles, d'autres nécessaires, d'autres indispensables. Or, il est nécessaire que l'agriculteur soit instruit, et il est indispensable que l'école le prouve. Un homme instruit est celui qui connaît son affaire. Et celui qui ne connaît pas son affaire ne peut être un bon agriculteur. A l'école, quel'on pénètre l'enseignement des choses de l'agriculture; c'est le meilleur moyen de faire aimer la terre et de garder nos gens chez nous.

Après cette conférence, M. le chanoine J.-E. Ouellet, en sa qualité de curé et de secrétaire du congrès, remercie en termes délicats M. le Surintendant d'avoir choisi Grande-Rivière comme siège du congrès. Aux conférenciers il dit la reconnaissance que leur doivent les institutrices pour les bons conseils qu'ils leur ont donnés pendant cette semaine. Et il remercie les congressistes d'avoir répondu en si grand nombre à l'appel qu'on leur a fait.

M. le Surintendant termine la série des discours par une brève allocution. Il félicite d'abord M. le chanoine Ouellet du succès de ce congrès, résultat d'une magnifique organisation. Aux institutrices il dit encore une fois l'importance de leur mission. En instruisant l'enfant que l'on songe à sa vieillesse; et non pas seulement à sa vieillesse mais aussi à son éternité.

Le lendemain matin, communion générale. Toutes les institutrices avaient tenu à venir demander au Dieu de l'Eucharistie la force nécessaire pour bien remplir leurs obligations qu'on leur avait fait mieux connaître et dont on leur avait découvert des beautés inconnues jusque-là.

Conventions des Commissaires d'Ecoles

Comme *L'Enseignement Primaire* l'a officiellement annoncé, dans sa livraison de juin dernier, trois conventions régionales de commissaires d'écoles ont été tenues en juillet et août derniers. La première, à Saint-Bonaventure, le 15 juillet; la seconde à Rimouski, le 17 du même mois, et la troisième, aux Trois-Rivières, le 28 août.

Voici le compte-rendu des deux premières conventions; quant à la troisième, celle des Trois-Rivières, nous ne pourrions en parler longuement que dans la prochaine livraison, car notre revue était déjà sous presse lorsque cette importante convention eut lieu.

CONVENTION DE ST-BONAVENTURE

Cette convention fut présidée par l'honorable M. de LaBruère, Surintendant de l'Instruction publique. Organisée par MM. les Inspecteurs d'écoles G.-E. Marquis et S.-J. Normand, elle a été couronnée de succès, et la commission scolaire de la localité seconda avec zèle les efforts des inspecteurs de la région.

Sur 26 municipalités scolaires dans Bonaventure, 25 étaient représentées par leurs commissaires, et il en était ainsi pour toutes les municipalités du comté de Gaspé jusqu'à Gaspé.

Au moins 25 membres du clergé venant de tous les points de Bonaventure et Gaspé, curés des différentes paroisses, assistaient.

La réunion a été tenue dans l'une des salles du couvent de Saint-Bonaventure, très bien décorée pour la circonstance.

M. l'inspecteur Marquis dit d'abord en quelques paroles bien appropriées le but d'un congrès de commissaires, puis présenta à l'auditoire l'honorable M. de LaBruère, Surintendant de l'Instruction publique.

Le premier discours au programme est alors prononcé par le Surintendant qui traite avec autorité et compétence des nombreux devoirs des commissaires d'écoles.

Puis M. l'inspecteur G.-E. Marquis fit un intéressant tableau des progrès accomplis dans le vaste district scolaire qu'il visite depuis bientôt dix ans, et donna d'excellents conseils pratiques.

Dans une prochaine livraison, nous publierons l'intéressante étude de M. Marquis. Au cours de

la deuxième séance, cinq orateurs adressèrent la parole: M. l'abbé V. Côté, curé de Sainte-Adélaïde de Pabos; M. Fabien Bugeaud, avocat, ancien instituteur et ancien président de la commission scolaire de Saint-Bonaventure; M. Kelly, député à l'Assemblée Législative de Québec, M. l'abbé J.-E. Matte, curé de St-Bonaventure, et M. l'inspecteur S.-J. Normand.

Le premier parla avec éloquence de la "responsabilité morale d'un commissaire d'écoles"; le second dit toute l'importance de l'instruction en général, et particulièrement de l'instruction qu'il importe de donner aux garçons; le troisième remercie le gouvernement de Québec pour tout ce qu'il a fait en faveur des écoles primaires et dit aussi sa gratitude au Surintendant de l'Instruction publique d'avoir honoré le congrès de sa présence. M. Kelly promet aussi de plaider, auprès du gouvernement, la cause de l'Académie de Saint-Bonaventure qu'il désire voir parfaitement organisée.

M. le curé Matte, se rendant au désir du président, dit combien l'idée de réunir les commissaires en convention était opportune et pratique; et il insista sur la nécessité de l'enseignement agricole, sujet abordé par M. l'Inspecteur Marquis.

M. l'inspecteur S.-J. Normand clôtura la convention en remerciant tous ceux qui avaient contribué à son succès.

CONVENTION DE RIMOUSKI

La convention régionale des commissaires d'écoles des comtés de Rimouski, Matane et de partie du comté de Gaspé s'est tenue au Séminaire de Rimouski, le 17 juillet. Environ 150 commissaires d'écoles des différentes paroisses de ce district avaient tenu à se rendre à Rimouski pour cet important congrès où ils ont reçu de si sages conseils et de si précieux renseignements sur les devoirs de leur charge.

Elle fut patronée par le Surintendant de l'Instruction publique.

La première séance s'ouvre à 10 heures a. m. sous la présidence de M. J.-A. Chabot, inspecteur d'écoles.

M. L.-N. Asselin, C.R., membre de la commission scolaire de la ville de Rimouski, souhaite la plus cordiale bienvenue aux commissaires d'écoles et aux personnages qui honorent la convention de leur présence.

M. le Surintendant de l'Instruction publique donne ensuite sa conférence, causerie familière avec MM. les commissaires d'écoles. Pendant près d'une heure, le conférencier sut intéresser son auditoire. Dans le cours de sa conférence, M. le Surintendant, assumant tantôt le rôle des commissaires d'écoles, dit ce qu'il ferait pour remplir dignement sa charge et pour faire du bien; tantôt il reprend son titre de Surintendant et cela après avoir fait connaître en quelques mots le régime scolaire particulier à la Province de Québec. Il fit comprendre combien son département a à cœur de voir les écoles de la Province bien tenues, et ce qu'il faut faire pour obtenir ce résultat.

Le président ajoute quelques mots, remercie le savant conférencier au nom des commissaires et invite l'honorable J.-L. Décarie, Secrétaire de la Province, de bien vouloir adresser la parole à MM. les délégués.

M. le Ministre accepte avec plaisir, et avec l'éloquence qu'on lui connaît, captive son auditoire. Il serait trop long de rapporter en entier son discours, mais nous sommes heureux de pouvoir en citer quelques fragments:

"J'éprouve, dit-il, un bien vif plaisir de me voir au milieu de vous, le plaisir est d'autant plus grand que je m'adresse à des commissaires d'écoles, à ceux enfin qui sont chargés de bien faire fonctionner nos écoles. Je remercie M. Asselin des paroles élogieuses qu'il a adressées au gouvernement pour les efforts qu'il ne cesse de faire en vue de promouvoir l'instruction dans la Province." Il rappelle ensuite ce que le premier ministre, Sir Lomer Gouin, a fait pour la cause si belle et si noble "l'instruction des enfants."

Il exhorte les commissions scolaires des différentes paroisses des comtés de Rimouski, de Matane et de Gaspé à seconder le gouvernement dans tout ce qu'il fait pour cette cause sacrée.

“De tous les mandats, dit-il, le plus important est bien celui des commissaires d'écoles, et cela à plus d'un titre, car le commissaire qui a à cœur de remplir sa charge dignement, travaille à promouvoir l'instruction dans sa paroisse et en même temps donne le bon exemple à ses concitoyens.

“Faites instruire vos garçons, Messieurs, et faites des sacrifices pour eux comme vous en faites pour vos filles.

“Gardez vos enfants à l'école le plus longtemps possible tout en travaillant sans doute à leur faire aimer l'agriculture. Oui, nous devons plus que jamais enseigner l'agriculture dans nos écoles, infuser par des illustrations et le goût de l'agriculture et l'honneur qu'il y a d'être cultivateur.

“Pour être un bon cultivateur, dit-il, il faut avoir de l'instruction afin de se renseigner, etc. Il ajoute un mot au sujet de l'important jardin scolaire.

“MM. les commissaires, en général, vos institutrices ne sont pas rémunérées convenablement; si nous voulons les garder longtemps, faire de l'enseignement une carrière, il faut leur donner de bons salaires.”

M. le Président ajoute quelques mots, remercie cordialement M. Décarie d'avoir bien voulu mettre de côté ses nombreuses occupations pour assister à ce congrès, et il invite M. le député de Rimouski à bien vouloir adresser la parole.

M. Tessier dit qu'il remplit un agréable devoir en assistant à ce congrès parce que tout ce qui intéresse le comté de Rimouski ne peut lui être indifférent.

Il félicite les commissaires d'écoles d'être venus en aussi grand nombre, car, dit-il, vous donnez par là une preuve de votre zèle pour la cause de l'éducation et montrez que vous êtes dignes de votre poste et vous justifiez la confiance que vos concitoyens ont mise en vous y appelant.

Termine en remerciant l'Honorable M. Décarie et M. le Surintendant de l'Instruction publique d'être venus assister à ce congrès qui sera assurément fécond en bons résultats.

Le député de Gaspé a à son tour adressé quelques paroles flatteuses aux congressistes. Il leur dit tout le bonheur qu'il éprouve de se voir réuni à eux en une aussi belle circonstance.

A deux heures après-midi l'assemblée se réunit de nouveau.

M. l'Inspecteur Chabot traite le sujet qui suit: “*Des instituteurs et des institutrices*”. Tel maître, telle école, dit-il. Eh bien! si vous voulez avoir des écoles bien tenues, où vos enfants puiseront de l'instruction, une instruction solide et chrétienne, il faut que vous choisissiez vos institutrices. N'allez pas confier à la première venue la direction d'une école. Vous le savez, une institutrice doit non seulement instruire ses élèves, mais elle doit aussi leur donner de l'éducation, un peu de ce savoir-vivre trop négligé dans nos familles canadiennes.

Pour vous acquitter d'une tâche aussi délicate, adressez-vous à M. le curé de votre paroisse, il est plus à même de connaître les bonnes institutrices. Pour avoir de bonnes maîtresses, il faut les bien traiter, les respecter, les protéger et les rémunérer convenablement.

Il donne des chiffres attestant les progrès réalisés dans le comté de Rimouski et dans la partie de Matane située le long du fleuve.

M. le Surintendant dans sa belle conférence, dit M. Chabot, vous a parlé de bibliothèques scolaires; tous les inspecteurs d'écoles partagent sa manière de voir à ce sujet, et désirent que toutes les écoles en soient pourvues, au moins celle du village. Pour cela, il suffirait de faire faire dans chaque école une bonne armoire, de faire relier l'*Enseignement Primaire*, revue très intéressante, laquelle fera un beau volume qui non-seulement ornara les rayons de la bibliothèque, mais qui formera le noyau principal, avec quelques autres traités de pédagogie.

Le conférencier encourage aussi les commissaires à meubler tous les ans une ou deux écoles. Quand une salle est bien meublée, elle a un aspect plus gai, l'institutrice et ses élèves s'y plaisent mieux, l'ordre y est plus facile à maintenir, et par conséquent, tous sont portés à mieux travailler.

M. G.-E. Marquis, inspecteur d'écoles pour le comté de Bonaventure, appelé ensuite à adresser la parole, a donné avec le talent qui le caractérise, un résumé des progrès de l'enseignement dans la partie qu'il a visitée durant les huit dernières années. Il donne des chiffres qui prouvent qu'on peut faire instruire des enfants à la campagne sans avoir à beaucoup dépenser. Il est heureux de le dire, la fréquentation de l'école est bonne dans la vallée de la Matapédia, les classes sont

très bien tenues, et dans cette partie de son territoire, y compris la Baie des Chaleurs, les commissions scolaires ont très bien fait leur devoir quand il s'est agi de construire des maisons d'écoles.

M. l'abbé Sirois, curé de Sainte-Luce, sur les instances du président, prend ensuite la parole. Quoique pris à l'improviste, M. Sirois s'acquitte de sa tâche avec succès. Il donne pour conseil à Messieurs les congressistes de toujours s'entendre avec les Institutrices afin que les enfants ne restent pas sans surveillance lorsqu'ils sont en classe ou et sur le terrain de l'école: il s'agit ici de morale et d'éducation.

Les parents leur confient au début de l'année des enfants le plus souvent bons et candides, elles doivent les leur rendre meilleurs, si possible, à la fin de l'année.

Il conseille enfin aux Commissaires, de bien considérer leurs secrétaires-trésoriers, ces hommes dévoués pour la plupart, entre les mains desquels on remet l'avenir de la municipalité. Un bon secrétaire, ajoute-t-il, qui sait bien renseigner les commissaires et les contribuables, peut faire un bien immense dans une paroisse. M. le curé verrait avec plaisir ces hommes généreux gratifiés d'une prime par le gouvernement.

Ce fut ensuite le tour de M. le chanoine Sylvain qui dans un bref, mais intéressant discours, fait voir l'importance qu'il y a de donner chaque semaine à l'école des leçons orales, traitant de l'abus des liqueurs enivrantes; par quelques illustrations, quelques faits même cités à propos, démontrer le rôle néfaste des boissons fortes et en inspirer l'horreur aux enfants.

M. Poulay, député de Rimouski, adresse aussi quelques mots à l'auditoire et remercie le Gouvernement et le Surintendant.

L'assemblée se termine par de nouveaux remerciements de la part de M. le président. Il se déclare vraiment enchanté du résultat du congrès et ne sait comment exprimer toute sa reconnaissance à MM. les conférenciers, MM. les députés, MM. les membres du clergé qui ont bien voulu rehausser de leur présence l'éclat de cette fête, et à MM. les commissaires pour l'empressement qu'ils ont mis et les sacrifices qu'ils ont faits pour être présents en aussi grand nombre.

Le chant "O Canada" fut le signal du départ.

METHODOLOGIE

LA REDACTION A LA PETITE ECOLE

Préparation du devoir: Une image, une conversation avec les élèves.

Maître.—Mes enfants, considérez bien cette image et tâchez de bien comprendre ce qu'elle représente. Je vous interrogerai ensuite pour voir si vous avez bien vu ce qu'elle vous montre et bien *entendu* ce qu'elle doit vous dire.

(Laissez quelques instants aux élèves pour OBSERVER).

Voyons, Pierre, combien voyez-vous de personnages?

Pierre.—Monsieur, je vois trois personnages: deux petites filles et un petit garçon.

(Exigez une réponse complète et non pas un seul mot, comme TROIS).

Maître.—Pourriez-vous me dire où sont les petites filles et dans quelle attitude? (Expliquez ce mot au besoin).

Pierre.—La plus grande des deux petites filles est assise sur une marche, au bas de la porte; la plus petite se tient debout au coin de la marche, une main derrière le dos et l'autre dans celle de sa sœur.



Maître.—Et que font-elles là ? Pourriez-vous le deviner ? . . . Regardez bien leurs visages. Quel air a la petite ? Dites-le, vous, Jean.

Jean.—M., on dirait que la petite a du chagrin ; à voir son visage, il semble qu'elle est fâchée.

Maître.—Oui, vous avez raison. Et la grande ?

Jean.—La grande ? C'est comme une petite maman : de son bras passé derrière le dos de sa petite sœur, elle la serre contre elle et on dirait qu'elle l'interroge.

Maître.—Oui, oui ! très bien ! Maintenant, pourriez-vous imaginer ce qu'elle lui demande . . . ? A vous, Eugène.

Eugène.—M., je pense qu'elle lui demande si elle a de la peine ? Si elle s'est fait du bobo ? Si le chat l'a griffée ?

Maître.—Certainement ce doit être quelque chose comme cela. En nous occupant du troisième personnage, est-ce que nous ne pourrions pas deviner ce que la petite répondrait ? Voyons quel est ce troisième personnage ? où est-il ? que fait-il ? cherchez un peu . . .

Eugène.—Je crois que c'est le frère des deux petites filles. Il est caché dans le fenil et il rit de voir que la petite est fâchée de ne pas le trouver.

Maître.—C'est probablement ça. Alors qu'est-ce que la petite répondrait à sa sœur qui lui a fait les questions que vous avez dites plus haut ?

Eugène.—M., elle répondrait : "Non, ce n'est pas cela, c'est Jacques qui jouait avec moi et il est parti."

Maître.—Jacques, puisque vous l'appellez ainsi, Jacques est-il vraiment parti ?

Eugène.—Non, M., on voit qu'il a grande envie que les petites le découvrent. Je crois qu'il ne se cachera pas longtemps. Et le chagrin de la petite sœur sera bientôt dissipé.

Maître.—Eugène nous a dit que le petit garçon est caché dans le fenil, comment a-t-il pu trouver que c'est le fenil ? Auriez-vous pensé de même, vous Joseph ?

Joseph.—M., Je crois qu'Eugène a raison ; la vieille échelle a servi à Jacques pour se rendre là ; l'ouverture où l'on voit l'espiègle n'est pas une fenêtre de maison.

Maître.—Pourquoi dites-vous la *vieille échelle* ?

Joseph.—M., Si elle n'était pas vieille, elle n'aurait pas un barreau de brisé.

Maître.—Vous voyez comme en pensant bien à ce que l'on voit, en réfléchissant, on comprend une foule de choses que nous dit l'image. Je vais vous donner les idées principales dans un canevas et pour le devoir de rédaction, vous raconterez dans une lettre à un de vos petits amis, ce que vous avez vu dans l'image que je vous ai montrée.

CANEVAS.—Où se passe la scène ?—les personnages (leur donner des noms)—peine de la petite—intérêt que la grande prend à cette peine—qui a causé cette peine ?—qui la fera cesser ?—(n'oubliez pas mes réflexions sur

l'expression des visages qui peint les sentiments des personnages)—Telles sont les idées principales qui devront être exposées dans la lettre, et certainement tous les élèves, avec ce canevas et le souvenir de la conversation en classe, pourront faire une bonne petite lettre.

Exemple de ce que les élèves pourront à peu près produire :

LETTRE DE PIERRE

Mon cher Edouard,

Aujourd'hui, en classe, nous avons vu une bien belle image que le maître nous a montrée et qui nous a aidés à comprendre en nous questionnant pour nous obliger à bien voir. La scène se passe à la porte du fournil, et la petite Juliette est debout une main derrière le dos et l'autre appuyée sur les genoux de sa sœur un peu plus grande qui est assise sur les marches au seuil de la porte. On voit que Juliette a de la peine, ses yeux sont tout près de pleurer et Jeanne, la grande, comme une bonne petite maman, a passé son bras derrière sa petite sœur et la presse contre elle pour la consoler; elle semble lui dire: "Tu as du chagrin, ma petite Juliette? . . . Tu t'es fait bobo, dis? . . . C'est le chat qui t'a griffée?" . . . Il y a un autre personnage qui s'amuse bien de ces questions; c'est Jacques qui jouait tantôt avec Juliette et qui a disparu tout d'un coup et Juliette le dit bien à Jeanne: "Non, je n'ai pas de bobo; mais c'est Jacques qui jouait avec moi et je ne sais pas où il est". Jacques est grimpé dans le fenil pour se cacher, et en haut de la vieille échelle dans l'ouverture par où il est entré, on le voit qui rit; mais il ne fera pas durer le chagrin de Juliette, car il brûle du désir de se faire découvrir bien vite.

Tu aurais trouvé cette image bien belle si tu avais vu comme nous les sentiments des trois enfants exprimés si bien par l'expression de leur visage: le chagrin bien grand de Juliette, la compassion toute maternelle de Jeanne, et le rire un peu taquin de Jacques. C'est admirable comme un artiste par le dessin, dit bien mieux les choses que nous ne pouvons le faire en parlant ou en écrivant.

J'ai voulu te faire part de la manière dont nous apprenons à réfléchir et à penser devant une image et je t'assure que c'est un travail très amusant et très profitable.

Quand tu auras quelque chose d'intéressant, ne te gêne pas pour m'en faire part, comme je viens de faire avec toi.

Ton ami.

XXX

Nous supposons que c'est un élève du cours de 4e ou de 5e année qui a fait ce travail. Ceux des cours inférieurs donneront certainement moins

de détail; leur travail sera une suite de phrases assemblées formant comme la charpente ou si l'on aime mieux l'ébauche de l'œuvre. Mais ils auront fait un effort pour s'exprimer par écrit et c'est le principal. Quant à ceux des cours supérieurs, on pourra attendre d'eux un travail qui charmera l'esprit en passant par l'oreille, comme la gravure le fait en passant par les yeux.

H. NANSOT,
Insp. d'écoles.

LEÇON D'ANGLAIS

D'APRES LA METHODE NATURELLE

In the picture there is a box on end, what word is printed on the side of it? The word *IVORY* is printed on the side of the box.

What two things are on the box? On the box there are a tub and a cake of soap.

What is printed on the cake of soap? On the cake of soap the word *Ivory* is printed.

What do you suppose did the box contain or *hold* before it came to be used as a tub-rest, (a tub-stand or a support for a tub)?

Or, What did the box hold at first do you suppose? *Or*, What, do you suppose, was in the box at first? Before the box came to be used as a tub-rest I suppose it contained cakes of *Ivory* soap. *Or*, I suppose, there were cakes of *Ivory* soap in the box.

You say there is a tub on the box besides the cake of soap, what is a tub? A tub is an open wooden vessel formed with staves, bottom, and hoops; a half barrel open above is also a tub.

What is a stave? A stave is one of the thin narrow pieces of timber or wood of which casks, barrels, tubs, and buckets are made.

You say the tub has a bottom, what is the bottom of anything? The lowest or deepest part of anything as distinguished from the top; the part on which anything rests is the bottom.

What is a hoop? A band of wood or metal used to confine the staves of casks, tubs, etc, is a hoop.

How many hoops has the tub? It has two hoops.

Where are the hoops? They are around the tub, one close to the bottom the other not far from the top.

What is the color of the hoops in the picture? It is black.

The staves are what color? They are white.

Of what color is the bottom of the tub? I cannot say what the color of the bottom of the tub is.



Why can't you say what the color of the bottom of the tub is? I can't tell what the color of the bottom of the tub is, because, I don't see it.

What is the shape of the bottom of the tub? It is elliptical.

Since you can't tell the color of the bottom of the tub how can you tell its shape? The top and bottom of the tub are similar in shape: as the top is elliptical the bottom must also be elliptical.

Are all the staves of which the tub is made of equal height?

No the staves are not all of equal height.

How many staves, do you see, that are higher than the others? I see only one staff that is higher than the others.

Then, there is only one staff that is higher than the others? There is only one staff that I see that is higher than the others.

Do you not see all the staves? I see all the staves but I don't see the tops of all the staves.

Among the staves whose tops you cannot see, are there any, do you think higher than the others? Among the staves whose tops I cannot see, I think there is one higher than the others.

If, as you think, one of the staves, whose tops, you can't see, is higher than the others which staff is it? It is the one directly opposite the high staff which I can see.

In the part of the staff which rises above the others, what is there? In the part of the staff which rises above the others there is a hole.

In the part of the staff which rises above the others but which you don't see, what is there? As I don't see it I cannot tell.

What do you suppose there is? I suppose there is a hole.

Of what use are the staves with holes in them? The staves with the holes in them are the handles of the tub.

What is in the tub? There is water in it.

Is it full? No it is not full.

How is it? It is about half full.

Near the tub what do you see? I see near the tub two children, a dog and three pups.

Are the children both boys? No, they are not both boys.

Are they both girls? No, they are not both girls.

What are they? One is a boy and the other is a girl.

Which of them is the younger? The girl is the younger.

How old is the girl do you think? She is, I think between five and six years old.

How old would you say, is the boy? He is, I should say, between eight and nine years old.

Are the children sitting or standing? They are standing.

Where is the boy standing? He is standing close to the tub.

How close to the tub is he standing? He is standing so close to the tub that he is touching it.

What part of him is touching the tub? His left-leg and thigh are touching it.

Where is the little girl standing? She is standing to the right of the boy and partly behind him, her left arm touching the boy's right arm.

Where is the dog? It is directly in front of the girl.

In what direction is its head turned. Its head is turned towards the tub.

Describe the dog's posture? It is sitting up, its head is raised, and it appears to take a sympathetic interest in what the boy is about to do?

What is the boy about to do? He is about giving *or* to give one of the pups a bath and a wash in the tub.

What soap will he use for this purpose? It is quite clear that he intends to wash the pup with Ivory soap.

Where is the pup? It is in the boy's hands.

How and where is the boy holding the pup?

He is holding it with the right hand three or four inches above the surface of the water in the tub.

What is he doing with his left hand? He is washing the pup with a well soaped wash-rag.

What is the expression of the pup's face? It is an expression which says, "What can't be cured must be endured."

What is the mother-dog doing. She is watching the operation with serious attention.

Has she any objection to the boy's action? No I don't think she has any objection to the boy acting as nurse to her pups.

Describe the dog. She is of medium size, is black has long ears and soft fur.

What are dogs like the one in the picture called? *Or*, To what breed does the dog in the picture belong? They are called cocker-spaniels *or* simply cockers. *Or*, She belongs to the cocker-spaniel breed.

What are cockers? They are a kind of spaniels trained to start woodcocks and other game.

What are spaniels? They are a class of dogs, originally from Spain, distinguished chiefly by large drooping ears, long silky coat, and a gentle, timid, affectionate disposition.

What does the boy's face express. It express most serious attention to the work in hand. It is evident that the boy, the dog, and the pup all look upon the operation as being a most important matter, one not to be treated lightly.

What is the little girl doing? She is holding the other two pups, one with each arm.

What is the pup held by her right-hand trying to do? It is trying to lick her face.

Does she appear to take any interest in the boy, the dog, or the pup? No she does not appear to take the least interest in the boy, the dog, or the pup.

Why does she not take any interest in the boy, the dog, or the pup? I cannot say, perhaps she does not think them worth a thought; may be she considers that the care of two pups is sufficient responsibility for any one; again, she may belong to that very small class of people who obey the

eleventh commandment, which says: "Mind thy own business and thou shalt be blessed in this world and in the next."

What has the boy on? He has on laced or buttoned boots, stockings to his knees, short trousers, a sailor-waist with a sailor-collar.

Has he anything on his head? Nothing but his hair.

What has the girl on? She has on boots, I think, socks or short stockings and a loose dress.

What has she on her head? On her head, she has her hair and two ribbons.

Where are the ribbons and what color are they? They are fastened in her hair one over each ear. They are white.

Who had the picture made and printed? The owners and makers of *Ivory* soap had the picture made and printed.

For what purpose did they have it made and printed? They had it made and printed to advertise *Ivory Soap*.

The following statement was printed under the picture.

Some have only themselves to keep clean, but the housekeeper has many and varied tasks of cleanliness. It is not, however, now necessary that she should have for these, several kinds of soap each fitted to clean only one thing. *Ivory Soap* is pure, and because of its purity it is at all times the soap to select when soap is needed. It drives away dirt with all its unpleasant consequences, and your confidence is increased every time you put it to a hard test.

IT FLOATS

What do the makers of *Ivory Soap* mean by *It floats*? They mean that a cake of *Ivory soap* remains on the surface of the water; that it does not go to the bottom; that it does not sink.

Does ordinary soap float? No, it does not float.

What does it do? It sinks.

Why does it sink while *Ivory soap* floats? It sinks because it is heavier than *Ivory soap*.

Why is it heavier than *Ivory soap*? It is heavier because it is more dense.

When you say that ordinary soap is denser than *Ivory soap*, what do you mean? I mean that a pound cake of ordinary soap would occupy less space than a pound cake of *Ivory soap*; in other words that a pound cake of ordinary soap is smaller than a pound cake of *Ivory soap*.

Describe the picture briefly. The picture shows two young children, a boy and a girl; three pups and their mother, a cocker-spaniel; a box turned on end with the word *Ivory* stamped on its side; on the box a cake of *Ivory-soap* leaning against a tub half-full of water. The girl is holding two of the pups, one in each arm, while the boy supporting the other pup in his

right hand is industriously soaping it with his left. The mother-dog, is sitting up and watching the operation with deep interest.

The picture is an advertisement for *Ivory-soap*, the chief merit of which, if its makers are to be believed, is that it *floats*.

Describe the picture in a more detailed manner.

Before me is an advertisement for *Ivory-soap*, the chief merit of which, soap, if the makers are to be believed, is that it floats.

The picture shows a little girl holding two pups, one with each arm, while her brother, some years older, standing close to a tub half full of water, with a pup in his right hand is busily engaged in soaping it with his left. The mother of the pups a beautiful cocker-spaniel, black like the generality of her kind, with long ears and silky coat, is sitting up attentively watching the toilet of her progeny.

Being, an imaginative animal she, no doubt, supposes that black pups washed with Ivory soap become lighter and like the soap itself float with great ease.

J. AHERN.

ENSEIGNEMENT PRATIQUE

INSTRUCTION RELIGIEUSE

PRIERE ET SACRIFICE

Paul.—Le mot de culte ressemble à celui de culture. Est-ce qu'il aurait du rapport avec ce que je fais à mon jardin ?

Le Maître.—Parfaitement. La racine commune aux deux mots, c'est *colere, cultum, cultiver*. Quand vous cultivez votre jardin, vous l'entretenez, n'est-ce pas ? vous prenez soin que les semences ne périssent pas et qu'elles fructifient. Eh bien ! il faut aussi entretenir et développer les sentiments d'adoration, d'amour, d'obéissance que nous devons à Dieu ; il faut aider à leur éclosion et leur faire porter des fruits. C'est pourquoi l'ensemble des actes de la religion a reçu le nom de culte. Le culte comprend deux actes principaux : la prière et le sacrifice.

Jean.—La prière, il me semble, est un acte qui nous regarde plutôt nous-mêmes, puisqu'il s'agit de demander des grâces.

Le Maître.—C'est une erreur qui a couru dans le monde ; on y entend mal le mot de prière. Dans la prière, nous pouvons demander

quelque chose pour nous, oui ; certainement ; il y a la prière de demande, et c'est par la prière que nous implorons tout ce dont nous avons besoin ; mais ce n'est là qu'une des faces de la prière et non pas son essence. Elle est par nature un entretien avec Dieu, une élévation de notre âme vers lui, comme l'a définie Bossuet, elle est la respiration de notre âme qui va puiser en son principe vital un renouvellement de vie.

Anne.—C'est vrai, quand on y réfléchit, il y a des prières par lesquelles on ne demande rien.

Le Maître.—Oui : élever sa pensée vers Dieu, se complaire dans l'idée de ses perfections, s'annéantir en présence de sa grandeur et de sa majesté, c'est prier ; c'est la prière d'adoration ; le remercier des dons qu'il nous a faits, c'est une prière d'action de grâces ; lui demander pardon des fautes qu'on a pu commettre, lui dire qu'on regrette de l'avoir offensé, qu'on va faire son possible pour se corriger de ses défauts, c'est une prière d'expiation ; enfin si vous implorez quelque grâce de sa bonté, c'est la

prière de demande. Il y a donc bien des manières de prier. Ce que je veux vous faire comprendre, c'est que, n'eussiez-vous même, ce qui n'est pas possible, rien à demander à Dieu, n'eussiez-vous même pas de pardon à implorer, vous seriez encore tenus de lui parler cœur à cœur pour entretenir vos bons rapports avec lui, d'élever votre âme vers lui en chassant de votre pensée les objets terrestres, et cela uniquement pour lui rendre hommage. Les anges n'ont rien à demander pour eux car ils sont constitués dans un état stable; les saints n'ont plus rien à demander pour eux, car ils jouissent d'une béatitude complète; tous ne chantent pas moins autour du trône divin les louanges de l'Eternel; ils célèbrent sa gloire à jamais; nous sommes tenus, dans la mesure de nos forces, à faire de même sur la terre.

Paul.—Je comprends, oui; et quand doit-on prier?

Le Maître.—La règle habituelle est de présenter nos hommages à Dieu au commencement et à la fin du jour: le matin avant d'agir, pour lui offrir notre journée et le prier de la bénir; le soir, pour le remercier des grâces reçues et mettre notre repos sous la garde de sa providence. Mais toutes les fois, je n'ai pas besoin de vous le dire, toutes les fois qu'un élan de votre cœur vous portera vers lui, que le spectacle de la nature ou un bienfait reçu vous feront penser à lui, un petit mot en passant comme un signe à un ami, une caresse à sa mère, un sourire à son père, tout cela lui fera plaisir.
(*A suivre*)

LANGUE FRANÇAISE

COURS ELEMENTAIRE

Orthographe, Grammaire, et Vocabulaire

DICTÉE

TOUT PARLE DE DIEU

Si j'avais des enfants à élever, comme je le ferais doucement, gaîment, avec tous les soins qu'on donne à une petite fleur. Puis je leur parlerais du bon Dieu avec des mots d'amour; je leur dirais qu'il les aime encore plus que moi, qu'il me donne tout ce que je leur donne, et de plus l'air, le soleil et les fleurs; qu'il a fait le ciel et tant de belles étoiles. Ces étoiles, je me rappelle comme elles me donnaient une belle idée de Dieu!

EUGENIE DE GUERIN.

QUESTIONS ET EXERCICES.—Combien y a-t-il de *points* dans la dictée?—Combien de phrases?—Comptez les noms de la 1^{re} phrase. . . . (trois: *enfants, soins, fleur.*)—Qu'est-ce à dire: *parler doucement, gaîment*?—Relevez quelques mots invariables de la dictée (*si, à, comme, doucement, avec, encore,*)—Quel sentiment font naître en vous les œuvres de Dieu?—Quels bienfaits avez-vous reçus de Dieu?—Qu'est-ce que les étoiles?—Comment appelle-t-on celui qui étudie le cours des astres? (*astronome*).

Récitation

LE VER LUISANT

Un *ver luisant*, petit *bijou* de l'herbe,
Se trouvait tellement *superbe*,
Qu'il s'ennuyait dans le *gazon*
Sous le buisson.
"N'être vu, disait-i', que de la *marguerite*
Et du *bouton d'or* dans le pré,
Non, ce n'est pas assez quand on a mon *mérite*,
Et qu'on est sûr d'être admiré.
Cherchons quelque endroit qui permette
Aux passants de m'apercevoir.
Quel *triomphe* je vais avoir!"
Un enfant l'aperçoit, s'en fait une *amusette*,
L'attache à son chapeau, le pique à sa man-
Et le vaniteux meurt avant la fin du soir. [chette
SOPHIE HUE !

EXPLICATIONS ET QUESTIONS.—*Ver luisant*: petit insecte qui répand, la nuit, une lueur phosphorescente.—*Bijou*: il brille dans les prés comme une pierre précieuse, un bijou. Le pluriel de ce mot?—*Superbe*: orgueilleux et fier.—*Gazon*: herbe courte et fine qui tapisse la terre.—*Marguerite*: fleur blanche des prairies.—*Bouton d'or*: plante à fleurs jaunes.—*Mérite*: des qualités qui sont dignes d'admiration.—*Quel triomphe*: que d'honneurs, que de gloire pour lui.—*Amusette*: petit amusement.—Où se trouvait le ver luisant?—Par quoi se distingue-t-il?—Était-il fier de briller?—Trouvait-i

qu'on le traitait selon ses mérites?—Que fit-il?—Quelle fut sa fin?—Que nous enseigne cette fable? (1° le vrai mérite est modeste; 2° il faut ne pas vouloir s'élever plus haut que sa condition; 3° le vrai bonheur se trouve dans une humble condition).

EXERCICES D'INVENTION ET D'ELOCUTION

I—*De quelle manière sont faits les objets suivants:* Le couteau?—Les clous?—La table?—Le banc?—L'encrier?—La plume?—Le gobelet?—Les assiettes?—Le pantalon?—Le tablier?—Le béret?—Les carreaux de la fenêtre?—Le cahier?—Le tapis?—Les bas?—Les gants?—Les souliers?—Les sabots?—Les casseroles?—Une barque?—Une barrique?—La charpente de la maison?—Les corbeilles?—Le plafond?—Les serrures? etc.

EXEMPLES: *Le couteau se compose de deux parties: le manche et la lame. Le manche est fait avec de la corne; la lame est d'acier.—Le clou est en fer.—La table est en bois; les pieds sont en bois dur, chêne, noyer, hêtre, etc.; le dessus est en bois blanc, peuplier, pin, sapin, etc.*

II—*Dites le nom de l'ouvrier qui fait:* les couteaux,—les clous,—les tables,—les habits,—les tapis,—les gants,—les souliers,—les sabots,—les barriques,—les charpentes,—les paniers et les corbeilles (*vannier*),—le plafond,—les serrures, etc.

EXEMPLE: *L'ouvrier qui fait les couteaux, se nomme coutelier, etc.*

COURS MOYEN

Elocution, Orthographe et Grammaire

DICTEES

I

SAINT VINCENT DE PAUL

Vincent était né dans une famille de pauvres paysans, près de Dax, dans les Landes. Tout enfant, il y gardait le troupeau de son père, et déjà il montrait sa compassion pour les pauvres: un jour, il donna à un malheureux vieil-

lard trente sous, tout ce qu'il possédait. Un peu plus tard, il fut remis entre les mains de moines qui l'instruisirent. Il était déjà prêtre quand, revenant par mer de Marseille à Narbonne, il fut pris par des corsaires, conduit à Tunis et vendu comme esclave. Il convertit la femme du maître qu'il servait, et cette femme fut si touchée de ses exhortations qu'elle convertit elle-même son mari. Elle le détermina ensuite à quitter Tunis avec Vincent, qui revint ainsi en France.

HUBAULT

EXERCICES.—Trouver les noms propres de la dictée.—Rappeler l'emploi des majuscules et les principales règles de ponctuation et justifiez-en l'emploi dans la dictée.

II

LES ABEILLES

Charles, en se promenant dans le jardin du voisin, y vit une magnifique rose. Afin d'en pouvoir mieux aspirer le parfum, il la cueillit, malgré la défense qu'on lui en avait faite. Mais à peine l'eut-il portée à son nez qu'une abeille, qui y était cachée, le piqua avec son aiguillon. Charles était d'un caractère emporté, il prit des mottes de terre qu'il lança comme un furieux contre le rucher. Aussitôt les abeilles s'agitèrent, et dans leur irritation elles l'attaquèrent en foule et lui firent plus de cent piqûres. Il en devint très malade et eut de grandes douleurs à supporter avant d'être entièrement guéri. Sa désobéissance et sa colère avaient été punies.

EXPLICATIONS ET EXERCICES.—*Charles*: citez des noms propres qui se terminent par s comme celui-ci: Jules, Georges.—*Magnifique*: cet adjectif marque une idée de grande beauté.—*en* analysez cette expression: (de elle, de la rose) afin de pouvoir..... le parfum d'elle..... *en* est compl. déterm. de parfum.—*aspirer*: donnez des verbes où l'on trouve le même radical *spirer* qui veut dire souffler, produire un courant:—*respirer*, *inspirer*, *expirer* (ex spirer), *soupirer* (sous pirer).—*Cueillit*: Faire conjuguer oralement le présent de l'indicatif, l'imparfait, le futur; le conditionnel présent, l'impératif, le subjonctif présent. Dans tous ces temps le verbe *cueillir* a l'air d'être de la première conjugaison.—*portée*: avec quoi l'accord? avec *l'la* (la rose) compl. direct qui précède le

participe conjugué avec l'auxiliaire *avoir*.—*Aiguillon*: quelle est la racine de ce mot? *Aiguille*: oui, mais celle de *aiguille*? *aigu* qui veut dire pointu. Il faut donc prononcer l'*u* comme dans *aiguille*.—*caractère emporté*: qui se laisse facilement aller à la colère.—*rucher*: l'ensemble de *ruches* ou petites cabanes des abeilles.—*irritation*: mettez un mot équivalent: *Colère*.—*guéri*: avec quel mot faites vous accorder? avec *il* sujet de la phrase.

—Faites relever oralement tous les *adverbes* de la dictée et faites indiquer leur *rôle* dans la phrase où ils sont placés.

Récitation

LA ROSE ET LE CHARDON

“Mon Dieu! de vos *attraits* vantez donc moins
 Disait le chardon à la rose; [l'éclat,
 Vous flattez, j'en conviens, les yeux et l'*odorat*,
 Mais vos admirateurs, en vers ainsi qu'en
 Tous les jours ne disent-ils pas [prose,
 Qu'aux rayons du matin éclore,
 Vous perdez dès le soir vos fragiles *appas*?
 Moi, dont la tête est *bigarrée*
 De mille diverses couleurs,
 Je ne craignis jamais le souffle de *Borée*,
 Et de l'hiver enfin je brave les rigueurs.
 —Je ne vous porte point envie,
 Répond la *fille du printemps*;
 N'est-ce pas sur l'emploi du temps
 Que se mesure notre vie?
 Vous bravez, dites-vous, l'hiver et les *autans*;
 Peut-on s'enorgueillir d'un si faible avantage?
 As-tu bien vécu? dit le sage;
 Il ne demande pas: as-tu vécu longtemps?”

LE BAILLY.

QUESTIONS ET EXPLICATIONS.—*Attraits*: les charmes de sa beauté.—*Odorat*: l'un des cinq sens, celui qui perçoit les odeurs.—*Appas*: synonyme d'*attraits*.—*Bigarrée*: qui possède un ensemble de couleurs.—*Borée*: le vent du Nord.—*La fille du printemps*: métaphore qui désigne la ruse.—*Autans*: vents violents.

De quoi se vantait la rose?—Qui lui reprochait de se vanter?—les beautés de la rose durent-elles longtemps?—Le chardon ne se vante-t-il pas aussi?—Et de quoi se glorifie-t-il?—Que lui répondit la rose?—Sur quoi se mesure notre vie?—Que dit le sage au sujet de la durée de la vie?

Rédaction

CHOISSONS DE BONS COMPAGNONS

CANEVAS.—1. Fuyons les méchants.—2 Mauvais instincts que développe leur fréquentation.—3 Exemple de la pomme pourrie: application aux enfants.—4 Recherchons les bons: pourquoi?

DEVELOPPEMENT

1 Un des plus grands dangers que puisse courir l'enfant, c'est de se trouver en contact avec des compagnons vicieux. Aucune considération ne doit faire tolérer cette promiscuité dangereuse: il faut couper le mal dans sa racine, et séparer sans pitié le bon petit enfant de l'enfant méchant et corrompu.

2 Nous portons tous en nous des instincts plus ou moins mauvais, qu'une sage éducation combat et parfois détruit complètement. Le mauvais camarade les aura vite découverts et, par de coupables exemples, s'appliquera à les exciter, détruisant ainsi en quelques instants le travail de l'éducation de la famille.

3 On a souvent cité l'exemple de la pomme pourrie: une seule, placée dans un panier de pommes saines, suffit à les gâter toutes. Hélas! il n'est que trop vrai: au milieu d'une troupe de jeunes gens, bien doués, bien disposés, un mauvais camarade peut exercer parmi ces âmes pures et naïves un ravage incalculable. Il procède avec une intelligence infernale selon les individus et les caractères: il flatte la vanité de celui-ci, il exploite la crédulité de celui-là; ou bien il souffle un méchant dessein en le présentant comme une plaisanterie inoffensive.

4 Recherchons toujours la société des bons; si une qualité sommeille au fond de notre cœur, elle s'éveillera au doux entraînement de leur exemple. Ne nous est-il pas arrivé souvent de nous passionner à la lecture de faits héroïques, et de rêver d'en accomplir de semblables? De même, en voyant toujours sous nos yeux de bons exemples, nous aimerons la vertu et nous nous affermirons dans le bien.

COURS SUPERIEUR

Orthographe, Idées et Grammaire

DICTEES

I

VOULOIR, C'EST POUVOIR

J'ai été bonne d'enfants dans un château; j'ai grandi avec des jeunes personnes et je les ai vu grandir. Elles me traitaient plutôt comme leur sœur que comme leur servante.

Pendant qu'elles faisaient leur éducation, en allant dans la salle d'étude, j'attrapais un bout de leurs leçons. Je lisais dans leurs livres. Enfin j'étais comme la muraille qui entend tout et qui ne dit rien. Cela fit que j'appris de moi-même à lire, à écrire, à compter, à coudre, à broder, à blanchir; enfin tout ce qu'une fille apprend dans un cher apprentissage. Je leur taillais moi-même leurs robes, je les coiffais; et en récompense, quand elles sortaient bien parées pour une soirée, et que j'étais obligée de les attendre, elles me disaient: "Tiens, voilà un de nos livres qui t'amusera". Je le prenais, je m'asseyais toute seule au coin de leur feu, et je lisais le livre toute la nuit. Et puis, quand j'avais fini, je le relisais encore jusqu'à ce que je l'eusse compris; et, quand je n'avais pas bien compris tout, je leur demandais de m'expliquer bien la chose, et elles se faisaient un plaisir de me satisfaire. Lire était mon plus grand bonheur après celui de prier Dieu et de travailler pour obéir à la loi de la Providence. Quand on s'est levée avec le jour et qu'on a cousu jusqu'à ce que l'ombre ne vous laisse plus distinguer un fil noir d'un fil blanc, on a bien besoin de reposer un peu ses doigts et d'occuper son esprit.

LAMARTINE.

II

SUR LES BORDS DE LA RIVIERE PETI-COUDIAC

L'aspect général de ce pays fait songer aux environs de Montréal. A la franche allure des gens, à la politesse et à l'air de connaissance avec lesquels ils nous saluent au passage, on s'aperçoit bien qu'on est dans un pays français et catholique. On le devine du reste à la

seule apparence des maisons. Elles n'ont pas cette architecture de fantaisie, ces airs de prétentions plus ou moins ridicules qu'on remarque dans les campagnes des Etats-Unis et qui menacent de s'introduire au Canada. On voit que les propriétaires les ont bâties en vue de leur propre confort, et non pour attirer les yeux des passants, et qu'ils ont profité de leur expérience des lieux et du climat. Le site de ces habitations est bien choisi, et leurs ouvertures principales regardent le soleil levant, afin d'en recevoir abondance de lumière et de chaleur. Leur construction simple et régulière est faite à présenter le moins de surface possible au vent et au froid. L'habitant acadien s'y montre tel qu'il est, vrai homme des champs dans le sens antique du mot, en ayant gardé les goûts modestes et les solides qualités.

L'ABBE H.-R. CASGRAIN,

(Voyage au pays d'Évangéline)

Tous ces braves gens. . . . Les gens sérieux. . . Les gens instruits. . . . D'après ce qui précède, on devrait écrire: Les vieilles gens, instruits par l'expérience sont soupçonneux. Mais le bon goût demande de tourner la phrase autrement: Les gens âgés, instruits par l'expérience, etc. Les expressions gens d'affaires, (commerçants, banquiers), gens de robe (avocats, juges), gens d'épée (militaires) sont comme des noms composés essentiellement masculins, ainsi que tous les mots qui s'y rapportent. Tous les gens d'affaires. . . .—lesquels: pourquoi le masculin pluriel? antécédents politesse (féminin) et air (masculin).—architecture: l'art de construire les édifices, les maisons; ici le mot est employé pour désigner la forme extérieure.—prétentions: manières d'agir par lesquelles on veut se faire estimer, considérer.—bâties en vue de: bâties s'accorde avec le complément direct les (féminin pluriel) qui précède, en vue de: locution prépositive établissant le rapport entre confort et ont bâties (pour leur propre confort).—Site: le lieu. Mots de la même famille situer, situation, il y a aussi sis, sise, seoir, asseoir et tous leurs dérivés assiette, assises, etc.—regardent: (au figuré) sont tournées vers. . . .—Leur construction: quel possesseur indique leur? les maisons, et c'est la raison du singulier (la construction d'elles), constructions au pluriel signifierait les choses construites.—en ayant gardé: analysez en: ayant gardé d'eux (des hommes des champs) c'est donc un compl. déterm. de goûts et de qualités.

EXPLICATIONS ET EXERCICES.—*Peticoudiac*: rivière qui passe à Moncton et qui se jette dans la baie de Chignectou, N.-B.—*aspect*: citez des mots où l'on trouve le radical *spect* qui signifie l'acte de regarder, de voir? *respect*, *spectacle*, *spectateur*, *suspect*, *circonspect*, *inspecteur*, etc; expliquez ces mots: par exemple *inspecteur*: *in* veut dire dedans; *specteur* celui qui voit, qui regarde. . . . *Circonspect*: *circon*, autour; *spect* comme précédemment: un homme *circonspect* est celui qui se résout à agir après avoir bien considéré, bien vu toutes les circonstances favorables ou défavorables à ce qu'il veut entreprendre, etc.—*franche allure*: *allure*, manière d'*aller*; quand le mot *franc* signifie sincère, libre, indépendant, son féminin est *franche*, comme ici: mais s'il désigne quelque chose ayant rapport au peuple *Franc*, son féminin est *franque*: la nation *franque*, les lois *franques*.—*gens*: donnez le singulier: *gent*, il est féminin, la *gent* volatile la *gent* trotte-menu (les souris), etc.—*gens* au pluriel est *masculin* et les adjectifs qui le suivent sont toujours masculins. On emploie le féminin (par euphonie) pour les adjectifs qui précèdent *immédiatement* le mot *gens* et ceci entraîne comme conséquence, à mettre aussi au féminin si le mot qui précède *gens* a la même forme aux deux genres comme *les*, *des*, *braves*, *honnêtes*, *aimables*, etc. Exemple: *Tous ces bonnes gens*.

ANALYSE

Le site de ces habitations est bien choisi, et leurs ouvertures principales regardent le soleil levant, afin d'en recevoir abondance de lumière et de chaleur.

Deux propositions principales coordonnées.

La première (*Le site. . . . est bien choisi*) n'offre aucune difficulté.

La seconde (*leurs ouvertures. . . . regardent, etc.*) est plus compliquée:

SUJET: *leurs ouvertures principales*.

VERBE: *regardent*.

COMPLEMENT DIRECT: *le soleil levant*.

COMPL. CIRCONSTANCIEL: (afin de) *recevoir de lui* (en) *abondance de lumière et de chaleur*.

La phrase ainsi comprise, il est facile de voir que:

1° *et* (conjonction) unit les deux propositions.

2° *afin de* (loc. prépositive) rattache le compl. circ. *recevoir à regardent*.

3° *en* (pronom personnel) veut dire *de lui*

(du soleil) compl. ind. de *recevoir*.

REMARQUE, on pourrait analyser *soleil levant* comme un seul mot, une sorte de nom composé sans trait d'union.

Nous ne voyons pas d'autre difficulté d'analyse dans la phrase.

Récitation

TESTAMENT D'UN ILLUSTRE ECRIVAIN

Placez à mon côté ma plume,
Sur mon cœur, le Christ, mon orgueil,
Sous mes pieds mettez ce volume,
Et clouez en paix le cercueil.

Après la dernière prière,
Sur ma fosse, plantez la croix;
Et si l'on me donne une pierre,
Gravez dessus: "J'ai cru, je vois".

Dites entre vous: "Il sommeille,
Son dur labeur est achevé".
Ou plutôt dites: "Il s'éveille,
Il voit ce qu'il a tant rêvé".

Ceux qui font de viles morsures
A mon nom se sont-ils attaqués?
Laissez-les faire, ces blessures
Peut-être couvrent mes péchés.

Je fus pêcheur et, sur ma route,
Hélas! j'ai chancelé souvent;
Mais, grâce à Dieu, vainqueur du doute,
Je suis mort ferme et pénitent.

J'espère en Jésus. Sur la terre
Je n'ai pas rougi de sa loi,
Au dernier jour devant son père,
Il ne rougira pas de moi.

LOUIS VEUILLOT(1)

(1) Le centenaire de ce célèbre écrivain, qui fut surtout un grand catholique, sera célébré en France et au Canada en novembre prochain.

Composition

UNE SCIENCE PRATIQUE

Pourquoi une fille doit-elle s'initier de bonne heure à la science du ménage?

DEVELOPPEMENT

La science du ménage étant la première pour une femme, la jeune fille ne saurait s'y prendre trop tôt pour l'acquérir. Et comme, selon le proverbe, *c'est en forgeant qu'on devient forgeron*, c'est en s'occupant du ménage depuis la prime jeunesse, qu'une femme arrivera à réaliser le type complet de la bonne ménagère. Rien de plus aisé que cela; il est de menus travaux, point fatiguants, auxquels la petite fille devra s'habituer de bonne heure; par exemple, lorsque une chambre a été balayée,—travail qui exige une certaine force physique—elle peut bien prendre un torchon et essuyer les meubles, et accomplir cette besogne convenablement, à la satisfaction de tous.

Plus grande, et par conséquent plus forte, la jeune fille, non seulement ne laissera à personne le soin de balayer sa chambre et de faire son lit, mais elle aidera sa mère dans le nettoyage de toute la maison. Petite fille, elle pourra

choisir les légumes, plus tard elle apprendra les règles essentielles de la cuisine et les mettra en pratique.

Comme elle aura appris en classe à coudre et à raccommoder, dès son retour à la maison paternelle, elle s'occupera de l'entretien du linge; elle confectionnera des vêtements pour elle et pour les siens. S'il survient une maladie dans la famille, elle s'appliquera à imiter les personnes qui soignent le malade afin de les seconder; une jeune fille doit savoir préparer une infusion, un cataplasme, panser un vésicatoire, etc.

Ces devoirs multiples de la bonne ménagère lui paraîtraient une charge pénible, s'il fallait s'y adonner tout à coup, mais en s'y appliquant peu à peu, augmentant les travaux journaliers à mesure que ses forces physiques augmentent, elle arrivera insensiblement au but louable que doit se proposer toute femme de cœur, soucieuse des intérêts et du bien-être de sa famille.

L'ENSEIGNEMENT SPECIAL ET REMIS AU PROCHAIN NUMERO, FAUTE D'ESPACE.

Problèmes agricoles

On estime que pour nourrir un bœuf qui travaille tous les jours, il faudrait lui donner chaque jour 53 livres de foin, en le nourrissant exclusivement avec cet aliment. Si on ne lui donnait par jour que 20 livres de foin et 38 livres de betteraves, on demande combien, il faudrait, pour compléter la ration (a) ajouter d'avoine, sachant que 100 livres de foin peuvent être remplacées par 400 livres de betteraves, ou bien par 50 livres d'avoine. On demande encore combien ce bœuf coûtera de nourriture chaque année, si le foin vaut \$16. la tonne, les betteraves \$4. la tonne et l'avoine \$1.47 le quintal?

(a) *Ration*.—Quantité d'aliments qu'un animal consomme par jour.

Solution.—38 livres de betteraves valent en foin $(100 \div 400) \times 38 = \frac{1}{4} \times 38 = 9.5$ livres.

La nourriture que le bœuf reçoit sans l'avoine équivaut donc à 20 livres de foin + 9.5 livres de foin = 29.5 livres de foin.

Il manque donc à la nourriture journalière $53 - 29.5 = 23.5$ livres de foin.

On les remplacera par de l'avoine. Il en faudra.

$(50 \div 100) \times 23.5 = \frac{1}{2} \times 23.5 = 11.75$ livres d'avoine. *Rép.*

Valeur du foin: $(\$16. \div 2000) \times 20 = \0.16

Valeur des betteraves: $(\$4 \div 2000) \times 38 = \0.076 .

Valeur de l'avoine: $(\$1.47 \div 100) \times 11.75 = \0.1727

Dépense journalière $\$0.16 + \$0.076 + 0.1727 = \$0.4087$ ou $\$0.41$.

Dépense annuelle: $\$0.41 \times 365 = \149.65 . *Rép.*

MATHÉMATIQUES

ARITHMÉTIQUE, CALCUL MENTAL

A	84	÷	4	=	21	
B	615	÷	6	=	102	R. 3.
C	252	÷	7	=	36	

Un nombre
qu moins égal
à 10 fois
le diviseur.

divisé par

Un nombre
inférieur
à 10

A. $84 = 8$ dizaines + 4 unités.

Je dis: 8 diz ÷ 4, 2 diz, ou 20;

4 unités ÷ 4, 1 unité, et 20, 21 unités. *Rép.*

B. $615 = 6$ centaines + 15 unités.

Je dis: 6 centaines ÷ 6, 1 centaine, ou 100;

15 unités × 6, 2 unités, et 100, 102 unités, reste 3. *Rép.*

C. $252 = 25$ dizaines + 2 unités,

Je dis: 25 dizaines ÷ 7, 3 dizaines ou 30, reste 4 dizaines ou 40;

40 et 2, 42 ÷ 7, 6 unités, et 30, 36 unités. *Rép.*

REGLE.—On partage le dividende en deux parties que l'on divise successivement par le diviseur. Si la division des plus hautes unités donne un reste, on ajoute ce reste à la seconde partie. Le quotient est la somme des résultats obtenues.

Note.—C'est l'examen du nombre qui indique la manière de le partager.

Donnez le quotient des divisions suivantes:

28 plumes — 82 — 46 — 64 — 30 — 90 — 36 — 98 — 56 — 78 par 2.

Réponses: 14 — 41 — 23 — 32 — 15 — 45 — 18 — 49 — 28 — 39.

Donnez le quotient des divisions suivantes:

\$33 — \$63 — \$36 — \$48 — \$84 — \$57 — \$75 — \$39 — \$93 — \$45 — \$54 — \$69 — par 3.

Réponses. \$11 — \$21 — \$12 — \$16 — \$28 — \$19 — \$25 — \$13 — \$31 — \$15 — \$18 — \$23

Donnez le quotient des divisions suivantes:

48 pêches — 84 — 64 — 44 — 56 — 68 — 96 — 52 — 88 — 60 — 72 — 92, par 4.

Réponses: 12 — 21 — 16 — 11 — 14 — 17 — 24 — 13 — 22 — 15 — 18 — 23.

REMARQUE.—On peut dire aussi: la moitié de 28 est 14, le tiers de 33 est 11, le quart de 48 est

12.

Donnez le quotient des divisions suivantes:

55 élèves — 70 — 85 — 65 — 75 — 60 — 90 — 50 — 80 — 95 par 5.

Réponses: 11 — 14 — 17 — 13 — 15 — 12 — 18 — 10 — 16 — 19.

Donnez le quotient des divisions suivantes:

72 cerises — 84 — 78 — 66 — 90 — 96 — 108 — 102 — 114 par 6.

Réponses: 12 — 14 — 13 — 11 — 15 — 16 — 18 — 17 — 19.

Donnez le quotient des divisions suivantes:

84 cahiers — 98 — 77 — 91 — 119 — 105 — 126 — 112 — 133 par 7.

Réponses: 12 — 14 — 11 — 13 — 17 — 15 — 18 — 16 — 19.

PROBES SUR LES QUATRE OPERATIONS

Un automobile doit parcourir 132 milles en 4 heures. La 1ère heure il parcourt 25 milles; 2e heure 32 milles; la 3e heure 48 milles. Combien lui restera-t-il à parcourir pendant la 4e

Solution: $25 + 32 + 48 = 105$ milles, distance parcourue en 3 heures.

$132 - 105 = 27$ milles distance à parcourir. *Rép.*

2. J'ai acheté une maison pour \$1875 et un jardin pour \$2388; j'ai pour \$385 de frais à payer. Dites-moi ce que je dois en tout.

Solution: $\$1875 + \$2388 + \$385 = \4648 , ce que je dois payer en tout. *Rép.*

3. Un épicier achète \$275 de café, \$194 de savon et \$235 de sucre; il fait un bénéfice de \$135 sur le café, de \$96 sur le savon et il perd \$28. sur le sucre. Quel est le bénéfice total net? Quel est le total des ventes?

Solution: $\$135 + \$96 = \$231$, le bénéfice total.

$\$231 - \$28 = \$203$, le bénéfice total net. *Rép.*

$\$275 + \$194 + \$235 + \$203 = \$907$, le total des ventes. *Rep.*

4. Trois associés se sont partagés les bénéfices d'une entreprise et ont touché le premier \$8745, le second \$12412 et le troisième \$17843. L'achat de la matière première a été de \$123750; la main d'œuvre a coûté \$59875 et les frais généraux se sont élevés à \$57875. Quel a été le total des ventes?

Solution: $\$8745 + \$12412 + \$17843 = \39000 .

$\$123750 + \$59875 + \$57875 = \241500 , le coût total de l'entreprise.

$\$241500 + \$39000 = \$280500$, le total des ventes. *Rep.*

5. Un héritage de \$12749 doit être partagé entre trois personnes, la première doit avoir \$3578, la deuxième \$649 de plus que la première et la troisième doit avoir le reste. Quelle sera la part de la troisième?

Solution: $\$3578 + 649 = \4227 , la part de la 2e.

$\$12749 - \$3578 - \$4227 = \$12749 - \$7805 = \4944 , la part de la 3e. *Rép.*

5. La différence de deux nombre est 12. Si l'on ajoute 5 au plus petit et qu'on retranche 3 au plus grand, que devient la différence?

Solution: En ajoutant 5 au plus petit, le plus petit se trouve rapproché d'autant du plus grand et la différence se trouve diminuée de 5; 2e en retranchant 3 du plus grand, le plus grand se rapproche d'autant du plus petit et la différence se trouve diminuée de 3. Ainsi la différence se trouve diminuée de $5 + 3 = 8$.

$12 - 8 = 4$, ce que la différence est devenue. *Rép.*

PREUVE: Prenons deux nombres quelconques dont la différence est 12: soient 27 et 15 les deux nombres.

27	$27 - 3$	=	24
-15	$-(15 + 5)$	=	-20
—	<hr style="width: 100%;"/>		—
12 Différence.			4 Différence.

6. La différence de deux nombres est 53841. Si l'on ajoute 4224 au plus petit et qu'on retranche 2359 au plus grand, que devient la différence?

Solution: $4224 + 2359 = 6583$, diminution de la différence.

$53841 - 6583 = 47258$. *Rép.*

7. La roue d'une machine fait 7 tours par seconde. Combien fait-elle de tours en 3 heures 12 minutes 43 secondes?

Solution: $3 \times 60 = 180$ minutes.

$(180 \text{ minutes} + 12) \times 60 = 192 \text{ minutes} \times 60 = 11520$ secondes.

$11520 \text{ secondes} + 43 \text{ secondes} = 11563$ secondes.

$11563 \times 7 = 80941$ tours. *Rép.*

8. Un champ rectangulaire a un périmètre de 468 verges; la différence entre le petit et le grand côté est de 26 verges. Quelle est la surface du champ en arpents?

Solution: $468 \div 2 = 234$ verges la somme de la longueur et de la largeur.

$234 - 26 = 208 = 2$ fois la largeur.

$208 \div 2 = 104$ la largeur.

$104 + 26 = 130$, la longueur.

$130 \times 104 = 13520$ verges carrées, surface du champ en verges.

$13520 \div 3600 = 3$ arpents 2720 verges. *Rép.*

9. Le produit de deux facteurs est 870366; l'un des facteurs est 357. Quel est l'autre facteur?

Solution: $870366 \div 357 = 2438$, l'autre facteur. *Rép.*

PROBLEMES DE RECAPITULATION SUR LES FRACTIONS

1. Il faut environ 2.35 livres de pâte pour fabriquer un pain de 2 livres. Évaluez la perte au four, en fraction du poids primitif.

Solution: $2.35 - 2 = 0.35$

$\frac{0.35}{2.35} = \frac{35}{235} = \frac{7}{47}$ *Rép.*

2. Un voyageur a fait 28 milles en 5 heures. Écrivez sous forme de nombre fractionnaire le chemin fait en 1 heure; — en 3 heures.

Solution: $\frac{28}{5}$ 1ère. *Rép.*

$\frac{28 \times 3}{5} = \frac{84}{5}$. *Rép.*

3. Par dessiccation, le poids d'un mur diminue de $\frac{1}{15}$ environ. Le poids d'une verge cube de maçonnerie séchée, brique et ciment, étant 3850 livres, combien pèse 1 verge cube de cette maçonnerie fraîche?

Solution: 1 verge cube de maçonnerie fraîche pèse $\frac{15}{14}$;

$\frac{15}{14} - \frac{1}{15} = \frac{14}{15} = 3850$ livres;

$\frac{1}{15} = \frac{3850}{14}$

$\frac{15}{14} = \frac{3850}{14} \times \frac{15}{15} = 275 \times 15 = 4125$ livres. *Rép.*

4. En revendant une pièce d'étoffe à raison de \$4.50 les $\frac{3}{4}$ de verge, on fait un bénéfice de \$82; en la revendant au prix de \$3 les $\frac{2}{3}$ de verge, on fait une perte de \$41.; on demande: 1° la longueur de la pièce; 2° son prix d'achat?

Solution $\frac{3}{4} = \$4.50$

$\frac{1}{4} = \frac{4.50}{3}$

$\frac{1}{4} = \frac{4.50 \times 4}{3} = \$1.50 \times 4 = \$6.$ la verge.

$\frac{3}{4}$ de verge = \$3

$\frac{1}{3}$ de verge = $\frac{3}{2}$

$\frac{2}{3}$ de verge = $\frac{3 \times 3}{2} = \frac{9}{2} = \4.50 la verge.

La différence entre les sommes reçues dans les deux cas est de $\$82 + \$41 = \$123.$

Ainsi en vendant la pièce à \$6. la verge le marchand réalise \$123. de plus qu'en la vendant à \$4.50 la verge.

$\$6. - \$4.50 = \$1.50$ la différence entre les prix d'une verge.

$\$123. \div \$1.50 = 82$ verges, longueur de la pièce. *Rép.*

$\$6. \times 82 = \492 ce que rapporte la pièce à \$6. la verge.

$\$492 - \$82 = \$410$, le prix d'achat. *Rép.*

5. Une ouvrière fait 6 verges de dentelle en 8 jours; une autre fait 7 verges de dentelle semblable en 9 jours. Quelle est la plus habile des deux?—Quelle quantité fait-elle de plus par jour que l'autre?

Solution: Dans 1 jour la 1ère fait $\frac{6}{8}$ de verge = $\frac{3}{4}$ de verge.

Dans 1 jour la 2e fait $\frac{7}{9}$ de verge.

Changeant $\frac{3}{4}$ et $\frac{7}{9}$ en d'autres fractions ayant 36 pour dénominateur on a $\frac{3}{4}, \frac{7}{9} = \frac{27}{36}$ de verge ce que fait la 1ère en 1 jour et $\frac{28}{36}$ de verge, ce que fait la 2e en 1 jour.

La seconde est la plus habile elle fait $\frac{1}{36}$ de verge de plus par jour que la 1ère. *Rép.*

6. Un marchand a acheté 90 verges de flanelle pour \$111.80. Il la fait laver. Elle perd alors les $\frac{2}{45}$ de sa longueur.

A combien lui revient la verge de flanelle lavée ?

Solution: $\frac{45}{45} - \frac{2}{45} = \frac{43}{45}$

$\frac{43}{45}$ de 90 verges = 86 verges.

$\$111.80 \div 86 = \1.30 . *Rép.*

7. Un marchand a un troupeau de 65 moutons, qui lui coûtent \$7.20 chacun. Il vend les $\frac{3}{5}$ de son troupeau, à \$7.80 le mouton. On demande combien il doit vendre chacun des autres pour réaliser un bénéfice de $\frac{1}{10}$ sur le prix d'achat total ?

Solution: $\$7.20 \times 65 = \468 coût total des moutons.

$\$468 + 0.1$ de $\$468 = \$468 + \$46.80 = \514.80 le total des ventes.

$\frac{3}{5}$ de 65 = 39 moutons.

$65 - 39 = 26$ moutons dont on doit trouver le prix de vente.

$\$7.80 \times 39 = \304.20 , ce que rapporte la vente des 39 moutons.

$\$514.80 - \$304.20 = \$210.60$, ce que doit rapporter la vente des 26 autres moutons.

$\$210.60 \div 26 = \8.10 , le prix de vente de chaque mouton. *Rép.*

8. Trois personnes se partagent des oranges. La première en prend les $\frac{2}{5}$ plus 6, la deuxième le $\frac{1}{3}$ plus 9 et la troisième prend 33 oranges qui restent. Combien y avait-il d'oranges ?

Solution: Il y avait les $\frac{2}{5}$ du nombre + 6 + le $\frac{1}{3}$ du nombre + 9 + 33; autrement il y avait les $\frac{2}{5}$ du nombre + le $\frac{1}{3}$ du nombre + 6 + 9 + 33 ou il y avait les $\frac{2}{5}$ du n. + le $\frac{1}{3}$ du n. + $48 = \frac{6}{15}$ du n. + $\frac{5}{15}$ du n. + 48 ou $\frac{11}{15}$ du nombre + 48.

Ainsi $\frac{11}{15}$ du nombre = $\frac{11}{15}$ du nombre + 48.

d'où $\frac{11}{15}$ du n. - $\frac{11}{15}$ du n. = 48

$\frac{4}{15}$ du n. = 48

$\frac{11}{15}$ du n. = $\frac{48 \times 15}{4} = 180$ oranges. *Rép.*

9. Un marchand achète une pièce d'étoffe à \$4. la verge. Il la revend la moitié à \$4. la verge, le $\frac{1}{6}$ à \$4 la verge, le $\frac{1}{4}$ à \$5.40 et le reste à \$6. la verge. Il réalise un bénéfice de \$33. sur son marché. Combien la pièce avait-elle de verges ?

Solution: Soit 1 verge la longueur de la pièce.

Il a vendu $\frac{1}{2} + \frac{1}{6}$, c'est-à-dire $\frac{2}{3}$ de la verge à raison de \$4. la verge, c'est-à-dire au prix courant; donc ni gain ni perte sur les $\frac{2}{3}$ de la verge.

Il a vendu $\frac{1}{4}$ de verge à \$5.40 la verge. A ce taux le gain sur 1 verge = $\$5.40 - \$4 = \$1.40$.

Le gain sur $\frac{1}{4}$ de verge = $\frac{1}{4}$ de $\$1.40 = \0.35 .

Le reste = 1 verge - $(\frac{2}{3} + \frac{1}{4}) = \frac{1}{12} - (\frac{8}{12} + \frac{3}{12}) = \frac{1}{12} - \frac{11}{12} = -\frac{10}{12}$ de verge.

Il a vendu $\frac{1}{12}$ de verge à \$6. la verge. A ce taux le gain sur 1 verge = $\$6 - \$4 = \$2$.

Le gain sur 1 de verge = $\frac{1}{12}$ de $\$2 = \$0.16\frac{2}{3}$.

Le gain total sur 1 verge = $\$0.35 + \$0.16\frac{2}{3} = \$0.51\frac{2}{3}$.

Chaque $\$0.51\frac{2}{3}$ dans \$33 représente 1 verge.

$\$33 \times \$0.51\frac{2}{3} = 63\frac{2}{3}$ verge. *Rép.*

10. Par quelle fraction faut-il multiplier un nombre pour le diminuer des $\frac{2}{7}$ de sa valeur ?

Solution: Lorsque nous multiplions un nombre par $\frac{1}{2}$ nous en prenons la moitié, nous le diminuons donc de la moitié de sa valeur; lorsque nous multiplions un nombre par $\frac{3}{4}$ nous en prenons les $\frac{3}{4}$, nous le diminuons donc de $\frac{1}{4}$ de sa valeur. Pour diminuer un nombre des $\frac{2}{7}$ de sa

valeur il faut donc le multiplier par $\frac{5}{7}$. PREUVE: Prenons le nombre 7, multiplions le par $\frac{5}{7}$, ce qui nous donne 5. Le nombre 7 se trouve diminué des $\frac{2}{7}$ de sa valeur.

11. Une personne a dépensé les $\frac{2}{5}$ de sa fortune. Au bout d'un certain temps, ce qui lui reste se trouve augmenté de ses $\frac{3}{8}$. La personne possède alors \$19800. Quelle était sa fortune primitive

Solution: $\frac{5}{5} - \frac{2}{5} = \frac{3}{5}$, ce qui reste.

Une quantité quelconque augmenté de ses $\frac{3}{8}$ égale les $\frac{8}{8}$ de la quantité + les $\frac{3}{8}$ de la quantité, en d'autres termes égale les $\frac{11}{8}$ de la quantité.

$\frac{3}{5}$ augmenté de ses $\frac{3}{8}$ égalent $\frac{11}{8}$ de $\frac{3}{5} = \frac{33}{40}$ de la fortune primitive.

$\frac{33}{40}$ de la fortune primitive = \$19800

$\frac{40}{33}$ de la fortune primitive = \$19800 $\times \frac{40}{33} = 600 \times 40 = \24000

12. Un spéculateur a augmenté au bout d'un an sa fortune des $\frac{2}{7}$ de sa valeur, l'année suivante des $\frac{6}{11}$ de sa nouvelle valeur, enfin la troisième année des $\frac{7}{18}$ de sa nouvelle valeur. Cette fortune est alors de \$145350. On demande ce qu'elle était 3 ans auparavant.

Solution: $\frac{1}{7}$, la fortune primitive.

$\frac{19}{17}$, la fortune à la fin de la 1ère année.

$\frac{19}{17} \times \frac{17}{11} = \frac{19}{11}$, la fortune à la fin de la 2e année.

$\frac{19}{11} \times \frac{25}{18} = \frac{475}{198}$, la fortune à la fin de la 3e année.

$\frac{475}{198} = \$145350$

$\frac{1}{198} = \frac{145350}{475}$

$\frac{198}{198} = \frac{145350}{475} \times 198 = \$60588. \text{ Rép.}$

REGLES DE L'UNITE, POURCENTAGE, Etc.

1. Un particulier dépense les $\frac{2}{7}$ de sa fortune pour l'acquisition d'une propriété sur laquelle il fait bâtir une maison qui lui coûte les $\frac{2}{5}$ de ce qui lui reste. Il loue le tout \$1035 et retire ainsi 3.75% de ce qu'il a déboursé. Quel est le prix de la propriété et celui de la maison ?

Solution: \$1035 \div 0.0375 = \$27600, le prix total.

\$27600 comprend les $\frac{2}{7}$ de la fortune + les $\frac{2}{5}$ de ce qui reste, c'est-à-dire les $\frac{2}{5}$ des $\frac{4}{7}$ de la fortune. Ainsi \$27600 comprend les $\frac{2}{7}$ de la fortune + les $\frac{8}{35}$ de la fortune.

$\frac{2}{7} + \frac{8}{35} = \frac{10}{35} + \frac{8}{35} = \frac{18}{35}$

Il faut partager \$27600 dans le rapport des nombres 15 et 8.

15 + 8 = 23.—La propriété a coûté $\frac{15}{23}$ de \$27600 = 15 \times 1200 = \$18000. *Rép.*

La maison a coûté $\frac{8}{23}$ de \$27600 = 8 \times 1200 = \$9600. *Rép.*

2. Un fil d'acier se rompt quand il a subi un allongement de 19.8%. Sachant qu'un fil de cet acier s'est rompu à une longueur de 5.095 verges, qu'elle était sa longueur primitive ?

Solution: 5.095 \div 1.198 = 4.25 + verges. *Rép.*

3. Dans le transport électrique à distance de la puissance d'une chute d'eau, on obtient à l'arrivée 1.445 chevaux-vapeur avec une perte totale de 8.5%. Quelle était la puissance au départ ?

Solution: 1.445 \div 0.915 = 1.58 —. *Rép.*

4. Une pièce de toile a perdu au blanchiment 18% de sa longueur; elle ne contient plus que 61.5 verges. La verge de toile écrue ayant coûté \$0.32, à combien revient la pièce de toile?—A quel prix, la verge, faut-il la vendre pour réaliser un bénéfice de 37½%?

Solution: 1.—0.18 = 0.82 ce qui reste de la pièce primitive après le blanchiment.

61.5 \div 0.82 = 75 la longueur primitive de la pièce.

\$0.32 \times 75 = \$24, le coût de la pièce. *Rép.*

\$24 \times 0.375 = \$9., le bénéfice total.

\$24 + \$9 = \$33, le prix de vente de la pièce.

\$33 \div 61.5 = \$0.53 $\frac{7}{11}$, c'est-à-dire \$0.54. *Rép.*

5. Avec 1508 tonnes de fonte brute, on obtient 1300 tonnes de fonte purifiée. Quelle est la proportion des déchets en tant % du poids de la fonte brute? de la fonte purifiée?

Solution: $1508 - 1300 = 208$ tonnes de déchets.

$208 \div 1508 = 0.138\frac{2}{9} = 13\frac{2}{9}\%$ de la fonte brute. *Rép.*

$208 \div 1300 = 0.16 = 16\%$ de la fonte purifiée. *Rép.*

6. Un voyageur de commerce reçoit \$2 par jour et une commission de 3% sur les marchandises vendues. Il a voyagé 90 jours, dépensant \$2.40 par jour et il a fait \$72. d'économies. A quelle somme s'est élevée la vente des marchandises?

Solution: $\$2.40 - \$2. = \$0.40$, ce qu'il dépensait sur la somme fixée, de plus qu'il ne recevait par jour.

$\$0.40 \times 90 = \36 , ce qu'il a dépensé, sur la somme fixée de plus qu'il n'a reçu.

$\$72 + \$36 = \$108$, ce qu'il aurait s'il n'avait pas été obligé de dépenser sur la somme fixée, \$0.40 de plus que ce qu'il recevait par jour.

$\$108 \div 0.03 = \3600 , le total de la vente des marchandises. *Rép.*

7. Calculez l'intérêt de \$8665 à 5.5% pendant 5 ans 5 mois 17 jours.

Solution: $\$7665 \times 0.055 = \421.575 l'intérêt pour 1 an.

$\$421.575 \times 5 = \2107.875 , intérêt pour 5 ans.

5 mois = $\frac{1}{2}$ de 5 ans; $\frac{1}{2}$ de $\$2107.875 = \$2107.875 \div 2 = 1053.9375$ intérêt pour 5 mois.

17 jours = $\frac{17}{365}$ de 1 an; $421.575 \times \frac{17}{365} = \19.635 , intérêt pour 17 jours.

$\$2107.875 + \$1053.9375 + \$19.635 = \3181.4475 . Int. des \$7765 pour 5 ans 5 mois 17 jours à 5.5%. *Rép.*

NOTE. Dans la solution des problèmes d'intérêt ne changez pas les années les mois et les jours. en jours Ne comptez pas 360 jours dans l'année. La loi du CANADA détermine qu'il y a 365 jours dans une année.

8. Deux effets, représentant une somme totale de \$4800, sont escomptés, l'un pour 7 mois, l'autre pour 5 mois, au taux de 4.5%. L'escompte total est de \$111. Trouvez les montants des deux effets.

Solution: L'intérêt de \$1 à 4.5% pour 7 mois = $0.045 \times \frac{7}{12} = \frac{0.315}{12}$

L'intérêt de \$1 à 4.5% pour 5 mois = $0.045 \times \frac{5}{12} = \frac{0.225}{12}$

Il s'agit de diviser \$111 dans le rapport des nombres $\frac{0.315}{12}$ et $\frac{0.225}{12}$ ou, les dénominateurs étant égaux, dans les rapports des nombres 0.315 et 0.225 ou dans le rapport des nombres 315 et 225, ou, divisant ces nombres par le diviseur commun 45, dans le rapport des nombres 7 et 5.

$7 + 5 = 12$.

Ainsi les $\frac{7}{12}$ de l'escompte, c'est-à-dire, les $\frac{7}{12}$ de \$111, proviennent de l'effet escompté à 7 mois et les $\frac{5}{12}$, de l'effet escompté à 5 mois.

Au lieu de faire ce partage, puis de déterminer les sommes qui produiraient les escomptes ainsi trouvés il suffit de prendre les $\frac{7}{12}$ de 4,800 = \$2800, le 1er effet; les $\frac{5}{12}$ de 4800 = \$2000 le 2e effet.

Algèbre

1. Trouvez deux nombres consécutifs tels que la somme du tiers et du quart du premier soit égale à la somme de la moitié et du quarantième du second.

Solution: Soit x le 1er nombre alors $x + 1$ le second.

$$\frac{x}{3} + \frac{x}{4} = \frac{x+1}{2} + \frac{x+1}{40}$$

Multipliant par 120 le plus petit multiple commun des dénominateurs on a:

$$40x + 30x = 60x + 60 + 3x + 3.$$

$$\text{Transposant on a: } 40x + 30x - 60x - 3x = 63.$$

$$\text{Réduisant on a: } 7x = 63$$

$$\text{D'où } x = 9. \text{ Rép.}$$

$$\text{Et } x + 1 = 10. \text{ Rép.}$$

2. Un capitaliste place \$50000 dans des actions de chemin de fer et dans des obligations municipales. La somme placée dans les actions lui rapporte 3% et à ce taux lui donne \$200. de plus que la somme placée dans les obligations à 3½%. Quel est le montant de chaque placement?

Solution: Soit $100x$ le placement dans les actions; alors $50000 - 100x$ le placement dans les obligations.

$$100x \times .03 - (50000 - 100x) \times 0.035 = 200.$$

$$3x - (1750 - 3\frac{1}{2}x) = 200.$$

$$\text{Multipliant par 2 on a: } 6x - (3500 - 7x) = 400$$

$$6x - 3500 + 7x = 400$$

$$\text{Transposant et réduisant on a: } 13x = 3900$$

$$x = 300$$

$$\text{Et } 100x = \$30000, \text{ somme placée dans les actions. } \textit{Rép.}$$

$$50000 - 100x = 50000 - 30000 = \$20000 \text{ somme placée dans les obligations. } \textit{Rép.}$$

Autre solution: Soient $100x$ le placement dans les actions et $100y$ le placement dans les obligations.

$$100x + 100y = 50000. \dots\dots\dots(1)$$

$$100x \times .03 - 100y \times 0.035 = 200. \dots\dots\dots(2)$$

$$3x - 3\frac{1}{2}y = 200. \dots\dots\dots(3)$$

Divisant (1) par 100 et multipliant le quotient par 3 on a:

$$3x + 3y = 1500. \dots\dots\dots(4)$$

$$\text{Soustrayant (3) de (4) on a: } 6\frac{1}{2}y = 1300. \dots\dots\dots(5)$$

$$\text{D'où } y = 200. \dots\dots\dots(6)$$

Substituant 600 la valeur de $3y$ à $3y$ dans (4) on a:

$$3x + 600 = 1500. \dots\dots\dots(4)$$

$$\text{Transposant on a: } 3x = 1500 - 600 = 900. \dots\dots\dots(7)$$

$$\text{D'où } x = 300. \dots\dots\dots(8)$$

$$100y = 200 \times 100 = 20000. \textit{ Rép.}$$

$$100x = 300 \times 100 = 30000. \textit{ Rép.}$$

3. Un réservoir est muni de deux robinets A et B, le 1er servant à le remplir, le 2nd à le vider. Si lorsque le réservoir est vide on ouvre les deux robinets, il sera plein dans p minutes; si, au contraire, lorsque le réservoir est plein on ouvre le 2nd robinet, il sera vide en t minutes. Combien de minutes, le robinet A, coulant seul, mettra-t-il à remplir le réservoir?

Solution: Soit x le nombre de minutes.

$$\frac{1}{x} - \frac{1}{p} = \frac{1}{t}$$

Multipliant par ptx le plus petit multiple commun des dénominateurs on a:

$$pt - px = tx$$

$$\text{Transposant on a: } tx + px = pt$$

$$(t + p)x = pt$$

$$x = \frac{pt}{t + p}$$

$$\textit{ Rép.}$$

4. A part de Montréal pour se rendre à une distance de 112 milles. B. part 6 heures et $\frac{2}{3}$ après A. mais comme il fait 5 milles de plus par heure qu'A il arrive au terme en même temps que lui. On demande la vitesse de chaque voyageur?

Solution: Soit x la vitesse par heure d'A, alors $x + 5$ celle de B.

$$\frac{112}{x} - \frac{112}{x+5} = 6\frac{2}{3}$$

$$\text{Multipliant par 3 on a: } \frac{336}{x} - \frac{336}{x+5} = 20.$$

$$\text{Multipliant par } x^2 + 5x \text{ on a: } 336x + 1680 - 336x = 20x^2 + 100x$$

$$\text{Transposant et réduisant on a: } 20x^2 + 100x = 1680.$$

$$\text{Divisant par 20 on a: } x^2 + 5x = 84$$

$$\text{Complétant le carré on a: } x^2 + 5x + (\frac{5}{2})^2 = 84 + \frac{25}{4} = \frac{336}{4} + \frac{25}{4} = \frac{361}{4}$$

Extrayant la racine on a: $x + \frac{5}{2} = \text{plus } \frac{19}{2} \text{ ou moins } \frac{19}{2}$.

D'où $x = \frac{19}{2} - \frac{5}{2} = \frac{14}{2} = 7$, la vitesse d'A. *Rép.*

Et $x + 5 = 7 + 5 = 12$ la vitesse de B. *Rép.*

PREMIERS ELEMENTS DE GEOMETRIE PRATIQUE

1. Une salle de classe doit avoir une surface de 15 pieds par élève. De combien doit-on agrandir dans le sens de la longueur une salle de 360 pieds de surface dont la largeur est de 18 pieds pour qu'elle puisse contenir 32 élèves.

Solution: $360 \div 18 = 20$ pieds, longueur de la salle.

$15 \times 32 = 480$ pieds surface requise.

$480 \div 18 = 26\frac{2}{3}$ pieds, longueur après l'agrandissement.

$26\frac{2}{3} - 20 = 6\frac{2}{3}$ l'augmentation de la longueur. *Rép.*

2. On échange une pièce de terre rectangulaire de 87.6 verges de long sur 52.5 verges de large avec une autre pièce qui a la forme d'un triangle, dont le côté servant de base a 68 verges. Quelle est la hauteur du triangle ?

Solution. $87.6 \times 52.5 = 4599$ verges carrées, surface des deux terrains.

$(4599 \times 2) \div 68 = 135.3$ - . *Rép.*

3. Une cuve cylindrique a 0.8 verge de rayon et 0.95 verge de hauteur. Quelle est la surface totale de la tôle employée, couvercle compris? Combien contient-elle de gallons, si dans un gallon il y a 277.274 pouces cubes ?

Solution: $0.8 \times 2 \times 3.1416 = 5.02656$ circonférence de la base.

$(5.02656 \times 0.8) \div 2 = 2.010624$ verges carrées, surface de la base.

$2.010624 \times 2 = 4.021248$ verges, surface de la base et du couvercle.

$5.02656 \times 0.95 = 4.775232$, surface latérale de la cuve.

$4.021248 + 4.775232 = 8.79648$ verges de tôle. *Rép.*

$2.01 \times 0.95 = 1.9095$ verge cube, volume de la cuve.

$1.9095 \times 27 \times 1728 = 89089.632$ pouces cubes.

$89089.632 \div 277.274 = 321.3$ gallons. *Rép.*

4. Sur une route de $1\frac{1}{4}$ mille ayant 13 verges de large, il y a 500 tas de pierres de chacun 15.6 verges cubes. On répand ces pierres sur la route. Quelle épaisseur, en pouces, aura cette couche de réfection ?

Solution: $1\frac{1}{4} \times 1760 = 2200$ verges, longueur de la route.

$2200 \times 13 = 28600$, surface de la route.

$15.6 \times 500 = 7800$. volume total des tas de pierres et aussi de la couche de réfection.

$7800 \div 28600 = \frac{78}{286} = \frac{3}{11}$ de verge.

$\frac{3}{11}$ de 36 = $\frac{108}{11} = 9.8$ pouces. *Rép.*

5. Combien de verges de tapis ayant $\frac{3}{4}$ de verge de large faudrait-il pour couvrir le plancher d'une chambre qui a 30 pieds de long et 22 pieds de large, s'il y a une perte de 15 pouces par laize en appareillant le tapis ?

Solution: $22 \times 12 = 264$ pouces, largeur de la chambre.

$264 \div 27 = 9\frac{2}{3}$ laizes, c'est-à-dire 10 laizes.

$30 \times 10 = 300$ pieds.

$15 \times 9 = 135$ pouces, la perte.

$135 \div 12 = 11\frac{1}{4}$ pieds.

$300 + 11\frac{1}{4} = 311\frac{1}{4}$ pieds.

$311\frac{1}{4} \div 3 = 103\frac{3}{4}$ verges. *Rép.*

LANGUE ANGLAISE
Recitation

DEATH'S SEASON

1 Leaves have their time to fall,
And flowers to wither at the north (1) wind's
breath,
And stars to set,—but all,
Thou hast *all* seasons for thine own, O Death!

2. Day is for mortal care;
Eve for glad meetings round the joyous hearth;
Night for the dreams of sleep, the voice of
prayer.—
But all for thee thou mightiest of the earth.

3. We know when moons shall wane,
When summer birds from far shall cross the
sea (2),
When autumn's hue shall tinge the golden
grain,—
But who shall teach us when to look for *thee*?

4. Is it when spring's first gale (3)
Comes forth to whisper where the violets lie?
Is it when roses in our path grow pale?
They have *one* season—*all* are ours to die!

5. Thou art where billows foam,
Thou art where music melts upon the air;
Thou art around us in our peaceful home,
And the world calls us forth—and thou art
there.

6. Thou art where friend meets friend,
Beneath the shadow of the elm to rest—
Thou art where foe meets foe, and trumpets
rend
The skies, and swords beat down the princely
crest.

7. Leaves have their time to fall,
And flowers to wither at the north wind's
breath,
And stars to set,—but all,
Thou hast *all* seasons for thine own, O Death!

F. HEMANS.

MEANINGS

Wane, grow less*Gale*, usually means a great storm; but here
nothing more than a gentle breeze.*Rend*, tear in two.*Crest*, here means helmet.

QUESTIONS

1. Why is the north wind specially mentioned
2. Name any birds that do this.
3. What word in next line shows us that 'gale'
cannot here mean 'a strong wind.'
4. How, in analysing, would you deal with
"to fall" (verse 1), "from far" (verse 3), "when
to look for thee" (verse 3) "spring's first"
(verse 4), "in our path" (verse 4), "upon the
air" (verse 5), "beneath the shadow of the elm"
(verse 6), "the skies" (verse 6), "flowers" (verse 7)

DICTATION AND COMPOSITION.

THE SKYY-LARK

II

Di'-et, habitual food.*May'-haps'*, perhaps.

Sky-larks are plentiful everywhere in Europe
and in winter they fly about in large flocks.
Their summer food is mostly earth-worms but
in winter they are driven to vegetable diet. (1)
We call the wild plants *weeds* and the garden ones
flowers but each alike bears its little seeds after
its own kind, and each of these little seeds has
its own work to do. We gather the pods of
our sweet-peas and our lupines, and store them
carefully away till we plant them the following
summer. And the wild-flower seeds—does nobo-
dy gather *them*? Yes; God lays them in *his*
storehouse, and not one is wasted. Some fall
to the ground, ready to take root and grow up
in the spring-time, but the greater part are
for the spreading of the little birds' table.
The larks especially feed on these seeds in
the winter, and all the cold weather through
they come and eat and are satisfied.

Everybody loves the sky-lark's song; and
sometimes, when people have gone to other

lands, they have taken a sky-lark with them, it reminds them of their own old home. There was once a poor widow, who, finding it hard work to get her living at home, thought she would like to go to the gold-diggings in Australia. So she crossed the sea to that far-off country. The only treasures she possessed she took with her. One of these was a pet sky-lark, which had been used to live in a small wicker cage, outside her cottage window.

When she reached Australia, she hired a hut, and got her living by washing the gold-diggers' clothes and cooking their dinners. Day after day the lark sang his happy song beside her door. She listened and it cheered her at her work. Some of the gold-diggers listened too: it was years since they had heard that familiar song, and many offered to buy the lark, if the widow would only sell it. She shook her head. "No, no, I'll never do that; but you may come on Sundays and hear him sing. Mayhaps it'll do you good." Alas! they had no church there; nothing to make Sunday different from other days. But Sunday after Sunday, they *did* come; and the lark's song told them of the green valleys of England; it brought back memories of their childhood—of the prayers learned at their mothers' knees—of the thoughts they once had about God and about heaven; alas! how sadly forgotten now! The rough men's hearts were softened, I think—nay I am quite sure—they were better men for it. The sky-lark preached a little sermon to them. *He* did not know it,

he did not mean it, but God meant it, and God sent it, and I think, as the poor woman said "it did them good."

The lark is up—I hear him sing—
See how he mounts upon the wing!
And with a voice so loud and strong,
Pours forth to Heaven his thrilling song.

I listened to his early hymn,
While yet the dawning light was dim.
And bent my head from very shame,
That from my heart no music came.

Oh, shame! to let a little bird
Thus get the start and first he heard!
Come, then, and let us tune our throats,
And join its song with grateful notes.

QUESTIONS.—Where are sky-larks plentiful? How do they fly about in winter? What is their food in summer? and in winter? What did the old widow take to Australia? Who heard its song? What did they wish to do? What did she answer? When did the men come to hear it sing? Of what did its song remind them? What did it preach to them?

PRONOUNCE *in syllables*:—

Plen'-ti-ful, care'-ful-ly, sat'-is-fied, Au-stra'-lia, memo'-ies, soft'-ened, veg'-e-ta-ble, e-spec'-ial-ly, pos-sessed', fa-mil'-iar, for-got'-ten, ser'-mon.

DICTATION:—The sky-lark is famed for singing during flight; and there is something very delightful in listening to its melodious strains as it soars aloft beyond the reach of human eye.

LE CABINET DE L'INSTITUTEUR

Le chant à la petite école

Nous continuerons cette année comme les années précédentes à donner tous les mois un petit morceau comme exercice de chant. Celui que nous présentons aujourd'hui est très simple et en même temps très joli. C'est un petit dialogue de circonstance à l'approche de l'automne. Il faudra comme toujours le faire lire d'abord et s'assurer par quelques questions que tous les enfants comprennent bien le sens, car il est impossible de bien chanter ce que l'on ne comprend pas. Ce n'est qu'après cet exercice sur l'intelligence du morceau que l'on commencera à apprendre la petite mélodie de Beethoven à laquelle le texte est adapté.

Pour dialogue, toute la classe pourra chanter les couplets impairs 1, 3 et 5 dans lesquels *l'enfant* (ou les enfants) parle, et les couplets pairs 2, 4, 6, qui sont ceux de la *mésange*, seront chantés en solo par une des belles petites voix.

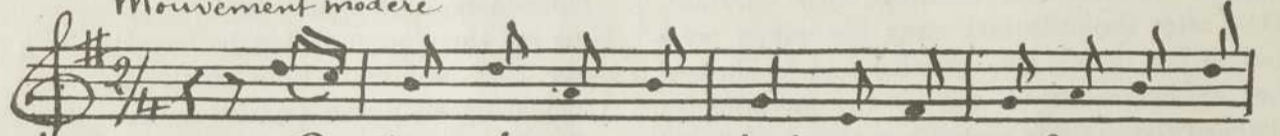
On devra chanter ce morceau d'un mouvement modéré, mais sans lenteur, bien prononcer les mots et parler son chant. Il y aura aussi à tenir les notes qui doivent être soutenues et à faire attention de respirer à temps selon le sens, ce qui est facile lorsque l'on comprend bien ce que l'on chante et qu'on veut le faire comprendre à ceux qui écoutent.

H. NANSOT,
Insp. d'écoles.

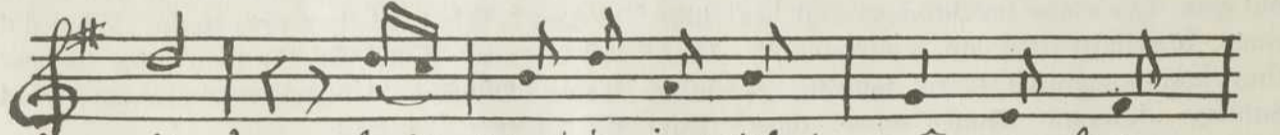
Enfant et Mésange (dialogue)

Musique de Beethoven


Mouvement modéré



1. L'enfant — Petit oiseau que j'aime, as-tu bon souve-
2. La mésange — je vois, dit la mésange qui répondait tout



rir ? Sais-tu qu'aujourd'hui même l'au-
bas, je vois qu'ici tout change, mais



comme va venir ? L'automne va venir...
Dieu ne change pas ! Mais Dieu ne change pas !

3.—L'enfant:

L'hiver viendra bien vite,
Déjà tout se flétrit.....
Comment trouver, petite,
Le grain qui te nourrit ? (2 fois)

4.—La mésange:

Dieu garde ma pâture,
Du froid et des frimas;
Le Roi de la nature
Ne m'abandonne pas. (2 fois)

5.—L'enfant:

Tu vois tomber sans peine,
Les feuilles de nos bois;
Le deuil de cette plaine
N'attriste pas ta voix. (2 fois)

6.—La mésange:

Tandis que ma louange
S'élève d'ici-bas,
Oui, je le sais, tout change,
Mais Dieu ne change pas. (2 fois)

M. Paul de Cazes

Dans la livraison de juin, nous n'avons pu qu'annoncer en quelques lignes la mort du regretté M. de Cazes, ancien Secrétaire du Département de l'Instruction publique de Québec: de 1886 à 1908.

M. de Cazes est décédé le 28 mai dernier à Neuilly-sur-Seine, près Paris, à l'âge de 73 ans, et son corps fut rapporté à Québec, où il a été inhumé dans le cimetière Belmont, à côté de sa femme et de cinq enfants.

La carrière de cet homme distingué fut des plus utilement remplie.

M. Paul de Cazes était le fils de M. Charles de Cazes, un grand propriétaire foncier qui siégea à l'Assemblée Canadienne avant la Confédération et fut le premier député d'origine française au Canada.

Le défunt était né à Saint-Herblon (Bretagne), le 16 juin 1840, et arriva au Canada à l'âge de 18 ans. Il fit ses études à l'institution Lonal (France). En 1891, il recevait le titre de docteur en littérature de l'Université Laval. Venu au Canada en 1858, il épousait en 1869, Mlle Hermine Saint-Denis, de St-Hyacinthe, qui est décédée en 1905.

Il publia le *Messenger de Joliette* puis le *Courrier de St-Hyacinthe* et *La Nation*. En 1869, il était reçu membre du Barreau, et il exerça sa profession en société avec son beau-frère, feu l'hon. Honoré Mercier, jusqu'en 1874. De 1874 à 1879, il représenta à Paris le gouvernement du Dominion. En 1880, il était nommé à un emploi au département de l'Instruction publique dont il devint Secrétaire en 1886; en 1908, il prenait sa retraite et retournait en France.

Auteur de nombreuses études publiées en France et au Canada, notamment des *Notes sur le Canada* et du *Code scolaire de la province de Québec*, il était membre de la Société Royale du Canada.

Sa femme et ses cinq enfants sont morts à Québec. Il laisse deux sœurs, demeurant en France: Mme Stanislas de Teil et Mme de Cidrac, et sa belle-sœur, Mme Honoré Mercier, ses neveux, MM. Honoré Mercier, M.P.P., Paul Mercier, ingénieur civil.

Le défunt était officier de la Légion d'Honneur et avait reçu les palmes académiques.

M. Paul de Cazes avait passé l'été de 1912 au Canada et était retourné en France au mois de septembre de la même année.

Parfait gentilhomme, M. de Cazes était très estimé de tous ceux qui le connurent. En sa qualité de Secrétaire du Département de l'Instruction publique, il rendait de grands services à la cause de l'Education dans notre province. Il fut aussi un ami fidèle dont la loyauté ne fut jamais mise en défaut. *L'Enseignement Primaire* trouva toujours en lui un protecteur et un admirateur. La mémoire de M. de Cazes vivra longtemps au Canada et particulièrement dans la province de Québec qu'il aimait de toute son âme. Chrétien convaincu, M. de Cazes a toujours donné l'exemple de la soumission la plus complète aux enseignements de l'Eglise. Plusieurs évêques et prélats canadiens l'honoraient de leur amitié. A notre vénérable ami, nous ne disons pas un adieu éternel, mais au revoir.

Aux familles Saint-Denis, Mercier, Gouin et Rocher (au Canada), et aux familles de Teil, de Cidrac, (en France) nous offrons nos sincères sympathies.

F.-J.-S. Teasdale

Le 7 août dernier est décédé à Montréal M. F.-J.-S. Teasdale, ancien instituteur, à l'âge de 58 ans. Né à Yamachiche, il se dévoua près de 40 ans à l'instruction de la jeunesse. Depuis 2 ans, il était surveillant comptable à l'école des Hautes études de Montréal.

Il fut président de la Conférence de Saint-Vincent de Paul dans la paroisse St-Pierre.

Il laisse pour déplorer sa perte son épouse, quatre filles dont l'une est religieuse de la Congrégation de Notre-Dame de Montréal, et deux garçons.

Nous recommandons l'âme de feu M. Teasdale aux ferventes prières de nos lecteurs.

Une communauté dans le deuil

Le 22 août dernier, la Révérende mère Sainte-Anastasia, supérieure générale des Dames de Sainte-Anne, est morte accidentellement, à Lachine. Nous offrons nos plus sincères sympathies à la communauté en deuil.

La convention des Commissaires d'Ecoles du diocèse des Trois-Rivières

Cette convention a été tenue le 28 du mois d'août. Plus de deux cents commissaires d'écoles et secrétaires-trésoriers y assistaient. Le clergé du diocèse, Sa Grandeur Mgr Cloutier en tête, rehaussait le congrès de sa présence. Le Secrétaire de la province, le Surintendant de l'Instruction publique, l'Inspecteur général des écoles catholiques, le Maire des Trois-Rivières, MM. les Inspecteurs Beaumier et J.-O. Goulet, étaient aussi présents à la convention, dont nous publions un compte-rendu plus complet dans la prochaine livraison.

"Le Naturaliste Canadien"

Notre confrère vient d'entrer dans sa 40e année d'existence. Nos félicitations et meilleurs souhaits.

Bibliographie

Le compte-rendu bibliographique ne paraîtra que dans la livraison d'octobre.

Importante nomination

M. L. Bergeron, inspecteur des écoles du district d'Arthabaska depuis onze ans, a été récemment nommé sous-secrétaire du Département de l'Instruction publique. C'est une excellente nomination, et nous offrons nos meilleures félicitations au nouveau titulaire.

Petite revue

Le 9 août dernier, Sa Sainteté Pie X célébrait le dixième anniversaire de sa consécration comme chef suprême de l'Eglise catholique. Nous souhaitons de longues années encore à ce Père bien-aimé.

Les Frères de la Congrégation de Sainte-Croix viennent d'obtenir leur affiliation à l'Université. C'est le quatrième Institut de Frères enseignants qui obtient ce privilège.

Les Frères de l'Instruction chrétienne, les Frères de la Croix de Jésus et les Frères Maristes les ont précédés dans cette voie.

M. l'abbé Joseph Guillaume Forbes, curé de la paroisse Saint-Jean-Baptiste de Montréal, a été nommé évêque de Joliette, en remplacement de Mgr Archambault, de regrettable mémoire.

M. l'abbé F.-X. Brunet, de l'archevêché d'Ottawa, a été choisi comme premier évêque du nouveau diocèse de Mont-Laurier, un démembrement de l'archidiocèse d'Ottawa. Les limites du diocèse Mont-Laurier sont, à l'ouest, le diocèse de Pembroke, au nord, la hauteur des terres, ou les limites du Vicariat apostolique de Témiscamingue; à l'est, le diocèse de Montréal, au sud, la limite des cantons Arundel, Amherst, Addington, Preston, Wells, Bigelow, Blake, Northfield et Wright.

Le nouveau diocèse se compose de 28 paroisses, de sept missions, d'une population catholique de 30,423 âmes et de trente prêtres séculiers, tous de langue française.

Aux deux nouveaux évêques, *L'Enseignement Primaire* offre ses respectueux hommages et ses meilleurs vœux de bonheur.

Le 8 août dernier, Sa Grandeur Mgr Bruchési, archevêque de Montréal, célébrait le seizième anniversaire de sa consécration épiscopale. L'éminent Pasteur de la Rome canadienne a accompli de grandes œuvres depuis seize ans. Il a su aussi régler nombre de difficultés et prévenir ou abattre bien des erreurs. Au vaillant Archevêque nous disons: *Ad multos annos!*

Le 16 juillet dernier, décédait au Séminaire de Québec, Mgr Thomas Hamel, ancien supérieur de cette maison et ancien recteur de l'Université Laval. C'était un saint prêtre et un savant modeste. Mgr Hamel fut l'un des protecteurs des plus dévoués du Patronage de Québec, école fondée par la Société de Saint-Vincent de Paul pour l'avantage des enfants pauvres.

La guerre des Balkans dont le résultat fut l'écrasement des Turcs, a eu malheureusement pour épilogue un conflit sanglant entre les alliés d'hier: Bulgares, Grecs et Serbes. Ce dernier conflit s'est terminé par le traité de Bucarest, 10 août 1913. La Bulgarie a dû renoncer à plusieurs de ses prétentions.

Nous avons lu avec plaisir dans les journaux la nouvelle suivante: "Les instituteurs enseignant sous le contrôle de la commission scolaire de Montréal recevront tous une augmentation de traitement. L'augmentation sera de \$100 pour chaque classe. Le salaire minimum était jusqu'ici de \$600; il sera dorénavant de \$700, avec augmentation de \$100 par année, pour les deux premières années, puis de \$50 par année jusqu'au maximum de chaque classe qui est actuellement le suivant: pour les instituteurs possédant le diplôme élémentaire, \$1,100; le diplôme modèle, \$1,200 le diplôme académique, \$1,300. Dorénavant, le maximum, pour la première classe, restera à \$1,100; les deux autres classes obtiendront \$1,300 et \$1,500.

S. G. Mgr Blanche, évêque de Sicca et Vicaire Apostolique du Golfe St-Laurent et inspecteur des écoles catholiques de la Côte nord, a été récemment décoré par le gouvernement français de la médaille commémorative de la guerre de 1870 à laquelle il prit part. Mgr Blanche est un ancien officier de l'armée française.

Le 22 juin dernier, à Saint-François de Montmagny, on a célébré le 150^e anniversaire de la fondation du couvent dirigé par les Rvdes Sœurs de la Congrégation Notre-Dame. A cette occasion, de superbes fêtes eurent lieu; elles furent présidées par S. G. Mgr P.-E. Roy.

Le 1^{er} juillet dernier, en présence de plusieurs milliers de personnes, on a inauguré à Saint-Denis-sur-Richelieu, un monument inauguré à la mémoire des patriotes de 1837.

Le 3^e congrès pédagogique acadien, tenu à Saint-Anselme, a remporté un brillant succès. Le premier congrès fut tenu à Saint-Louis de Kent, et le second à Bouctouche.

Le *Globe* rend ainsi hommage à la valeur des écoles séparées catholiques d'Ontario:

"A un récent examen à Toronto, pour l'entrée aux 'high schools', les candidats des *écoles séparées catholiques*, ont obtenu un pourcentage de points considérablement plus élevé que celui des candidats des *écoles publiques*. Ce n'est pas la première fois que pareille chose arrive, mais la fréquence semble en faire une règle générale."

De la *La Semaine Religieuse* de Québec, du 12 juillet 1913:

"Les RR. Frères de Saint-Vincent de Paul sont l'objet des sympathies générales, dans la perte qu'ils ont faite du Rév. Frère Omer Gagnon, qui a trouvé la mort, à Saint-Hyacinthe, le 4 juillet, en sauvant un jeune enfant en péril de se noyer."

Le nom du Frère Gagnon mérite d'être cité à l'admiration de la jeunesse.

Une nouvelle Ecole normale

En juin dernier, le gouvernement, sur la recommandation du Comité catholique, a accordé le titre d'Ecole normale classico-ménagère à l'Ecole ménagère de St-Pascal, comté de Kamouraska. Cette institution, fondée par M. le Curé Beudet, est dirigée par les Rvdes Sœurs de la Congrégation Notre-Dame. C'est là une excellente mesure, et nous souhaitons que l'Ecole ménagère de Roberval, également recommandée par le Comité catholique, reçoive bientôt le même titre.

Le cinquantenaire de l'Ecole modèle de Saint-Eustache

Le 23 juin dernier, c'était grande fête dans l'historique paroisse de Saint-Eustache, comté des Deux-Montagnes. On y célébrait solennellement le cinquantenaire de l'Ecole modèle de la localité; école dirigée avec grand succès par les Révérends Frères de Saint-Viateur. Il y eut messe solennelle le matin, et distribution des prix dans l'après midi. Les autorités religieuses, municipales et scolaires de l'endroit s'étaient unies pour donner plus d'éclat à la démonstration. Le midi, un banquet réunissait plusieurs convives, parmi lesquels on remarquait le Rev. Frère J.-E. Foucher, C.S.V., Supérieur Provincial, M. l'abbé Cousineau, curé de la paroisse; M. Hector Champagne C.L. et membre du Conseil de l'Instruction publique; M. J.-N. Miller, Secrétaire du Département de l'Instruction publique, etc.

Plusieurs discours furent prononcés après la distribution des prix. Parmi les orateurs, mentionnons M. J.-N. Miller, le distingué Secrétaire du Département de l'Instruction publique, et ancien élève de l'Ecole modèle de Saint-Eustache. M. Miller évoqua avec émotion les souvenirs de son enfance et rendit hommage à ses maîtres dévoués. Les applaudissements de l'auditoire prouvèrent au dévoué Secrétaire du Département de l'Instruction publique que s'il était heureux de se réclamer du titre d'ancien élève de Saint-Eustache et des Clercs de Saint-Viateur, ses anciens maîtres et ses anciens co-paroissiens étaient aussi très fiers de celui qui occupait avec tant de distinction l'un des plus hauts postes dans l'administration scolaire.

Caisse d'Economie Scolaire

ETAT FINANCIER DE LA CAISSE D'ECONOMIE SCOLAIRE DE L'ENFANT-JESUS

POUR LE MOIS D'AVRIL 1913

Inscrits		Dépôts		Inscrits		Dépôts	
Presbytère 250	1e semaine	92	\$ 21.59	Ec. Prov. 600	1e semaine	288	\$ 39.10
	2e semaine	83	12.88		2e semaine	275	54.00
	3e semaine	95	13.92		3e semaine	274	45.65
	4e semaine	45	10.44		4e semaine	244	33.31
		<hr/>				<hr/>	
		315	\$ 58.83			1081	\$172.06

Inscrits		Dépôts		Inscrits		Dépôts	
Ac. Bouly. 800	1e semaine	504	\$ 49.20	Ac. St. Ls. 450	1e semaine	191	\$ 23.23
	2e semaine	452	40.18		2e semaine	184	23.64
	3e semaine	447	41.09		3e semaine	217	36.52
	4e semaine	408	37.51		4e semaine	185	22.81
		<hr/>				<hr/>	
		1811	\$ 167.98			777	\$106.20

RESUME DU MOIS D'AVRIL

Presbyrère:	Inscrits	250	Dépôts	315	Montants	\$ 58.83
Ac. Bouly	"	800	"	1811	"	167.98
Ec. Prov.	"	600	"	1081	"	172.06
Ac. St. Ls.	"	450	"	777	"	106.20

Inscrits	2100	Dépôts	3984	Montant	\$ 505.07
----------	------	--------	------	---------	-----------

ETAT GENERAL

4520 enfants ont été inscrits sur les listes de la Caisse depuis son établissement.

RECETTES

Dépôt... 22 juillet 1907 au 30 avril 1913.....	\$ 27,763.31
Autres recettes.....	552.00
	<hr/>
	\$ 28,315.31

DEBOURSES

Retraits pour dépôts en Banque au crédit des enfants.	\$ 23,050.00
Retraits pour cause de mort, départ ou besoins impérieux.	2,374.91
	\$ 25,424.91
BALANCE EN CAISSE.	\$ 2,890.40

DEPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

ARRETES EN CONSEIL

(D'après la "Gazette Officielle de Québec")

CHANGEMENT DE NOM D'UNE MUNICIPALITE
SCOLAIRE

Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR en conseil, par un arrêté en date du 18 avril 1913, a changé, datant du 1er juillet prochain, le nom de la municipalité scolaire de "Bas du Bord de l'Eau", comté de Laval, en celui de municipalité scolaire de "Laval des Rapides".

NOMINATIONS DE COMMISSAIRES ET DE
SYNDICS D'ÉCOLES

Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, par un arrêté en conseil, en date du 30 avril 1913, a nommé MM. John McKale, Joseph Labrosse et Andrew Deslauriers, syndics d'écoles pour la municipalité de Greenville No 3, dans le comté d'Argenteuil.

Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, par un arrêté en conseil en date du 30 avril 1913, a nommé M. Zénon Gallant, commissaire d'écoles pour la municipalité de Saint-François-d'Assise, dans le comté de Bonaventure.

Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, par un arrêté en conseil, en date du 14 mai 1913, a nommé M. Wilfrid Massé, commissaire d'écoles pour la municipalité de Roxton-Falls, village dans le comté de Shefford.

Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, par un arrêté en conseil en date du 17 juillet 1913, a nommé M. Paschal Coutu, commissaire d'écoles pour la municipalité de Saintemilie, dans le comté de Joliette, P. Q.

Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, par un arrêté en conseil en date du 6 août 1913, a nommé M. Albert Dussault, commissaire d'écoles pour la municipalité de Saint-Mathias, dans le comté de Rouville.

Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, par un arrêté en conseil, en date du 6 août 1913 a nommé MM. J.-B. Desautels, l'abbé J.-V. Therrien, Alexandre Leclair, Elie Riendeau, Adolphe Lord, commissaires d'écoles pour la municipalité de Saint-Zotique, dans le comté d'Hochelega.

DELIMITATIONS DE MUNICIPALITES SCOLAIRES

Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR en conseil par un arrêté ministériel en date du 9 avril 1913, a détaché:

1° De la municipalité scolaire du canton Campbell, Labelle, les lots Nos 18 à 32 inclusivement, du 1er rang du canton Campbell, et les lots Nos 12 à 33 inclusivement, du 2ème rang du dit canton.

2° De la municipalité scolaire de Robertson et Pope, même comté, le lots Nos 52 à 59 inclusivement, du 2ème rang du canton Robertson, les lots Nos 43 à 59 inclusivement, du 3ème rang, les lots Nos 43 à 52 inclusivement, du 4ème rang du canton Robertson, et les lots Nos 1 à 6 inclusivement du canton Pope, et a érigé tous les lots ci-dessus en municipalité scolaire distincte, sous le nom de "Notre-Dame de Fourvière".

Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR en conseil, par arrêté en date du 30 avril 1913, a détaché de la municipalité scolaire de Saint-Dominique de Jonquières, comté

de Chicoutimi, les lots compris dans le territoire suivant du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Dominique de Jonquières, savoir: les lots A, Al, I, M, C, et partie du N° 25 du 1er rang du canton Jonquières, et les lots Nos 22, 23, 24, du 3e rang du dit canton; borné vers le nord par la rivière Saguenay, et par les lots Nos 26, 27, 28, et 29 du 1er rang, à l'ouest par la Rivière au Sable, au sud par le lot N° 25A du 3e rang, et à l'est par la ligne latérale ouest du lot No 28 du même rang, pour former de tout ce territoire une municipalité scolaire distincte sous le nom de Kénogami.

Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR en conseil, par un arrêté en date du 30 avril 1913, a détaché de la municipalité scolaire de Sainte-Cécile de Milton, comté de Shefford, les biens fonds ayant au cadastre officiel de la paroisse de Sainte-Cécile de Milton, les Nos 6A, 6B, 6C, 7A, 7B, 7C, 7D, du premier rang du canton Milton, et a annexé tout ce territoire à la municipalité scolaire de Sainte Pudentienne, paroisse, même comté.

Son Honneur le LIEUTENANT GOUVERNEUR en conseil, par arrêté en date du 20 avril 1913, a détaché de la municipalité scolaire de Saint-Fulgence, (Durham sud) comté de Drummond, tout le territoire comprenant les lots du canton Durham, ci-après mentionnés, savoir:

Depuis le lot N°	10	au lot N°	14	du	8e	rang
"	"	10	"	16	9e	"
"	"	10	"	16	10e	"
"	"	10	"	11	11e	"
"	"	10	"	15	12e	"

pour former une municipalité scolaire distincte, pour les catholiques seulement, sous le nom de Saint-Fulgence, No 1.

Son Honneur le LIEUTENANT GOUVERNEUR en conseil, par arrêté en date du 30 avril 1913, a détaché:

1° De la municipalité scolaire de Saint-Jérôme paroisse, comté de Terrebonne, les lots N° 325 à 340 inclusivement, le lot N° 360, des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-Jérôme, plus le territoire appartenant à des contribuables catholiques de la municipalité du village de Shawbridge, tel qu'incorporé par le statut 9, Ed. VII, ch. 95.

2° De la municipalité scolaire de Saint-Sauveur, même comté, le lot No 96, du plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-Sauveur, et a érigé tout ce territoire en muni-

palité scolaire distincte, sous le nom de "Lesage" comté de Terrebonne.

Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR en conseil, par arrêté en date du 15 mai 1913, a détaché de la municipalité scolaire Sainte-Véronique-de-Turgeon, comté de Labelle, le bien-fonds portant au cadastre officiel du canton Turgeon le N° 76a, rang A, et l'a annexé à la municipalité scolaire de Loranget, même comté.

Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, par un arrêté en conseil, en date du 15 mai 1913, a détaché de la municipalité scolaire de Saint-Didace, les biens fonds portant les Nos 605 à 610, inclusivement, du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Didace, comté de Maskinongé, et les a annexés à la municipalité scolaire de Saint-Didace, village.

Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR en conseil, par arrêté en date du 14 mai 1913, a détaché de la municipalité scolaire de la Pointe-Claire, comté de Jacques-Cartier, et l'a érigé en municipalité scolaire distincte, (pour les catholiques seulement), sous le nom de "Beaconsfield", tout le territoire comprenant la ville de Beaconsfield, telle qu'érigée par le Statut de Québec, 1 Georges V, chapitre 62.

Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR en conseil, par un arrêté en date du 15 mai 1913, a détaché de la municipalité scolaire de Saint-Henri, comté d'Hochelaga, tout le territoire assigné à la paroisse de Saint-Zotique, par décret canonique publié dans la "Gazette Officielle" du 27 avril 1912, et l'a érigé en municipalité scolaire distincte sous le nom de Saint-Zotique".

ERECTIIONS DE MUNICIPALITES SCOLAIRES

Le Surintendant donne avis que le LIEUTENANT-GOUVERNEUR en conseil, par un arrêté en date du 23 mai 1913, a érigé en municipalité scolaire distincte, tout le territoire formé des lots Nos 25 à 49 inclusivement, des rangs 4 et 5, du cadastre officiel du canton Awantjish, comté de Matane, sous le nom de "Awantjish".

Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR en conseil, par arrêté en date du 14 mai 1913, a détaché des cantons unis de Laverlochère et Baby, comté de Témiscamingue, tous les biens-fonds compris dans les rangs 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12 et 13, du cadastre officiel du

canton de Laverlochère; tous les biens-fonds du rang 7, du cadastre officiel du canton Baby, ainsi que les lots Nos 32 à 44 du rang 5 du cadastre officiel du canton de Laverlochère, et a formé de tout ce territoire une municipalité scolaire distincte sous le nom de "Mont-Carmel".

Le Surintendant donne avis que la LIEUTENANT-GOUVERNEUR en conseil par arrêté en date du 22 mai 1913, a détaché de la municipalité scolaire de Saint-Edouard-de-Montréal, tout le territoire compris dans les limites de la nouvelle paroisse de Saint-Etienne, comté Montréal-Dorion, telle qu'érigée canoniquement par proclamation du 6 juillet 1912, ("Gazette Officielle") de 1912, page 1420, et a formé du dit territoire une municipalité scolaire distincte, sous le nom de Saint-Etienne de Montréal.

Le Surintendant donne avis que le LIEUTENANT-GOUVERNEUR en conseil par arrêté, en date du 22 mai 1913, a détaché les biens-fonds ayant au cadastre officiel de la paroisse de Saint-Joseph, comté de Beauce, les Nos 23, 25, 26 à 33 inclusivement, et a annexé tout ce territoire à la municipalité scolaire de l'Enfant Jésus, même comté.

Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR en conseil, par arrêté ministériel en date du 4 juin 1913, a détaché:

1° De la municipalité scolaire de Sainte-Anastasia, comté de Mégantic, les lots Nos 1 à 6, inclusivement de chacun des rangs I, II, III, et IV du cadastre officiel du canton Nelson;

2° De la municipalité scolaire de Saint-Flavien, comté de Lotbinière, les lots du cadastre officiel de cette paroisse, depuis y compris les Nos 439 et 440 jusqu'au N° 473 inclusivement, du rang Saint-Joseph, sud-ouest du chemin central, ceux depuis y compris les Nos 318a, 319b, 319a, 320, jusqu'au N° 367, inclusivement, du rang Saint-Joseph, nord-est du chemin central, aussi les lots du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Agapit, Nos 61 à 78, qui avaient été annexés en 1904, à la susdite paroisse de Saint-Flavien.

3° De la municipalité scolaire de Saint-Agapit, les lots du cadastre officiel de cette paroisse, Nos 51 à 60, inclusivement, dans la deuxième concession, Davidson Sud, et ceux de 79 à 88, inclusivement, dans la première concession Davidson Nord, et a formé de tout ce territoire une municipalité scolaire distincte, sous

le nom de Saint-Octave-de-Dosquet,

Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR en conseil, par arrêté en date du 12 juin 1913, a détaché les lots Nos 1 à 21 inclusivement, du 4ième rang du canton Fournier, les lots Nos 1 à 33 inclusivement, du 5ième rang, et les lots Nos 1 à 43 inclusivement, des rangs 6, 7, 8 et 9, même canton, qui n'appartiennent à aucune municipalité scolaire, et a annexé tout ce territoire à la municipalité scolaire du Lac Noir, comté de l'Islet.

Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR en conseil, par arrêté en date du 12 juin courant, 1913, a détaché les lots Nos 1 à 21, inclusivement, du 4e rang du canton Fournier; les lots Nos 1 à 33, inclusivement, des rangs 6, 7, 8 et 9, même canton, qui n'appartiennent à aucune municipalité scolaire et a annexé tout ce territoire à la municipalité scolaire du Lac-Noir, comté de l'Islet.

Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR en conseil, par arrêté en date du 12 juin 1913, a détaché de la municipalité scolaire du Bas de Saint-Martin, comté de Laval, les lots Nos 301, 304, 305, 306, 307, 307a, 308, 328, ces deux derniers partie sud-est du Ruisseau, 329, 330, 332 à 356 inclusivement, du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Martin; de la municipalité scolaire du Bas du Bord de l'Eau, partie du lot N° 256 et les lots Nos 252, 254, 253, 248, 249, ½ nord 247, 243, ½ nord 244, ½ nord 241 du dit cadastre de la paroisse de Saint-Martin, et a formé de tout ce territoire une municipalité scolaire distincte sous le nom de "Montée Gagnon", le reste de la municipalité scolaire du Bas de Saint-Martin devant être désigné à l'avenir sous le nom de municipalité scolaire de "Cap Saint-Martin".

Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR en conseil, par arrêté en date du 12 juin 1913, a détaché de la municipalité scolaire de Dudswell, les biens fonds suivants du canton de Dudswell, dans le comté de Wolfe, portant au cadastre officiel du canton de Dudswell, les Nos 8 à 28, inclusivement des 1er, 2e, 3e, 4e et 5e rangs, 6 à 13, inclusivement, du 6e rang, 24 à 28, inclusivement, du 6e rang, 7 à 14 du 7e rang, 24 à 28, inclusivement, du 7e rang, 8 à 28, inclusivement, du 8e rang, 7 à 28 inclusivement, du 9e rang, 6 à 28 inclusivement, du 10e rang, 7 à 28 inclusivement du 11e rang (de la subdivision primitive du dit canton de Dudswell), et a formé de tout ce territoire une

municipalité scolaire distincte, pour les catholiques seulement sous le nom de Saint-Adolphe de Dudswell.

Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR en conseil, par arrêté en date du 19 juin 1913, a détaché de la municipalité scolaire de Côte-Saint-Michel, comté de Laval, l'arrondissement N° 1, dans lequel se trouve la paroisse de Saint-Bernardin, et qui comprend les lots Nos 332 à 368 inclusivement, du cadastre officiel du Sault-au-Récollet, les lots Nos 438 à 486 inclusivement du dit cadastre, plus les parties des lots Nos 487 et 490 du même cadastre, comprises entre le chemin St-Michel et la ligne de l'avenue Jarry (33ième avenue), et a formé de tout ce territoire une municipalité scolaire distincte, sous le nom de Saint-Bernardin de Montréal.

Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR en conseil, par arrêté en date du 19 juin 1913, a détaché de la municipalité scolaire de Saint-Joseph-de-Lepage, comté de Matane, les lots Nos 1 à 6 inclusivement, du 4ième rang, et les Nos 112 à 122 inclusivement, du 5ième rang, tous du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Donat, comté de Rimouski, et a annexé ce territoire à la municipalité scolaire de Saint-Donat, comté de Rimouski.

Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR en conseil, par arrêté en date du 19 juin, 1913, a détaché de la municipalité scolaire de Rivière-à-la-Martre, comté de Gaspé, tout l'arrondissement N° 2 et borné comme suit, savoir: à l'est par la grande ligne qui sépare le canton Duchesnay du canton Christie; à l'ouest par la ligne qui sépare MM. Edgar Caisse et Emile Auclair, située sur le lot N° 44; au nord par la ligne qu'il y a à la moitié de la Montagne, en montant vers le sud, et a formé de tout ce territoire une municipalité scolaire distincte sous le nom de "Mont-Martre".

Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR en conseil, par arrêté en date du 19 juin 1913, a détaché de la municipalité scolaire de Témiscamingue, comté de Témiscamingue, les biens-fonds ayant au cadastre officiel du canton de Guigues, les Nos 52 et suivants, jusqu'à la Rivière-des-Quinze, des rangs III, IV, V, VI et VII et a érigé tout ce territoire en municipalité scolaire distincte sous le nom de "Notre-Dame-des-Quinze".

Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, par arrêté en date du 26 juin 1913,

a détaché de la municipalité de Péribonka, comté du Lac Saint-Jean, les lots Nos 79 à 85, inclusivement, du 4ème rang du cadastre officiel du canton Taillon, et les a annexés à celle de Pointe à la Savane, même comté.

Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR en conseil, par arrêté en date du 19 juin 1913, a érigé la municipalité scolaire de Saint-Roch-Nord, comté de Québec, pour protestants seulement, avec les limites qu'elle avait avant le 1er juillet 1910, pour les catholiques romain et protestants.

Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR en conseil, par arrêté en date du 26 juin 1913, a détaché de la municipalité scolaire de Somerset-Nord, (Sainte-Julie), comté de Mégantic, tous les lots Nos 2, 3 et 4, des rangs I, II, III et IV, du même cadastre officiel, (arpentage primitif), du canton de Somerset-Nord, plus 4 arpents nord est du lot N° V, des dits rangs I, II, III et IV, du même canton; les numéros ci-dessus donnés comprennent les numéros cadastraux 2, 3, 4, et partie du N° 5, des 1er et 2ème rangs; les Nos 35 à 45 inclusivement, du 3ème rang, et les Nos 101 à 110 inclusivement, du 4ème rang, et a annexé tout ce territoire à celle de Sainte-Anastasie, même comté.

Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR en conseil, par arrêté en date du 26 juin 1913, a détaché de la municipalité scolaire de Kiamika, comté de Labelle, les lots Nos 33, 34, 35 et 36, du 4ème rang du cadastre officiel du canton Kiamika, ainsi que les lots Nos 37 et 38 du 3e rang du dit canton, qui ne font partie d'aucune municipalité scolaire, et les a annexés à la municipalité scolaire du canton Campbell.

Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR en conseil, par arrêté en date du 27 juin 1913, a annulé l'arrêté ministériel N° 367, en date du 9 avril 1913, érigeant la municipalité scolaire de Notre-Dame-de-Fourvière, dans le comté de Labelle.

Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR en conseil, par arrêté en date du 26 juin 1913, a détaché de la municipalité scolaire de Sainte-Dorothée N° 2, comté de Laval, le lot N° 49A, du cadastre officiel de la paroisse de Sainte-Dorothée, et l'a annexé à celle du village de Sainte-Dorothée, même comté.

Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR en conseil, par arrêté en date du 20 juin

1913, a détaché de la municipalité scolaire du canton de Brome, dans le comté de Brome, pour les catholiques seulement, tous les biens-fonds ayant au cadastre officiel du canton de Brome, les Nos 1 à 55 inclusivement, 140 à 168 inclusivement, 168A, 169 à 277 inclusivement, 278A, 278B, 279A, 279B, 280 à 295 inclusivement, et a annexé tout ce territoire à celle de Sainte-Rose-de-Lima de Sweetsburg, comté de Missisquoi.

Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR en conseil, par arrêté en date du 27 juin 1913, a détaché de la municipalité scolaire de Sainte-Louise, comté de l'Islet, les lots Nos 467, 470, 473, 477, 480 et 481 du cadastre officiel du canton Ashford, et les a annexés à celle d'Ashford, (Saint-Damase), même comté.

Ce présent avis annule celui donné le 25 juin 1913.

Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, par ordre en conseil, en date du 27 juin 1913, a détaché de la municipalité scolaire de Côte Visitation, comtés de Maisonneuve et Montréal-Dorion, tout le territoire de la paroisse canonique de Saint-Marc, érigée le 19 avril 1913 par proclamation du lieutenant-gouverneur, en conseil, publiée dans la "Gazette Officielle" du 26 avril 1913, page 928, et a érigé tout ce territoire en municipalité scolaire distincte, sous le nom de "Saint-Marc de Montréal".

Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR en conseil, par arrêté en date du 27 juin 1913, a détaché de la municipalité scolaire de Pointe-Claire, comté de Jacques-Cartier tout le territoire compris dans les limites de la ville de Pointe-Claire, telle qu'érigée au ch. 71 des S. R. P. Q., 1909, et de plus les biens fonds portant au cadastre officiel de la paroisse de Pointe-Claire, les Nos 50P à 64 inclusivement et a érigé tout ce territoire en municipalité scolaire distincte sous le nom de "Pointe-Claireville".

Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR en conseil, par arrêté en date du 27 juin 1913, a détaché de la municipalité scolaire de Côte Visitation, comtés de Maisonneuve et du Montréal-Dorion, tout le territoire compris dans les limites annexées canoniquement à la paroisse de Saint-Jean-Berchmans, par proclamation insérée dans la "Gazette Officielle" du

26 avril 1913, et l'a annexé à la municipalité scolaire de Saint-Jean-Berchmans.

Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR en conseil, par arrêté en date du 27 juin 1913, a détaché de la municipalité scolaire de Pointe-aux-Trembles, comté de Laval, les lots désignés au cadastre sous les Nos 70, 71, 72, 73 et 74 de la Pointe-aux-Trembles, et les a annexés à celle de la Longue-Pointe, même comté.

Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR en conseil, par arrêté en date du 27 juin 1913, a détaché de la municipalité scolaire Saint-Rémi de Tingwick, comté d'Arthabaska, les lots suivants, savoir:

- 1° La moitié nord-ouest du N° 910;
- 2° Les trois-quarts nord-ouest des Nos 911 et 912;
- 3° La moitié nord-ouest des Nos 913 et 914;
- 4° Un morceau de terrain de forme triangulaire contenant environ dix acres en superficie et à prendre au nord-ouest des terrains connus au cadastre officiel pour la canton de Tingwick, sous les Nos 915 et 916, situés dans les lots Nos 17 et 18 du 9ième rang du canton Tingwick, et a annexé tout ce territoire à la municipalité scolaire de Chénier, comté d'Arthabaska.

Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR en conseil, par arrêté en date du 27 juin 1913, a détaché, de la municipalité scolaire de Sainte-Louise, comté de l'Islet, les lots Nos 467, 470, 473, 480 et 481, du cadastre officiel du canton Ashford, et les a annexés à celle d'Ashford (Saint-Damase), même comté.

Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR en conseil, par arrêté en date du 27 juin 1913, a détaché de la municipalité scolaire de Sainte-Gertrude, comté de Nicolet, le territoire compris dans les limites du village de Villers, tel qu'érigé par proclamation en date du 5 octobre 1901, insérée dans la "Gazette Officielle de Québec" (page 1927) et de plus, de la même municipalité scolaire, les lots Nos 467, 466, 465, 464, 463, 462, du troisième rang du cadastre officiel du canton Maddington, et les lots Nos 172, 171, 170, 29, 28, 27, 41, 133, 134, 135 et 136, du plan officiel de la paroisse de Sainte Gertrude, et a formé de tout ce territoire une municipalité scolaire distincte sous le nom de "Villers".